

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Monsieur Pierre-Yves JEHOLET
Ministre-Président

CHAPITRE I

SERVICES GÉNÉRAUX

DIVISION ORGANIQUE 01

Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
1	Parlement	37 041	37 041	36 360	36 360
2	Médiateur de la Communauté française	1 294	1 294	1 269	1 269
Totaux (en milliers d'euros)		38 335	38 335	37 629	37 629

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 1 - Parlement

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation au Parlement de la Communauté française	41.10	11	CE-LL	37 041	37 041	36 360	36 360
TOTAL				37 041	37 041	36 360	36 360

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

11 - Charges diverses

41.10 11 Dotation au Parlement de la Communauté française

Crédit d'engagement

Réduction : - 681 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 681 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation des paramètres macroéconomiques

PROGRAMME 2 - Médiateur de la Communauté française

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du service du Médiateur	41.10	20	CE-LL	1 294	1 294	1 269	1 269
TOTAL				1 294	1 294	1 269	1 269

20 - Fonctionnement

41.10 20 Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du service du Médiateur

Crédit d'engagement

Réduction : - 25 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 25 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation des paramètres macroéconomiques

DIVISION ORGANIQUE 06

Cabinets ministériels

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
4	Gouvernement de la Communauté française	3 664	3 664	3 683	3 683
9	Charges liées au Gouvernement de la Communauté française	2 819	2 819	2 810	2 810
Totaux (en milliers d'euros)		6 483	6 483	6 493	6 493

PROGRAMME 4 - Gouvernement de la Communauté française

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	11.01	41	CE-LL	134	134	131	131
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	11.02	41	CE-LL	3 530	3 530	3 552	3 552
TOTAL				3 664	3 664	3 683	3 683

41 - Cabinet du Ministre-Président

11.01	41	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président
		Crédit d'engagement
		Réduction : - 3 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Réduction : - 3 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Adaptation des paramètres macroéconomiques</i>
11.02	41	Traitements et indemnités du personnel du cabinet
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 22 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 22 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Transfert d'un EMR du cabinet de la Ministre F. Bertieaux suite au transfert de compétences</i>

PROGRAMME 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	12.04	91	CE-LL	434	434	455	455
Dotation pour les infrastructures des cabinets ministériels	41.01	91	CE-LL	2 385	2 385	2 355	2 355
TOTAL				2 819	2 819	2 810	2 810

91 - Loyers - Frais de fonctionnement

12.04	91	Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 21 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 21 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Augmentation liée à la prise en charge du marché public pour les frais de gardiennage</i>
41.01	91	Dotation pour les infrastructures des cabinets ministériels
		Crédit d'engagement
		Réduction : - 30 milliers d'euros
		Crédit de liquidation

Réduction : - 30 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation des paramètres maroéconomiques et charges locatives

DIVISION ORGANIQUE 10
**Service du Gouvernement de la Communauté
française et organismes non rattachés aux
divisions organiques**

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
5	Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	103	103	119	119
6	Charges liées au Gouvernement	124	124	107	107
Totaux (en milliers d'euros)		227	227	226	226

PROGRAMME 5 - Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement	11.01	51	CE-LL	7	7	10	10
Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, frais de couverture de l'assurance "Responsabilité civile" et "Protection juridique" pour les Ministres et frais de couverture "Protection juridique" pour les agents	12.08	52	CE-LL	96	96	109	109
TOTAL				103	103	119	119

51 - Dépenses de personnel

11.01	51	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros

52 - Frais de fonctionnement

12.08	52	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, frais de couverture de l'assurance "Responsabilité civile" et "Protection juridique" pour les Ministres et frais de couverture "Protection juridique" pour les agents
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		Compensation à partir de l'AB 12.19-61 afin de prendre en charge l'augmentation des charges d'assurances

PROGRAMME 6 - Charges liées au Gouvernement

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	12.08	61	CE-LL	56	56	55	55
Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	12.19	61	CE-LL	68	68	52	52
TOTAL				124	124	107	107

61 - Dépenses de fonctionnement et diffusion de l'information

12.08	61	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 1 milliers d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 1 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Adaptation des paramètres maroéconomiques</i>
12.19	61	Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 16 milliers d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 16 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Compensation vers l'AB 12.08-52 afin de prendre en charge l'augmentation des charges d'assurances</i>

DIVISION ORGANIQUE 11

Affaires générales - Secrétariat général

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
2	Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif	40	40	60	60
3	Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté française	23 935	23 935	22 890	22 890
5	Cabinets dissous	382	382	440	440
7	Corps interministériel des Commissaires du Gouvernement	1 412	1 412	1 445	1 445
9	Pilotage du budget de la Communauté française	59	59	118	118
Totaux (en milliers d'euros)		25 828	25 828	24 953	24 953

PROGRAMME 2 - Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport	01.01	20	FBM	40	40	60	60
TOTAL				40	40	60	60

20 - Action en matière de protection de la santé

01.01 20 Fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation des dépenses suite à l'augmentation des recettes

PROGRAMME 3 - Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté française

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses de toute nature en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique	12.11	31	CE-LL	800	800	388	388
Fonds budgétaire destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	01.01	36	FBM	23 135	23 135	22 502	22 502
TOTAL				23 935	23 935	22 890	22 890

31 - Informatique, promotion, rayonnement de la langue, de la culture française et de la Communauté française

12.11 31 Dépenses de toute nature en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique

Crédit d'engagement

Réduction : - 412 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 412 milliers d'euros

Justification des crédits

Transfert de 412 KEUR vers les AB suivantes :

o 230K EUR pour la mise en place de fontaines à eau dans les centres Adeps (Dotation des Infrastructures Sportives DO 15 AB 41.01-32);

o 182K EUR pour la mise en place de bornes électriques au centre de prêt de Naninne (Dotation pour les infrastructures culturelles DO 13 AB 41.01-22)

36 - Interventions diverses de la Loterie nationale

01.01 36 Fonds budgétaire destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)

Crédit d'engagement

Réduction : - 633 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 633 milliers d'euros

Justification des crédits*Adaptation du montant en fonction de l'arrêté royal du 3/07/2023 déterminant le plan de répartition définitif des subsides de l'exercice 2022 de la Loterie Nationale.***PROGRAMME 5 - Cabinets dissous**

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	11.06	50	CE-LL	382	382	440	440
TOTAL				382	382	440	440

50 - Charges liées aux cabinets dissous

11.06 50 Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 58 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 58 milliers d'euros

Justification des crédits*Estimations du SEPAC***PROGRAMME 7 - Corps interministériel des Commissaires du Gouvernement**

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Rémunération du personnel autre que statutaire	11.04	70	CE-LL	1 412	1 412	1 445	1 445
TOTAL				1 412	1 412	1 445	1 445

70 - Frais de fonctionnement des Commissaires

11.04 70 Rémunération du personnel autre que statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 33 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 33 milliers d'euros

Justification des crédits*Adaptation des paramètres macroéconomiques***PROGRAMME 9 - Pilotage du budget de la Communauté française**

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE)	33.04	90	CE-LL	59	59	118	118
TOTAL				59	59	118	118

90 - Dépenses de toutes natures visant la réalisation d'analyses de dépenses

33.04 90 Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 59 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 59 milliers d'euros

Justification des crédits*Suite à une erreur matérielle, la subvention annuelle au CERPE (destinée à financer le salaire d'un chercheur dans le cadre de l'établissement du rapport annuel sur les perspectives de la FWB) n'a pas été octroyée en 2022 et a été rattrapée sur les crédits 2023. L'AB est ainsi augmentée par compensation à partir de l'AB 01.01-90 DO 11 afin d'octroyer la subvention 2023.*

DIVISION ORGANIQUE 14

Relations internationales et Fonds Européens

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
1	Relations internationales	51 433	49 967	47 779	46 705
3	Diverses initiatives internationales dans les compétences communautaires	753	753	785	785
Totaux (en milliers d'euros)		52 186	50 720	48 564	47 490

PROGRAMME 1 - Relations internationales

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Provision interdépartementale pour les dépenses liées à la Présidence belge de l'Union européenne en 2024	01.01	11	CE-LL	5 355	3 889	0	0
Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre de la Présidence belge de l'Union Européenne	12.01	11	CE-LL	0	0	767	67
Dotation à Wallonie Bruxelles International	41.01	11	CE-LL	46 003	46 003	45 096	45 096
Subventions inhérentes à des actions et des manifestations diverses dans le cadre de la Présidence belge de l'Union Européenne	41.02	11	CE-LL	0	0	1 916	1 502
Subvention à l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique dans le cadre de la Francophonie	33.03	12	CE-LL	75	75	0	40
TOTAL				51 433	49 967	47 779	46 705

11 - Wallonie Bruxelles International

41.01	11	Dotation à Wallonie Bruxelles International					
		Crédit d'engagement					
		Réduction : - 907 milliers d'euros					
		Crédit de liquidation					
		Réduction : - 907 milliers d'euros					
		<u>Justification des crédits</u>					
		<i>Adaptation des paramètres macroéconomiques</i>					
01.01	11	Provision interdépartementale pour les dépenses liées à la Présidence belge de l'Union européenne en 2024					
		Crédit d'engagement					
		Réduction : - 5355 milliers d'euros					
		Crédit de liquidation					
		Réduction : - 3889 milliers d'euros					
		<u>Justification des crédits</u>					
		<i>La provision a été affinée en fonction de la répartition des crédits 2023 et 2024 et a été répartie vers les AB des administrations fonctionnelles</i>					
41.02	11	Subventions inhérentes à des actions et des manifestations diverses dans le cadre de la Présidence belge de l'Union Européenne					
		Crédit d'engagement					
		Crédit supplémentaire : 1916 milliers d'euros					
		Crédit de liquidation					
		Crédit supplémentaire : 1502 milliers d'euros					
		<u>Justification des crédits</u>					
		<i>Compensation à partir de l'AB 01.01-11 de la DO 14 pour l'octroi d'une subvention à WBI pour la prise en charge des dépenses dans le cadre de la Présidence Belge de l'UE en 2024</i>					
12.01	11	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre de la Présidence belge de l'Union Européenne					
		Crédit d'engagement					

Crédit supplémentaire : 767 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 67 milliers d'euros

Justification des crédits

Compensation à partir de l'AB 01.01-11 de la DO 14 pour la prise en charge du marché public Education et Sport dans le cadre de la Présidence Belge de l'UE en 2024

12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales

33.03 12 Subvention à l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique dans le cadre de la Francophonie

Crédit d'engagement

Réduction : - 75 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 35 milliers d'euros

Justification des crédits

La convention conclue avec l'Académie prévoit un montant de 40 KEUR en CL en 2023. Les CE ont été entièrement engagés en 2022

PROGRAMME 3 - Diverses initiatives internationales dans les compétences communautaires

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Cotisations internationales et contributions	12.03	30	CE-LL	225	225	257	257
Dépenses inhérentes à des actions à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – dépenses courantes	12.04	30	CE-LL	396	396	496	496
Dépenses inhérentes à des actions à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – subventions	43.01	30	CE-LL	132	132	32	32
TOTAL				753	753	785	785

30 - Subventions - Cotisations et Interventions diverses - Recherches et enquêtes -Participation aux programmes européens

12.03 30 Cotisations internationales et contributions

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 32 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 32 milliers d'euros

Justification des crédits

Contribution CONFEMEN : 51.000 €

Contribution CERI : 28.000 €

Contribution SICI : 3.000 €

Contribution INES : 15.000 € (augmentation de 1.000 par rapport à l'année précédente.)

Contribution internationale PISA : 53.000 €

Cotisation "conférence européenne probation " pour les Maisons de Justice : 5.000 €

Enquête TALIS : 47.000 €

additionnels pour 2023 : 16260€

AGE-GRAZ : 10.000 €

Contribution OCDE - PISA 2025 Option TIC : 2681 € ;

Contribution Centre européen Robert Schuman (jubilé 2023) : 2500 € ;

Contribution Conseil de l'Europe - Centre européen pour les langues vivantes (40,059% de 57 601,47€) : 23.074,57€

Enquête TALIS frais internationaux

PISA 2025 Option TIC : 2681 €

12.04 30 Dépenses inhérentes à des actions à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – dépenses courantes

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros

Justification des crédits

Compensation depuis l'AB 43.01-30 pour la prise en charge d'un marché public relatif à Erasmus +

43.01 30 Dépenses inhérentes à des actions à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – subventions

Crédit d'engagement

Réduction : - 100 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 100 milliers d'euros

Justification des crédits

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET
SPORT
DIVISION ORGANIQUE 15
Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales,
de la Culture et du Sport

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
3	Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du sport	15 780	15 780	16 106	16 106
Totaux (en milliers d'euros)		15 780	15 780	16 106	16 106

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du sport

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation pour les infrastructures sportives	41.01	32	CE-LL	15 780	15 780	16 106	16 106
TOTAL				15 780	15 780	16 106	16 106

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

32 - Centres sportifs

41.01 32 Dotation pour les infrastructures sportives

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 326 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 326 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation des paramètres macroéconomiques et transfert de 230 KEUR depuis l'AB 12.11-31 de la DO 11 pour la mise en place de fontaines à eau dans les centres Adeps

DIVISION ORGANIQUE 26

Sport

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
0	Subsistance	1 535	935	1 210	947
1	Éducation physique et sport	19 662	19 717	19 922	19 993
2	Recherches et développement	690	635	505	397
3	Subventions diverses	12 622	12 619	15 681	15 678
4	Services sportifs extérieurs	665	816	677	704
Totaux (en milliers d'euros)		35 174	34 722	37 995	37 719

PROGRAMME 0 - Subsistance

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française	12.01	01	CE-LL	35	35	57	57
Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	12.03	03	CE-LL	650	650	811	753
Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	74.01	04	CE-LL	25	25	20	20
Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films (achats et production éventuelle) photographies (achats, pellicule, droits d'utilisation, production)	12.23	05	CE-LL	25	25	20	20
Paiement des polices d'assurance	12.27	07	CE-LL	800	200	302	97
TOTAL				1 535	935	1 210	947

01 - Biens et services

12.01 01 Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 22 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 22 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation du crédit en fonction des besoins de subsistance de l'Administration

03 - Energie

12.03 03 Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 161 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 103 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation du crédit en fonction des besoins de subsistance de l'Administration.

04 - Matériel durable

74.01 04 Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre

Crédit d'engagement

Réduction : - 5 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 5 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation du crédit en fonction des besoins de subsistance de l'Administration.

05 - Imprimés, publications, relations publiques

12.23 05 Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films (achats et production éventuelle) photographies (achats, pellicule, droits d'utilisation, production)

Crédit d'engagement

Réduction : - 5 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 5 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation du crédit en fonction des besoins de subsistance de l'Administration.

07 - Assurances

12.27 07 Paiement des polices d'assurance

Crédit d'engagement

Réduction : - 498 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 103 milliers d'euros

Justification des crédits

Surréestimation des crédits liés aux assurances

PROGRAMME 1 - Éducation physique et sport

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Fonds budgétaire destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	12.33	11	FBM	18 199	18 199	18 313	18 313
Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	01.01	14	CE-LL	1 463	1 518	1 609	1 680
TOTAL				19 662	19 717	19 922	19 993

11 - Imprimés, publications, relations publiques

12.33 11 Fonds budgétaire destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 114 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 114 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation des recettes et des dépenses du fonds

14 - Centres sportifs

01.01 14 Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 146 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 162 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation du crédit en fonction des besoins de subsistance des centres

PROGRAMME 2 - Recherches et développement

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Promotion du sport	12.30	21	CE-LL	690	635	505	397
TOTAL				690	635	505	397

21 - Promotion du sport et de l'ADEPS

12.30	21	Promotion du sport
		Crédit d'engagement
		Réduction : - 185 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Réduction : - 238 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Adaptation du crédit en fonction des besoins de l'Administration</i>

PROGRAMME 3 - Subventions diverses

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Subventionnement forfaitaire du fonctionnement d'une association du sport scolaire et d'une association du sport dans l'enseignement supérieur reconnues	33.03	35	CE-LL	831	831	1 121	1 121
Subvention projet femmes et sports	33.07	35	CE-LL	100	100	100	100
Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	33.20	35	CE-LL	7 606	7 606	9 894	9 894
Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	33.22	35	CE-LL	237	237	268	268
Subventionnement forfaitaire de fonctionnement des associations sportives reconnues à l'exception des associations du sport scolaire et du sport dans l'enseignement supérieur reconnues	33.23	35	CE-LL	250	250	340	340
Subventionnement forfaitaire de fonctionnement de la fédération sportive handisport et l'association sportive handisport de loisir	33.24	35	CE-LL	482	482	643	643
Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophones reconnues	33.25	35	CE-LL	156	156	224	224
Subvention à une association inter-universitaire d'aide à la performance sportive – (CAPS ASBL)	33.32	35	CE-LL	700	700	735	735
Subventions de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de développement du sport	33.33	35	CE-LL	2 260	2 257	2 356	2 353
TOTAL				12 622	12 619	15 681	15 678

35 - Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs

33.03	35	Subventionnement forfaitaire du fonctionnement d'une association du sport scolaire et d'une association du sport dans l'enseignement supérieur reconnues
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 290 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 290 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Adaptation des paramètres macroéconomiques</i>
33.07	35	Subvention projet femmes et sports
		Crédit d'engagement
		Crédit de liquidation
33.20	35	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 2288 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2288 milliers d'euros

Justification des crédits*Adaptation des paramètres macroéconomiques*

33.22 35 Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 31 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 31 milliers d'euros

Justification des crédits*Adaptation des paramètres macroéconomiques*

33.23 35 Subventionnement forfaitaire de fonctionnement des associations sportives reconnues à l'exception des associations du sport scolaire et du sport dans l'enseignement supérieur reconnues

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 90 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 90 milliers d'euros

Justification des crédits*Adaptation des paramètres macroéconomiques*

33.24 35 Subventionnement forfaitaire de fonctionnement de la fédération sportive handisport et l'association sportive handisport de loisir

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 161 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 161 milliers d'euros

Justification des crédits*Adaptation des paramètres macroéconomiques*

33.25 35 Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophones reconnues

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 68 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 68 milliers d'euros

33.32 35 Subvention à une association inter-universitaire d'aide à la performance sportive – (CAPS ASBL)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 35 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 35 milliers d'euros

Justification des crédits*Adaptation des paramètres macroéconomiques*

33.33 35 Subventions de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de développement du sport

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 96 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 96 milliers d'euros

Justification des crédits*Adaptation des paramètres macroéconomiques***PROGRAMME 4 - Services sportifs extérieurs**

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	74.01	43	CE-LL	665	816	677	704
TOTAL				665	816	677	704

43 - Equipement durable

74.01 43 Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 112 milliers d'euros

Justification des crédits

Compensations à partir des AB 12.30-21 : 32KEUR en CE et 69 KEUR en CL

CHAPITRE III

ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

DIVISION ORGANIQUE 40

Services communs, affaires générales et relations internationales

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
8	Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	5 500	5 500	6 500	6 500
Totaux (en milliers d'euros)		5 500	5 500	6 500	6 500

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Fonds budgétaire pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale	30.01	80	FBM	5 500	5 500	6 500	6 500
TOTAL				5 500	5 500	6 500	6 500

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles

30.01 80 Fonds budgétaire pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1000 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1000 milliers d'euros

Justification des crédits

Ce fonds sert au financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertions professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale.

Augmentation du fonds de 1MEUR suite à :

- Adaptation des moyens à l'évolution des paramètres macroéconomiques

- Coûts pédagogiques : réception de moyens supplémentaires de l'AFSE

DIVISION ORGANIQUE 56

Enseignement de Promotion Sociale

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
4	Dépenses de personnel des écoles de promotion sociale	230 087	230 087	238 349	238 349
5	Fonctionnement des écoles de promotion sociale	7 496	7 496	6 475	6 475
6	Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	2 159	2 159	2 259	2 259
7	Lutte contre l'échec scolaire - divers	1 718	1 718	1 709	1 709
Totaux (en milliers d'euros)		241 460	241 460	248 792	248 792

PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles de promotion sociale

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Personnel statutaire	11.03	40	CE-LNL	56 743	56 743	59 807	59 807
Personnel statutaire	11.03	41	CE-LNL	3 874	3 874	3 909	3 909
Subventions-traitements	43.01	43	CE-LNL	106 878	106 878	109 867	109 867
Subventions-traitements	44.01	44	CE-LNL	62 592	62 592	64 766	64 766
TOTAL				230 087	230 087	238 349	238 349

40 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 40 Personnel statutaire
Crédit d'engagement
 Crédit supplémentaire : 3064 milliers d'euros
Crédit de liquidation
 Crédit supplémentaire : 3064 milliers d'euros
Justification des crédits
Nouveau calcul des AB traitements et Transfert de crédit (67K) depuis l'AB 12.01-02 de la DO 58 pour le projet de formation en ligne des détenus via le dispositif Cell-Learning.

41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 41 Personnel statutaire
Crédit d'engagement
 Crédit supplémentaire : 35 milliers d'euros
Crédit de liquidation
 Crédit supplémentaire : 35 milliers d'euros
Justification des crédits
Nouveau calcul des AB traitements

43 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements

43.01 43 Subventions-traitements
Crédit d'engagement
 Crédit supplémentaire : 2989 milliers d'euros
Crédit de liquidation
 Crédit supplémentaire : 2989 milliers d'euros
Justification des crédits
Nouveau calcul des AB traitements

44 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements

44.01 44 Subventions-traitements
Crédit d'engagement
 Crédit supplémentaire : 2174 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2174 milliers d'euros

Justification des crédits

Nouveau calcul des AB traitements

PROGRAMME 5 - Fonctionnement des écoles de promotion sociale

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation globale	41.23	50	CE-LL	1 750	1 750	1 352	1 352
Frais pour la formation continuée	43.08	54	CE-LL	131	131	130	130
Subventions forfaitaires	43.23	54	CE-LL	3 849	3 849	3 408	3 408
Subventions forfaitaires	44.23	55	CE-LL	1 766	1 766	1 585	1 585
TOTAL				7 496	7 496	6 475	6 475

50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

41.23 50 Dotation globale
Crédit d'engagement
Réduction : - 398 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 398 milliers d'euros
Justification des crédits
Adaptation du calcul de la Saint Boniface

54 - Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement

43.08 54 Frais pour la formation continuée
Crédit d'engagement
Réduction : - 1 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 1 milliers d'euros
Justification des crédits
Adaptation des paramètres macroéconomiques

43.23 54 Subventions forfaitaires
Crédit d'engagement
Réduction : - 441 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 441 milliers d'euros
Justification des crédits
Adaptation du calcul de la Saint Boniface

55 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement

44.23 55 Subventions forfaitaires
Crédit d'engagement
Réduction : - 181 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 181 milliers d'euros
Justification des crédits
Adaptation du calcul de la Saint Boniface

PROGRAMME 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale	11.05	60	CE-LNL	2 159	2 159	2 259	2 259
TOTAL				2 159	2 159	2 259	2 259

60 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi

11.05 60 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros
Crédit de liquidation

PROGRAMME 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	01.01	70	CE-LNL	1 718	1 718	1 709	1 709
TOTAL				1 718	1 718	1 709	1 709

70 - Initiatives diverses

01.01 70 Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive

Crédit d'engagement

Réduction : - 9 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 9 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation des paramètres macroéconomiques

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Monsieur Frédéric DAERDEN
Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances et de la tutelle sur WBE

CHAPITRE I

SERVICES GÉNÉRAUX

DIVISION ORGANIQUE 06

Cabinets ministériels

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
4	Gouvernement de la Communauté française	134	134	131	131
Totaux (en milliers d'euros)		134	134	131	131

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 4 - Gouvernement de la Communauté française

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Traitement et frais de représentation du Ministre	11.01	42	CE-LL	134	134	131	131
TOTAL				134	134	131	131

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

42 - Cabinet du Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement

11.01 42 Traitement et frais de représentation du Ministre

Crédit d'engagement

Réduction : - 3 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 3 milliers d'euros

Justification des crédits

Ajustement sur base des dernières prévisions d'indexation.

DIVISION ORGANIQUE 11

Affaires générales - Secrétariat général

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
0	Subsistance	875 878	856 111	482 490	473 970
1	Secretariat général	2 914	3 605	1 609	2 238
2	Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif	2 592	2 592	2 517	2 517
3	Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté française	10 190	10 190	2 374	2 257
9	Pilotage du budget de la Communauté française	1 000	1 164	658	822
Totaux (en milliers d'euros)		892 574	873 662	489 648	481 804

PROGRAMME 0 - Subsistance

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement de la qualité	01.02	01	CE-LL	389	562	1 090	1 263
Personnel statutaire	11.03	01	CE-LNL	183 869	183 869	185 547	185 547
Personnel autre que statutaire	11.04	01	CE-LNL	218 497	218 497	220 285	220 285
Indemnités de préavis	11.05	01	CE-LNL	792	792	811	811
Personnel détaché - Remboursement de traitements	11.09	01	CE-LL	510	510	442	442
Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	11.10	01	CE-LNL	7 890	7 890	8 147	8 147
Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand	01.02	02	CE-LL	0	0	0	77
Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	01.03	02	CE-LL	300 227	300 227	0	0
Provision pour interruption de carrières	01.07	02	CE-LL	9 011	9 011	10 822	10 822
Provision convention sectorielle 2021-2022	01.11	02	CE-LL	1 643	1 643	1 602	1 602
Provision pour couvrir les coûts exceptionnels liés aux inondations de juillet 2021	01.13	02	CE-LL	0	0	3 263	3 263
Provision pour couvrir le renforcement et la régularisation des engagements pluriannuels	01.14	02	CE-LL	20 000	0	11 283	0
Financement d'urgence visant à soutenir les secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à la crise du coût de l'énergie	01.15	02	CE-LL	85 000	85 000	20 000	22 507
Provision en vue des négociations sectorielles dans le secteur non-marchand	01.20	02	CE-LL	30 571	30 571	459	459
Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien	12.02	02	CE-LL	9 177	9 172	10 392	10 392
Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)	12.05	02	CE-LL	3 917	3 925	3 927	3 927
Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de communication et d'information	12.06	02	CE-LL	393	450	282	301
Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	12.09	02	CE-LL	111	111	172	172

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	74.01	02	CE-LL	915	915	936	936
Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	12.01	03	CE-LL	2 532	2 532	2 507	2 507
Assurances	12.02	03	CE-LL	400	400	485	472
Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel des Services du Gouvernement de la Communauté française	12.36	06	CE-LL	34	34	38	38
TOTAL				875 878	856 111	482 490	473 970

01 - Dépenses de personnel

01.02 01 Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement de la qualité

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 701 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 701 milliers d'euros

Justification des crédits

Le Centre d'expertise coordination et développement stratégique a pour mission de soutenir le Ministère dans l'amélioration de ses pratiques, de son pilotage et des services offerts aux usagers. De ce fait, elle est amenée à faire appel à de la consultance externe pour plusieurs projets, études et analyses. En outre, la Direction qualité et pilotage stratégique a repris une partie des missions d'eWbs dont le suivi de la mise en oeuvre du Single Digital Gateway et les dépenses récurrentes de consultance pour Mon espace. L'augmentation de 701k€ CE/CL en provenance de l'AB 41.01.14 de la DO11 "contribution au service commun e-wbs" sont liés à la reprise de ces Missions par la DQPS.

11.03 01 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1678 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1678 milliers d'euros

Justification des crédits

La variation des crédits est liée d'une part à l'indexation des salaires et, d'autre part, à une série de surestimation de moyens comme la budgétisation de recrutement en année pleine alors que l'entrée en service des agents s'est faite en cours d'année (cf. exposé général)

11.04 01 Personnel autre que statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1788 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1788 milliers d'euros

Justification des crédits

La variation des crédits est liée d'une part à l'indexation des salaires et, d'autre part, à une série de surestimation de moyens comme la budgétisation de recrutement en année pleine alors que l'entrée en service des agents s'est faite en cours d'année (cf. exposé général)

11.05 01 Indemnités de préavis

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 19 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 19 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation technique de l'administration : Augmentation de 19k € CE/CL lié à l'indexation

11.09 01 Personnel détaché - Remboursement de traitements

Crédit d'engagement

Réduction : - 68 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 68 milliers d'euros

Justification des crédits

-68k € CE/CL sont liés à l'indexation et à l'arrêt d'un remboursement d'un agent auprès de WBI.

11.10 01 Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 257 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 257 milliers d'euros

Justification des crédits

02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions

- 01.02 02 Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand
Crédit d'engagement
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 77 milliers d'euros
- 01.03 02 Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index
Crédit d'engagement
Réduction : - 300227 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 300227 milliers d'euros
Justification des crédits
À l'ajustement 2023, la provision est remise à zéro car l'indexation est directement intégrée dans les crédits des AB concernés.
- 01.07 02 Provision pour interruption de carrières
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 1811 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 1811 milliers d'euros
Justification des crédits
Actualisation sur base des informations transmises par le Fédéral (ONEM) tenant compte notamment de l'évolution du nombre d'interruptions de carrière.
- 01.11 02 Provision convention sectorielle 2021-2022
Crédit d'engagement
Réduction : - 41 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 41 milliers d'euros
Justification des crédits
Adaptation des crédits suite à l'adaptation de l'index
- 01.13 02 Provision pour couvrir les coûts exceptionnels liés aux inondations de juillet 2021
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 3263 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 3263 milliers d'euros
Justification des crédits
L'augmentation des crédits à l'ajustement est liée à la prise d'un mécanisme complémentaires de soutien aux opérateurs culturels non subventionnés structurellement et qui ont subis des dégâts infrastructurels durant les inondations du mois de juillet 2021. Cette augmentation permet donc de doter le SACA CUR en vue de la prise en charge de ce mécanisme complémentaire.
- 01.14 02 Provision pour couvrir le renforcement et la régularisation des engagements pluriannuels
Crédit d'engagement
Réduction : - 8717 milliers d'euros
Crédit de liquidation
- 01.15 02 Financement d'urgence visant à soutenir les secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à la crise du coût de l'énergie
Crédit d'engagement
Réduction : - 65000 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 62493 milliers d'euros
Justification des crédits
Adaptation du montant de la provision aux besoins, cf. exposé général.
- 01.20 02 Provision en vue des négociations sectorielles dans le secteur non-marchand
Crédit d'engagement
Réduction : - 30112 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 30112 milliers d'euros
Justification des crédits
*L'AB a été crédité à l'initial 2023 d'un montant de 30.571 k€ répartis comme suit : 19.857 k€ pour les accords 2017/2019 et 10.714 k€ pour les nouveaux accords 2022/2023 (intégration progressive de 35.000 k€ conformément à la décision du 1er juillet 2022 dont 5.000 k€ en 2022 indexés en 2023 et 5.000 k€ complémentaires non indexés en 2023).
Suite à l'évolution des paramètres macroéconomiques, à la répartition déjà opérée sur base de l'accord 2017/2019 vers les secteurs*

bénéficiaires du NM (-19.479 k€) et aux répartitions sur base de l'accord 2022/2025), les crédits à l'ajusté 2023 s'élèvent à 459 k€. Ceci représente le résiduel des mesures de l'accord 2022-2025 selon les estimations actuelles. Pour plus de détails, il ya lieu de se référer à l'exposé général du Ministre.

- 12.02 02 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 1215 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 1220 milliers d'euros
Justification des crédits
L'augmentation des crédits à l'ajustement est due à l'augmentation des prix généralisée, notamment les frais postaux (+14%), les frais de téléphonie fixe (+77%), les frais de gardinnage (+20%), les frais de nettoyage (+12,5%), les fournitures sanitaires (+22%), etc.
- 12.05 02 Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
Justification des crédits
L'augmentation à l'ajustement est liée à l'indexation des indemnités de déplacement.
- 12.06 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de communication et d'information
Crédit d'engagement
Réduction : - 111 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 149 milliers d'euros
Justification des crédits
La diminution à l'ajustement est liée à l'avancée réelle des projets et à l'application du budget base zéro.
- 12.09 02 Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 61 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 61 milliers d'euros
Justification des crédits
L'augmentation à l'ajustement est liée à la nouvelle charge "UNISONO" relative à la diffusion de musique dans les bureaux des agents du Ministère. Les moyens additionnels prévus à l'ajustement permettent de couvrir l'année 2023 et les années antérieures pour lesquelles aucune indemnités n'a été versée à UNISONO
- 74.01 02 Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 21 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 21 milliers d'euros
Justification des crédits
L'augmentation des crédits à l'ajustement est liée à une compensation budgétaire provenant de la DO18 en vue de l'acquisition de véhicules pour l'AGMJ.

03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique

- 12.01 03 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais
Crédit d'engagement
Réduction : - 25 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 25 milliers d'euros
Justification des crédits
La diminution des crédits à l'ajustement est liée à une compensation budgétaire vers les AB traitements en vue du recrutement d'un agent supplémentaire pour le CEJ.
- 12.02 03 Assurances
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 85 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 72 milliers d'euros
Justification des crédits
L'augmentation des crédits à l'ajustement est liée au nouveau marché assurance dont les primes sont plus élevées et à la prise en charge de la prime de régularisation 2022 relative aux kilomètres parcourus pour mission.

06 - Médecine du travail

12.36 06 Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel des Services du Gouvernement de la Communauté française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros

Justification des crédits

L'augmentation des crédits à l'ajustement est liée à l'indexation des prestations.

PROGRAMME 1 - Secretariat général

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Contribution au service commun "e-WBS"	41.01	14	CE-LL	2 096	2 725	1 330	1 959
Contribution au SDG (single digital gateway)	41.02	14	CE-LL	818	880	279	279
TOTAL				2 914	3 605	1 609	2 238

14 - E-Wallonie-Bruxelles Simplification

41.01 14 Contribution au service commun "e-WBS"

Crédit d'engagement

Réduction : - 766 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 766 milliers d'euros

Justification des crédits

La diminution est liée à la scission du service e-wbs et à la reprise d'une partie de ses missions par la CF. Ces crédits sont transférés pour partie vers les AB 11.04.01 de la DO11 et 01.02.01 de la DO11

41.02 14 Contribution au SDG (single digital gateway)

Crédit d'engagement

Réduction : - 539 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 601 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation des crédits en fonction des prévisions communiquées par l'ASA

PROGRAMME 2 - Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	41.02	21	CE-LL	2 592	2 592	2 517	2 517
TOTAL				2 592	2 592	2 517	2 517

21 - Formation - Recrutement - Sélection

41.02 21 Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie

Crédit d'engagement

Réduction : - 75 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 75 milliers d'euros

Justification des crédits

diminution de 75.000 euros due à l'actualisation des nouveaux paramètres économiques

PROGRAMME 3 - Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté française

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Initiative en matière de lutte contre le racisme	01.03	32	CE-LL	164	164	142	142
Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française	12.30	32	CE-LL	152	152	53	53

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Initiatives en lien avec l'Egalité des chances, la lutte contre toutes formes de discrimination, l'interculturalité et la Citoyenneté en FWB	33.02	32	CE-LL	1 941	1 941	2 179	2 062
Provision pour dépenses de personnel et d'informatique dans le cadre du Pacte d'Excellence	01.01	35	CE-LL	7 933	7 933	0	0
TOTAL				10 190	10 190	2 374	2 257

32 - Egalité des chances

01.03	32	Initiative en matière de lutte contre le racisme Crédit d'engagement Réduction : - 22 milliers d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 22 milliers d'euros
12.30	32	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française Crédit d'engagement Réduction : - 99 milliers d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 99 milliers d'euros
33.02	32	Initiatives en lien avec l'Egalité des chances, la lutte contre toutes formes de discrimination, l'interculturalité et la Citoyenneté en FWB Crédit d'engagement Crédit supplémentaire : 238 milliers d'euros Crédit de liquidation Crédit supplémentaire : 121 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>une demande de 117,000 euros en CE a été rencontrée afin de prendre en considération des engagements pluriannuels (PRISME, Handi volley)</i>

35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation

01.01	35	Provision pour dépenses de personnel et d'informatique dans le cadre du Pacte d'Excellence Crédit d'engagement Réduction : - 7933 milliers d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 7933 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Pour l'ajustement 2023, la provision est mise à zéro étant donné la non-affectation des soldes des initiatives prévues par le Pacte d'Excellence en 2023.</i>
-------	----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PROGRAMME 9 - Pilotage du budget de la Communauté française

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses de toutes natures visant la réalisation d'analyses de dépenses	01.01	90	CE-LL	1 000	1 164	658	822
TOTAL				1 000	1 164	658	822

90 - Dépenses de toutes natures visant la réalisation d'analyses de dépenses

01.01	90	Dépenses de toutes natures visant la réalisation d'analyses de dépenses Crédit d'engagement Réduction : - 342 milliers d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 342 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Cette diminution est un transfert de crédits vers les AB de la fonction publique afin de couvrir le coût des traitements du personnel de la cellule "revue des dépenses" engagés à partir de 2023.</i>
-------	----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DIVISION ORGANIQUE 12

Informatique

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
1	Informatique et bureautique	116 978	116 978	114 672	114 672
Totaux (en milliers d'euros)		116 978	116 978	114 672	114 672

PROGRAMME 1 - Informatique et bureautique

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Numériques de l'Information et de la Communication (ETNIC)	41.01	14	CE-LL	116 978	116 978	114 672	114 672
TOTAL				116 978	116 978	114 672	114 672

14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles

41.01 14 Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Numériques de l'Information et de la Communication (ETNIC)

Crédit d'engagement

Réduction : - 2306 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 2306 milliers d'euros

Justification des crédits

Diminution liée à l'évolution de l'IPC par rapport à l'initial.

DIVISION ORGANIQUE 13

Gestion des Immeubles

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
1	Immeubles de la Communauté française	29 276	29 276	59 875	59 875
Totaux (en milliers d'euros)		29 276	29 276	59 875	59 875

PROGRAMME 1 - Immeubles de la Communauté française

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation pour les infrastructures administratives	41.01	11	CE-LL	29 276	29 276	29 875	29 875
Dotation pour le Master Plan des infrastructures de la Communauté française hors scolaire	41.03	11	CE-LL	0	0	30 000	30 000
TOTAL				29 276	29 276	59 875	59 875

11 - Gestion des immeubles de la Communauté française

41.01 11 Dotation pour les infrastructures administratives

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 599 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 599 milliers d'euros

Justification des crédits

L'augmentation des crédits à l'ajustement est liée d'une part à l'augmentation de l'indexation des loyers, taxes et précomptes, et d'autre part à une diminution des coûts de l'énergie.

41.03 11 Dotation pour le Master Plan des infrastructures de la Communauté française hors scolaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 30000 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 30000 milliers d'euros

Justification des crédits

L'augmentation des crédits à l'ajustement est liée à la mise en place d'une provision en vue de financer le Master Plan des infrastructures propriétés de la FWB, et en vue d'y réaliser la nécessaire transition énergétique.

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET
SPORT
DIVISION ORGANIQUE 19
Enfance

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
1	Office de la naissance et de l'enfance	2 841	2 841	2 752	2 752
Totaux (en milliers d'euros)		2 841	2 841	2 752	2 752

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 1 - Office de la naissance et de l'enfance

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Provision dérive barémique	01.03	11	CE-LL	2 841	2 841	2 752	2 752
TOTAL				2 841	2 841	2 752	2 752

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

11 - Office de la Naissance et de l'Enfance

01.03	11	Provision dérive barémique
		Crédit d'engagement
		Réduction : - 89 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Réduction : - 89 milliers d'euros

CHAPITRE III
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION
DIVISION ORGANIQUE 40
Services communs, affaires générales et relations
internationales

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
2	Provisions pour charges diverses	4 300	4 300	1 958	1 958
Totaux (en milliers d'euros)		4 300	4 300	1 958	1 958

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 2 - Provisions pour charges diverses

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Provision négociations sectorielles dans l'Enseignement	01.07	21	CE-LL	4 300	4 300	1 958	1 958
TOTAL				4 300	4 300	1 958	1 958

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

21 - Provisions diverses

01.07 21 Provision négociations sectorielles dans l'Enseignement

Crédit d'engagement

Réduction : - 2342 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 2342 milliers d'euros

Justification des crédits

La provision concerne les dernières négociations sectorielles dans l'Enseignement, dont une enveloppe de 20.000.000 millions € est prévue pour 2023 (10 millions d'euros supplémentaires comparés à l'année 2022). La majorité des montants a été répartie vers les AB fonctionnels afin de permettre le financement des différentes initiatives des accords sectoriels 2021-2024. Une partie reste provisionnée sur l'AB pour les mesures suivantes : prime pour le personnel ouvrier, reconnaissance de l'expérience professionnelle hors enseignement à l'ensemble du personnel enseignant en Hautes Ecoles, et pour une mesure à définir relative au statut d'enseignant chercheur. La décomposition du montant prévu pour l'ajusté 2023 est présentée dans les exposés de la Ministre denement supérieur et de la Ministre de l'Éducation au sein de leurs AB respectifs.

DIVISION ORGANIQUE 42

Dotation à Wallonie-Bruxelles Enseignement WBE

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
1	Frais généraux	36 628	36 628	33 502	33 502
Totaux (en milliers d'euros)		36 628	36 628	33 502	33 502

PROGRAMME 1 - Frais généraux

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation à la Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE)	41.01	11	CE-LL	36 628	36 628	33 502	33 502
TOTAL				36 628	36 628	33 502	33 502

11 - Dotation à WBE

41.01 11 Dotation à la Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE)

Crédit d'engagement

Réduction : - 3126 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 3126 milliers d'euros

Justification des crédits

La diminution à l'ajustement est liée à la mise à jour des paramètres d'indexation, plus faible que prévu, et au recalcul des coûts de personnel, au regard des engagements réellement effectués.

DIVISION ORGANIQUE 44

Bâtiments scolaires

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
0	Fonctionnement des fonds bâtiments scolaires et des institutions succédant au fonds national de garantie	176 874	176 874	182 717	182 931
Totaux (en milliers d'euros)		176 874	176 874	182 717	182 931

PROGRAMME 0 - Fonctionnement des fonds bâtiments scolaires et des institutions succédant au fonds national de garantie

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Programme prioritaire de travaux PPT	01.06	01	CE-LL	57 374	57 374	61 536	61 536
Entretien du parc de modules, leur déplacement et le renouvellement des permis d'urbanisme.	12.05	01	CE-LL	190	190	340	393
Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	61.01	01	CE-LL	42 551	42 551	45 262	45 262
Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	61.02	01	CE-LL	24 982	24 982	24 196	24 196
Dotation au service à gestion séparée - Fonds de création de places pour les bâtiments de l'enseignement obligatoire	61.04	01	CE-LL	26 824	26 824	26 544	26 544
Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	12.06	02	CE-LL	24 815	24 815	24 701	24 701
Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	33.01	02	CE-LL	138	138	138	299
TOTAL				176 874	176 874	182 717	182 931

01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires

01.06 01 Programme prioritaire de travaux PPT

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4162 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4162 milliers d'euros

Justification des crédits

L'augmentation des crédits à l'ajustement est liée, d'une part à la diminution d'indexation (modification des paramètres macroéconomiques) et d'autre part à une compensation budgétaire provenant du SACA création de places, duquel des réserves sont versées au compte centralisateur de la FWB en vue de compenser l'augmentation du PPT.

12.05 01 Entretien du parc de modules, leur déplacement et le renouvellement des permis d'urbanisme.

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 203 milliers d'euros

Justification des crédits

L'augmentation de crédit à l'ajustement est liée à la réévaluation du nombre de modules à entretenir et déplacer. Cette augmentation est compensée par l'AB 61.04

61.01 01 Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2711 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2711 milliers d'euros

Justification des crédits

- 61.02 01 *La diminution à l'ajustement est liée à la révision des paramètres macro économique moins élevés que prévu à l'initial.*
Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné
Crédit d'engagement
Réduction : - 786 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 786 milliers d'euros
Justification des crédits
- 61.04 01 *La diminution à l'ajustement est liée à la révision des paramètres macro économique moins élevés que prévu à l'initial.*
Dotation au service à gestion séparée - Fonds de création de places pour les bâtiments de l'enseignement obligatoire
Crédit d'engagement
Réduction : - 280 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 280 milliers d'euros
Justification des crédits
La diminution à l'ajustement est liée à la révision des paramètres macro économique moins élevés que prévu à l'initial, ainsi qu'à la compensation de l'augmentation de l'AB 12.05

02 - Subventions - Loyers - Divers

- 12.06 02 Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)
Crédit d'engagement
Réduction : - 114 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 114 milliers d'euros
Justification des crédits
La diminution à l'ajustement est liée à la révision des paramètres macro économique moins élevés que prévu à l'initial.
- 33.01 02 Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993
Crédit d'engagement
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 161 milliers d'euros
Justification des crédits
L'augmentation des crédits de liquidation à l'ajustement est liée à la nécessité de liquidé des subventions années antérieures qui n'avaient pas pu être liquidées par faute de complétude des dossiers remis.

CHAPITRE IV

DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

DIVISION ORGANIQUE 85

Dettes directe

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
1	Service de la dette directe	4 616	4 616	0	0
Totaux (en milliers d'euros)		4 616	4 616	0	0

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 1 - Service de la dette directe

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	21.01	10	CE-LL	4 616	4 616	0	0
TOTAL				4 616	4 616	0	0

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

10 - Amortissements et charges d'intérêt - Papier commercial

21.01 10 Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures

Crédit d'engagement

Réduction : - 4616 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 4616 milliers d'euros

Justification des crédits

Ces crédits étaient prévus pour couvrir les intérêts de rythme et/ou soldes dus à la Trésorerie fédérale. Ce mécanisme n'a toutefois pas été appliqué ces dernières années et il est, dès lors, proposé de supprimer ces crédits.

CHAPITRE V

DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DIVISION ORGANIQUE 90

Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
1	Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	567 630	567 630	553 685	553 685
Totaux (en milliers d'euros)		567 630	567 630	553 685	553 685

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation à la Région wallonne	45.01	11	CE-LL	442 405	442 405	429 819	429 819
Dotation à la Commission communautaire française	45.02	11	CE-LL	125 225	125 225	123 866	123 866
TOTAL				567 630	567 630	553 685	553 685

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

11 - Région Wallonne - Cocof

45.01 11 Dotation à la Région wallonne

Crédit d'engagement

Réduction : - 12586 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 12586 milliers d'euros

Justification des crédits

Ces crédits vont permettre de couvrir la dotation à la Région wallonne en vertu des dispositions légales et réglementaires.

Les dotations initiales 2023 se basaient sur les hypothèses et paramètres macroéconomiques suivants :

- Inflation 2022 : 9,40% (Budget économique de septembre 2022) ;

- Inflation 2023 : 6,50% (Budget économique de septembre 2022) ;

- Indices barémiques de la Fonction publique bruxelloise : 2,00% pour l'année 2022 et de 10,41% pour l'année 2023 (prise en compte des 5 indexations survenues en 2022).

Les paramètres d'inflation retenus pour l'élaboration du premier ajustement du budget 2023 sont ceux qui ont été publiés par le BFP en février 2023, soit une inflation définitive 2022 de 9,60% et une inflation 2023 de 4,50 %. L'ajustement 2023 se base également sur les indices barémiques de la Fonction publique bruxelloise suivants : 2,00% pour l'année 2022 et 10,41% pour l'année 2023 (prise en compte des 5 indexations survenues en 2022).

En ce qui concerne les coefficients d'adaptation utilisés pour calculer les dotations attribuées à la RW, ceux-ci restent fixés à 1,0000 pour les années 2021, 2022, 2023.

Par conséquent, les douzièmes provisoires Saint-Quentin à verser à la Région wallonne sont revus à la baisse par rapport à l'initial 2023 : : 429.819m€ (442.405m€ à l'initial 2023), soit une diminution de 12.586m€ dont 8.604m€ liés à l'indexation.

45.02 11 Dotation à la Commission communautaire française

Crédit d'engagement

Réduction : - 1359 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 1359 milliers d'euros

Justification des crédits

Ces crédits vont permettre de couvrir la dotation à la Commission communautaire française en vertu des dispositions légales et réglementaires.

Les dotations initiales 2023 se basaient sur les hypothèses et paramètres macroéconomiques suivants :

- Inflation 2022 : 9,40% (Budget économique de septembre 2022) ;

- Inflation 2023 : 6,50% (Budget économique de septembre 2022) ;

- Indices barémiques de la Fonction publique bruxelloise : 4,04% pour l'année 2022 et de 10,41% pour l'année 2023 (prise en compte

des 5 indexations survenues en 2022).

Dans le cadre de l'élaboration du budget ajusté 2023, les paramètres utilisés sont ceux qui ont été publiés par le BFP en février 2023, soit une inflation définitive 2022 de 9,60 % et une inflation 2023 de 4,50%.

En ce qui concerne l'indice barémique de la fonction publique bruxelloise, il a été décidé de commun accord avec la Région wallonne et la Cocof que cet indice sera estimé sur base du nombre d'indexations de 2 % des salaires de la fonction publique qui aura été appliqué au cours de l'année civile précédente. L'indice barémique pour l'année 2022 est ainsi fixé à 2,00 %, alors que celui relatif à l'année 2023 est maintenu à 10,41% (sur base de la prise en compte des 5 indexations survenues en 2022).

En ce qui concerne les coefficients d'adaptation utilisés pour calculer les dotations attribuées à la RW, ceux-ci restent fixés à 1,0000 pour les années 2022, 2023.

Pour la COCOF, ces coefficients évoluent de la manière suivante :

- Pour l'année 2022, ce coefficient a été adapté définitivement, en février 2023, à 1,06200 de façon à ce que le montant retenu pour la Promotion de Bruxelles soit exactement égal à 2 millions ;

- Pour l'année 2023, ce coefficient s'élève à 1,05832. Celui-ci sera définitivement connu lors de l'ajustement du budget 2024, c'est-à-dire lorsque tous les paramètres applicables à l'exercice 2023 seront connus ;

Par conséquent, les douzièmes provisoires Saint-Quentin à verser à la Commission communautaire française sont revus à la baisse par rapport à l'initial 2023 : 123.866m€ (125.225m€ à l'initial 2023), soit une diminution de 1.359m€.

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Bénédicte LINARD
Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,
des Médias et des Droits des Femmes

CHAPITRE I

SERVICES GÉNÉRAUX

DIVISION ORGANIQUE 06

Cabinets ministériels

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
4	Gouvernement de la Communauté française	437	437	434	434
Totaux (en milliers d'euros)		437	437	434	434

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 4 - Gouvernement de la Communauté française

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Traitement et frais de représentation de la Ministre	11.01	43	CE-LL	134	134	131	131
Indemnités généralement quelconques au personnel	11.04	43	CE-LL	125	125	137	137
Frais de fonctionnement du cabinet	12.19	43	CE-LL	178	178	166	166
TOTAL				437	437	434	434

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

43 - Cabinet du Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes

11.01	43	Traitement et frais de représentation de la Ministre
		Crédit d'engagement
		Réduction : - 3 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Réduction : - 3 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Diminution des crédits alloués au paiement des traitement de la ministre, suivant les prévisions d'indexations 2023 du Bureau du Plan.</i>
11.04	43	Indemnités généralement quelconques au personnel
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros
12.19	43	Frais de fonctionnement du cabinet
		Crédit d'engagement
		Réduction : - 12 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Réduction : - 12 milliers d'euros

DIVISION ORGANIQUE 11

Affaires générales - Secrétariat général

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
3	Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté française	3 870	2 050	3 913	2 049
Totaux (en milliers d'euros)		3 870	2 050	3 913	2 049

PROGRAMME 3 - Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté française

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Actions diverses dans le domaine du droit des femmes	12.31	32	CE-LL	160	160	144	145
Subventions relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes	33.01	32	CE-LL	1 654	606	1 634	583
Subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française	33.08	32	CE-LL	1 566	794	1 645	831
Dépenses de toute nature relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre de travaux internationaux	12.01	37	CE-LL	265	265	205	205
Subventions relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre des travaux internationaux	33.01	37	CE-LL	225	225	285	285
TOTAL				3 870	2 050	3 913	2 049

32 - Egalité des chances

12.31	32	Actions diverses dans le domaine du droit des femmes Crédit d'engagement Réduction : - 16 milliers d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 15 milliers d'euros
33.01	32	Subventions relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes Crédit d'engagement Réduction : - 20 milliers d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 23 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Baisse des CL liée à la révision à la baisse des paramètres d'indexation</i>
33.08	32	Subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française Crédit d'engagement Crédit supplémentaire : 79 milliers d'euros Crédit de liquidation Crédit supplémentaire : 37 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Augmentation pour intégrer l'engagement du CRISP en pluriannuel en CE et son indexation pour 2023 en CL</i>

37 - Protection des droits de l'enfant

12.01	37	Dépenses de toute nature relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre de travaux internationaux
-------	----	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Crédit d'engagement

Réduction : - 60 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 60 milliers d'euros

Justification des crédits

Transfert de 60K vers l'AB 11373301 à l'aju 23 pour permettre l'octroi de subventions additionnelles

33.01

37

Subventions relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre des travaux internationaux

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros

Justification des crédits

Transfert de 60K depuis l'AB 11371201 à l'aju 23 pour permettre l'octroi de subventions additionnelles

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET
SPORT
DIVISION ORGANIQUE 15
Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales,
de la Culture et du Sport

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
2	Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture	9 810	9 810	9 865	9 865
Totaux (en milliers d'euros)		9 810	9 810	9 865	9 865

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation pour les infrastructures culturelles	41.01	22	CE-LL	9 810	9 810	9 865	9 865
TOTAL				9 810	9 810	9 865	9 865

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

22 - Musées

41.01 22 Dotation pour les infrastructures culturelles

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 55 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 55 milliers d'euros

Justification des crédits

Indexation à la baisse des contrats EGT: -127k€

Répartition depuis l'AB 12.11-21 de la DO 11 liée au plan de transition écologique, pour l'installation de bornes de recharge et fontaine à eau sur les sites culturelles +182k€

DIVISION ORGANIQUE 19

Enfance

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
1	Office de la naissance et de l'enfance	631 418	631 418	640 822	640 822
Totaux (en milliers d'euros)		631 418	631 418	640 822	640 822

PROGRAMME 1 - Office de la naissance et de l'enfance

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	41.01	11	CE-LL	499 817	499 817	508 621	508 621
Dotation spécifique à l'ONE pour l'informatique	41.02	11	CE-LL	36 584	36 584	35 863	35 863
Dotation spécifique à l'ONE liée à la réforme des milieux d'accueil	41.03	11	CE-LL	21 345	21 345	20 273	20 273
Dotation spécifique à l'ONE liée à la création de places	41.04	11	CE-LL	1 925	1 925	1 830	1 830
Dotation spécifique liée au passage au statut des accueillantes conventionnées	41.05	11	CE-LL	17 509	17 509	16 630	16 630
Dotation complémentaire relative au soutien aux politiques d'emploi dans le domaine de l'enfance.	41.06	11	CE-LL	38 482	38 482	42 556	42 556
Dotation spécifique liée aux initiatives visant à accompagner la réforme des rythmes scolaires	41.07	11	CE-LL	1 634	1 634	1 636	1 636
Dotations spécifique à l'ONE liée aux politiques nouvelles	41.08	11	CE-LL	14 122	14 122	13 413	13 413
TOTAL				631 418	631 418	640 822	640 822

11 - Office de la Naissance et de l'Enfance

41.01 11 Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 8804 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 8804 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation de la dotation de l'ONE conformément au contrat de gestion et aux paramètres d'indexation. L'augmentation à la hausse correspond au rapatriement de la provision pour les dépassements de l'indice pivot en cours d'année localisée à l'initial sur la DO 11 en l'attente de la connaissance des paramètres définitifs.

41.02 11 Dotation spécifique à l'ONE pour l'informatique

Crédit d'engagement

Réduction : - 721 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 721 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation de la dotation de l'ONE conformément au contrat de gestion et aux paramètres d'indexation

41.03 11 Dotation spécifique à l'ONE liée à la réforme des milieux d'accueil

Crédit d'engagement

Réduction : - 1072 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 1072 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation de la dotation de l'ONE conformément au contrat de gestion et aux paramètres d'indexation

41.04 11 Dotation spécifique à l'ONE liée à la création de places

Crédit d'engagement

Réduction : - 95 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 95 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation de la dotation de l'ONE conformément au contrat de gestion et aux paramètres d'indexation

41.05 11 Dotation spécifique liée au passage au statut des accueillantes conventionnées

Crédit d'engagement

Réduction : - 879 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 879 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation de la dotation de l'ONE conformément au contrat de gestion et aux paramètres d'indexation

41.06 11 Dotation complémentaire relative au soutien aux politiques d'emploi dans le domaine de l'enfance.

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4074 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4074 milliers d'euros

Justification des crédits

Augmentation des crédits liée à la conclusion des accords non-marchand 22-25

41.07 11 Dotation spécifique liée aux initiatives visant à accompagner la réforme des rythmes scolaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation de la dotation de l'ONE conformément au contrat de gestion et aux paramètres d'indexation

41.08 11 Dotations spécifique à l'ONE liée aux politiques nouvelles

Crédit d'engagement

Réduction : - 709 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 709 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation de la dotation de l'ONE conformément au contrat de gestion et aux paramètres d'indexation

DIVISION ORGANIQUE 20

Culture (hors Education permanente, Jeunesse, Audiovisuel et Multimédia)

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
0	Subsistance	5 624	5 449	5 130	4 955
1	Activités et soutiens de nature transversale	75 648	75 648	5 792	5 821
2	Arts vivants	17 800	78 547	18 316	78 642
3	Musiques	8 334	45 045	8 642	44 889
4	Patrimoines culturels	34 162	15 168	36 517	16 248
6	Langues, lettres et livre	9 713	2 751	8 147	2 753
7	Action culturelle territoriale	182 023	59 310	204 033	78 096
Totaux (en milliers d'euros)		333 304	281 918	286 577	231 404

PROGRAMME 0 - Subsistance

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture	12.01	01	CE-LL	4 555	4 380	4 569	4 364
Dépenses d'investissement relatives au fonctionnement de l'administration	74.01	02	CE-LL	896	896	392	422
Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	12.12	04	CE-LL	173	173	169	169
TOTAL				5 624	5 449	5 130	4 955

01 - Dépenses de fonctionnement de l'administration de la Culture

12.01 01 Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 16 milliers d'euros

Justification des crédits

Augmentation liée à l'indexation du contrat d'entretien Cofely non prévue lors de l'initial

02 - Dépenses d'investissement de l'administration de la Culture

74.01 02 Dépenses d'investissement relatives au fonctionnement de l'administration

Crédit d'engagement

Réduction : - 504 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 474 milliers d'euros

Justification des crédits

Transfert des moyens vers l'AB 20464130 du Musée Royal de Mariemont afin de permettre l'acquisition dans un avenir proche d'un nouveau Muséobus dont la gestion sera assurée par le Musée.

04 - Loyers

Crédit d'engagement

Réduction : - 4 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 4 milliers d'euros

Justification des crédits*Adaptation des coûts selon les nouveaux paramètres d'indexation***PROGRAMME 1 - Activités et soutiens de nature transversale**

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	01.01	11	CE-LL	66 644	66 644	0	0
Subventions au Programme de Transition Professionnelle	30.05	11	CE-LL	28	28	0	28
Subvention au Fonds Intersyndical des Secteurs de la Communauté française ASBL	33.02	11	CE-LL	268	268	267	267
Indemnités de présence et de lecture, frais de déplacements et frais de tiers liés aux organes consultatifs	12.03	13	CE-LL	428	428	426	426
Subventions forfaitaires aux fédérations culturelles octroyées dans le cadre du fonctionnement du Conseil supérieur de la Culture et de la structuration de la fonction représentative des secteurs culturels	33.01	14	CE-LL	337	337	346	346
Provision relative au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes	01.01	15	CE-LL	3 275	3 275	2	3
Mise en œuvre du PECA	01.02	15	CE-LL	4 454	4 454	4 537	4 537
Subventions d'aménagement et d'équipement dans les domaines de la culture, la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente	52.21	18	CE-LL	114	114	161	163
Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes dans les domaines de la culture, la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente	63.51	18	CE-LL	100	100	53	51
TOTAL				75 648	75 648	5 792	5 821

11 - Emploi

01.01	11	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand
		Crédit d'engagement
		Réduction : - 66644 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Réduction : - 66644 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Mise à zéro de l'AB considérant que la répartition vers les AB du non-marchand a déjà eu lieu en mars 2023 et qu'il n'y avait plus d'opérations prévues d'ici la fin de l'année. Un montant de 400k€ correspondant à la sous-utilisation 2023 suite à l'adaptation des paramètres macro-économiques a été reporté sur l'année 2024.</i>
33.02	11	Subvention au Fonds Intersyndical des Secteurs de la Communauté française ASBL
		Crédit d'engagement
		Réduction : - 1 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Réduction : - 1 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Révision et correction du montant sur base de l'adaptation des paramètres d'indexation</i>
30.05	11	Subventions au Programme de Transition Professionnelle
		Crédit d'engagement
		Réduction : - 28 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Ces crédits couvraient des dépenses liées à l'emploi en application du décret du 15 mars 1999 portant approbation de l'accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone du 3 juillet 1997 conclu en vertu de</i>

décret wallon du 18 juillet 1999 créant un programme de transition professionnelle. Un décret wallon du 2 février 2017 a abrogé le décret du 18 juillet 1997. Entré en vigueur le 1er juillet 2017, des dispositions transitoires ont permis aux employeurs ettravailleurs de continuer à bénéficier du régime PTP jusqu'à la fin de la période des autorisations délivrées. Ces autorisations toutes arrivées à échéance et il n'y a plus lieu de prévoir des crédits d'engagement sur cet AB qui est mis à 0. L'existence d'un encours justifie le maintien de crédits de liquidation.

13 - Indemnités de présence

12.03 13 Indemnités de présence et de lecture, frais de déplacements et frais de tiers liés aux organes consultatifs

Crédit d'engagement

Réduction : - 2 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 2 milliers d'euros

Justification des crédits

Révision et correction du montant sur base de l'adaptation des paramètres d'indexation

14 - Soutien transversal au secteur culturel

33.01 14 Subventions forfaitaires aux fédérations culturelles octroyées dans le cadre du fonctionnement du Conseil supérieur de la Culture et de la structuration de la fonction représentative des secteurs culturels

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros

Justification des crédits

Révision et correction du montant sur base de l'adaptation des paramètres d'indexation

15 - Provisions

01.01 15 Provision relative au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes

Crédit d'engagement

Réduction : - 3273 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 3272 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition importante intervenue en cours d'année visant à redistribuer les montants de la provision vers divers AB notamment pour un Futur pour la Culture, le soutien aux rencontres théâtre jeune public, des aides à la création ainsi que des acquisitions d'oeuvres d'art de Félicien Rops. Dans le cadre de l'ajustement, nouvelle répartition des crédits vers les AB 20223300 (30 k€ en CE/CL), AB 20323300 (100 k€ en CE/CL) et AB 20447421 (4 k€ CE/3 k€ CL).

01.02 15 Mise en œuvre du PECA

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 83 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 83 milliers d'euros

Justification des crédits

Indexation conformément à l'art 30§3 du décret du PECA sur le poste relatif au financement des référents scolaires

18 - Aménagements et équipements

52.21 18 Subventions d'aménagement et d'équipement dans les domaines de la culture, la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 47 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 49 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition compensée à partir du 20186351 afin de permettre la mise en œuvre de la programmation adoptée suite à un appel à projet.

63.51 18 Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes dans les domaines de la culture, la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente

Crédit d'engagement

Réduction : - 47 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 49 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition vers le 20185221 afin de permettre la mise en œuvre de la programmation adoptée suite à un appel à projet.

PROGRAMME 2 - Arts vivants

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants	33.00	20	CE-LL	7 578	50 327	7 607	50 034
Aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants	33.00	21	CE-LL	520	520	611	491
Aides ponctuelles dans le domaine des arts vivants	33.00	22	CE-LL	6 435	6 435	6 889	6 889
Subvention au Théâtre National	33.01	24	CE-LL	1 331	8 480	1 280	8 429
Subvention à l'ASBL MARS (Mons Arts de la Scène)	33.02	24	CE-LL	1 018	6 537	979	6 498
Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	33.03	24	CE-LL	674	4 083	609	4 038
Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi	33.05	24	CE-LL	244	2 165	341	2 263
TOTAL				17 800	78 547	18 316	78 642

20 - Conventions & CP

33.00 20 Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 29 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 293 milliers d'euros

Justification des crédits

Révision des montants en CL sur base de l'adaptation des paramètres d'indexation. Les CE sont pluriannuels et feront l'objet d'une diminution de visa au terme des conventions et contrats.

21 - Aides pluriannuelles

33.00 21 Aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 91 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 29 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition technique de correction opérée en cours d'année de -89k€ pour des opérateurs localisés sur le mauvais AB. Dans le cadre de l'ajustement, répartition de 60 k€ en CE/CL via l'AB 20223300 pour la convention 23-25 du plan Sacha et complément de 120 k€ en CE uniquement afin de permettre l'engagement pluriannuel de la convention.

22 - Aides ponctuelles

33.00 22 Aides ponctuelles dans le domaine des arts vivants

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 454 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 454 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition intervenue en cours d'année pour +484k€ à partir de la provision Culture pour permettre le soutien à l'organisation des Rencontres Théâtre Jeune Public et permettre le maintien des enveloppes des aides à la création et au projet. Dans le cadre de l'ajustement, répartition de -60 k€ en CE/CL vers l'AB 20213300 pour la convention 23-25 du plan Sacha et de +30 k€ en CE/CL via la Provision relative au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes (AB 20150101) afin de soutenir une expertise préalable au déménagement de l'Atelier 210.

24 - AB nominatifs arts vivants

33.01 24 Subvention au Théâtre National

Crédit d'engagement

Réduction : - 51 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 51 milliers d'euros

Justification des crédits

Révision des montants sur base de l'adaptation des paramètres d'indexation

33.02 24 Subvention à l'ASBL MARS (Mons Arts de la Scène)

Crédit d'engagement

Réduction : - 39 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 39 milliers d'euros

Justification des crédits

Révision des montants sur base de l'adaptation des paramètres d'indexation

33.03 24 Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française

Crédit d'engagement

Réduction : - 65 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 45 milliers d'euros

Justification des crédits

Révision des montants sur base de l'adaptation des paramètres d'indexation

33.05 24 Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 97 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 98 milliers d'euros

Justification des crédits

Correction erreur de calcul de l'index à l'Ini23

PROGRAMME 3 - Musiques

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des musiques	33.00	30	CE-LL	1 021	9 538	1 429	9 481
Aides ponctuelles dans le domaine des musiques	33.00	32	CE-LL	2 110	2 110	2 210	2 210
Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	33.01	33	CE-LL	2 922	18 764	2 810	18 652
Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française	33.02	33	CE-LL	1 688	10 835	1 623	10 770
Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	33.03	33	CE-LL	311	1 995	299	1 984
Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	33.04	33	CE-LL	176	1 125	169	1 118
Subvention à l'ASBL Les Festivals de Wallonie	33.05	33	CE-LL	106	678	102	674
TOTAL				8 334	45 045	8 642	44 889

30 - Conventions & CP

33.00 30 Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des musiques

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 408 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 57 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition intervenue en cours d'année en CE pour permettre les engagements pluriannuels. Dans le cadre de l'ajustement, révision des montants sur base de l'adaptation des paramètres d'indexation

32 - Aides ponctuelles

33.00 32 Aides ponctuelles dans le domaine des musiques

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros

Justification des crédits

Crédits d'engagement et de liquidation transférés à partir de la provision relative au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes (AB 20150101) afin de renforcer les aides ponctuelles allouées au secteur des musiques, et en particulier, le dispositif de bourses aux musiques actuelles nouvellement mis en place par le décret-cadre relatif à la reconnaissance et au subventionnement du

33 - AB nominatifs Musique

33.01	33	Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre Lyrique de la Communauté française Crédit d'engagement Réduction : - 112 milliers d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 112 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Révision des montants sur base de l'adaptation des paramètres d'indexation</i>
33.02	33	Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française Crédit d'engagement Réduction : - 65 milliers d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 65 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Révision des montants sur base de l'adaptation des paramètres d'indexation</i>
33.03	33	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie Crédit d'engagement Réduction : - 12 milliers d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 11 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Révision des montants sur base de l'adaptation des paramètres d'indexation</i>
33.04	33	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française Crédit d'engagement Réduction : - 7 milliers d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 7 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Révision des montants sur base de l'adaptation des paramètres d'indexation</i>
33.05	33	Subvention à l'ASBL Les Festivals de Wallonie Crédit d'engagement Réduction : - 4 milliers d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 4 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Révision des montants sur base de l'adaptation des paramètres d'indexation</i>

PROGRAMME 4 - Patrimoines culturels

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des patrimoines culturels	33.01	40	CE-LL	32 924	12 448	34 127	12 385
Dépenses d'investissement dans le domaine des patrimoines culturels	74.21	44	CE-LL	63	63	367	366
Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain lié à la Communauté française	33.03	45	CE-LL	0	851	0	847
Keramis - Centre de la Céramique lié à la Communauté française	33.04	45	CE-LL	0	631	0	627
Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont	41.30	46	CE-LL	1 175	1 175	2 023	2 023
TOTAL				34 162	15 168	36 517	16 248

40 - Conventions & CP

33.01	40	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des patrimoines culturels Crédit d'engagement Crédit supplémentaire : 1203 milliers d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 63 milliers d'euros
-------	----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Justification des crédits

Répartition intervenue en cours d'année en CE pour permettre les engagements pluriannuels. Dans le cadre de l'ajustement, révision des montants sur base de l'adaptation des paramètres d'indexation

44 - Investissements

74.21 44 Dépenses d'investissement dans le domaine des patrimoines culturels

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 304 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 303 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition intervenue en cours d'année à partir de la provision culture afin de permettre l'acquisition par la FWB d'une partie de la collection d'oeuvres de Félicien Rops mis en vente par la famille héritière dans le respect des recommandations de la Commission des Patrimoines culturels. Dans le cadre de l'ajustement, crédits d'engagement et de liquidation transférés à partir de la provision relative au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes (AB 20150101) afin de soutenir un projet d'investissement pour les expositions de l'Aquarium Museum.

45 - AB nominatifs Patrimoines culturels

33.03 45 Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain lié à la Communauté française

Crédit d'engagement

Crédit de liquidation

Réduction : - 4 milliers d'euros

Justification des crédits

Révision des montants sur base de l'adaptation des paramètres d'indexation

33.04 45 Keramis - Centre de la Céramique lié à la Communauté française

Crédit d'engagement

Crédit de liquidation

Réduction : - 4 milliers d'euros

Justification des crédits

Révision des montants sur base de l'adaptation des paramètres d'indexation

46 - Musée Royal de Mariemont

41.30 46 Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 848 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 848 milliers d'euros

Justification des crédits

Crédits d'engagement et de liquidation transférés au Musée Royal de Mariemont en vue de l'acquisition d'un nouveau Muséobus (en remplacement de l'actuel Muséobus) dont la gestion est confiée au Musée et révision des montants sur base de l'adaptation des paramètres d'indexation

PROGRAMME 6 - Langues, lettres et livre

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Aides pluriannuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre	33.02	61	CE-LL	9 713	2 751	8 147	2 753
TOTAL				9 713	2 751	8 147	2 753

61 - Aides pluriannuelles

33.02 61 Aides pluriannuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre

Crédit d'engagement

Réduction : - 1566 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition technique intervenue en cours d'année. Dans le cadre de l'ajustement, réduction des crédits d'engagement uniquement pour couvrir les engagements pluriannuels des conventions.

PROGRAMME 7 - Action culturelle territoriale

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des centres culturels	33.00	70	CE-LL	91 623	30 233	104 356	42 785
Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des bibliothèques	33.00	71	CE-LL	77 280	22 792	81 501	26 670
Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs	33.00	72	CE-LL	11 951	5 116	16 304	7 444
Aides pluriannuelles dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs	33.00	73	CE-LL	1 169	1 169	1 872	1 197
TOTAL				182 023	59 310	204 033	78 096

70 - Conventions & CP Centres culturels

33.00 70 Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des centres culturels

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 12733 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 12552 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition intervenue en cours d'année pour le transfert des moyens de la provision non-marchand. Lors de l'ajustement, révision des montants sur base de l'adaptation des paramètres d'indexation

71 - Conventions & CP Bibliothèques

33.00 71 Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des bibliothèques

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4221 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 3878 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition intervenue en cours d'année pour le transfert des moyens de la provision non-marchand. Lors de l'ajustement, révision des montants sur base de l'adaptation des paramètres d'indexation

72 - Conventions & CP CEC et PAA

33.00 72 Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4353 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2328 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition intervenue en cours d'année pour le transfert des moyens de la provision non-marchand. Lors de l'ajustement, CE complémentaires pour permettre les engagements pluriannuels et révision des montants sur base de l'adaptation des paramètres d'indexation

73 - Aides pluriannuelles

33.00 73 Aides pluriannuelles dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 703 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 28 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition intervenue en cours d'année pour le transfert des moyens de la provision non-marchand. Lors de l'ajustement, compensation à partir de de l'AB233330 (éducation permanente) dédié à l'asbl A Coeur Joie

DIVISION ORGANIQUE 23

Jeunesse et éducation permanente

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
3	Éducation permanente	40 287	40 287	74 026	74 026
Totaux (en milliers d'euros)		40 287	40 287	74 026	74 026

PROGRAMME 3 - Éducation permanente

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Subventions aux associations reconnues à durée indéterminée dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	33.06	31	CE-LL	37 883	37 883	70 889	70 889
Subventions aux associations reconnues à durée déterminée dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	33.08	31	CE-LL	1 762	1 762	1 992	1 992
Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emploi	33.30	31	CE-LL	590	590	1 091	1 091
Subvention à l'association agréée en tant que Commission des Séniors de la CF	33.06	35	CE-LL	52	52	54	54
TOTAL				40 287	40 287	74 026	74 026

31 - Activités du Service

33.06	31	Subventions aux associations reconnues à durée indéterminée dans le cadre du décret du 17 juillet 2003
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 33006 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 33006 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Répartition intervenue en cours d'année pour le transfert des moyens de la provision non-marchand. Lors de l'ajustement, correction de l'indexation suite à une erreur de calcul lors de l'initial 2023.</i>
33.08	31	Subventions aux associations reconnues à durée déterminée dans le cadre du décret du 17 juillet 2003
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 230 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 230 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Répartition intervenue en cours d'année pour le transfert des moyens de la provision non-marchand. Lors de l'ajustement, correction de l'indexation suite à une erreur de calcul lors de l'initial 2023.</i>
33.30	31	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emploi
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 501 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 501 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Répartition intervenue en cours d'année pour le transfert des moyens de la provision non-marchand. Lors de l'ajustement, correction de l'indexation suite à une erreur de calcul lors de l'initial 2023.</i>

35 - Commission des Séniors

33.06	35	Subvention à l'association agréée en tant que Commission des Séniors de la CF
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Justification des crédits

Correction de l'indexation suite à une erreur de calcul lors de l'initial 2023.

DIVISION ORGANIQUE 25

Audiovisuel et Multimédia

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
1	Initiatives et interventions diverses	3 885	3 685	3 715	3 655
2	Cinéma et vidéo	25 344	25 544	26 345	26 395
3	Radio et télévision	372 495	372 865	375 301	375 655
4	Presse	13 269	13 392	12 664	13 366
Totaux (en milliers d'euros)		414 993	415 486	418 025	419 071

PROGRAMME 1 - Initiatives et interventions diverses

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Provision pour politiques nouvelles	01.01	11	CE-LL	240	40	90	30
Dotation pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel	41.04	12	CE-LL	3 645	3 645	3 625	3 625
TOTAL				3 885	3 685	3 715	3 655

11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel

01.01 11 Provision pour politiques nouvelles

Crédit d'engagement

Réduction : - 150 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 10 milliers d'euros

12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel

41.04 12 Dotation pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

Crédit d'engagement

Réduction : - 20 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 20 milliers d'euros

Justification des crédits

Application du contrat de financement 2019-2023 et de son avenant :

Montant de base selon contrat = 2.800.000

Indexation IPC (bureau du plan au 07/02/2023) janvier 2023 (127,84) / janvier 2019 (108,17) = 1,181843395

Montant indexé 1 = 3.309.161,51

Montant supplémentaire de base selon avenant = 240.000

Indexation IPC (bureau du plan au 07/02/2023) janvier 2023 (127,84) / janvier 2021 (109,97) = 1,162498863

Montant indexé 2 = 278.999,73

Total montants indexés 1 et 2 = 3.588.161,23

+ Majoration de 1% sur total montants indexés = 35.881,61

Total montant 2023 = 3.624.042,84

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 3.625 K€

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0 K€

PROGRAMME 2 - Cinéma et vidéo

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Subventions aux ateliers de production et ateliers d'accueil relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	33.07	21	CE-LL	0	0	991	991
Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	41.03	21	CE-LL	24 644	24 644	24 504	24 504
Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	33.02	23	CE-LL	700	900	850	900

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
TOTAL				25 344	25 544	26 345	26 395

21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle

33.07 21 Subventions aux ateliers de production et ateliers d'accueil relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 991 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 991 milliers d'euros

41.03 21 Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

Crédit d'engagement

Réduction : - 140 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 140 milliers d'euros

Justification des crédits

Montant de base (montant ajusté 2022) = 22.679.000,00

Indexation IPC (bureau du plan au 07/02/2023) janvier 2023 (127,84) / janvier 2022 (118,32) = 1,08045977

Montant total 2023 = 24.503.747,13

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 22.170 K€

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 2.334 K€ (cet encours n'est pas lié à la nécessité de prévoir une seconde tranche, mais à un historique de manque de crédits de liquidation).

23 - Politique de l'audiovisuel

33.02 23 Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Justification des crédits

Augmentation en CE nécessaire pour l'engagement pluriannuel de la convention BX1

PROGRAMME 3 - Radio et télévision

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), y compris créances années antérieures	41.01	31	CE-LL	334 695	334 695	332 794	332 794
Dotation à la RTBF pour cotisation au pool des parastataux	41.03	31	CE-LL	14 479	14 479	14 451	14 451
Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	41.05	31	CE-LL	1 198	1 198	1 192	1 180
Dotation à la RTBF pour compenser les efforts réalisés en termes de responsabilisation SEC en application du contrat de gestion	41.07	31	CE-LL	10 235	10 235	10 177	10 177
Subventions aux médias de proximité relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	31.32	33	CE-LL	0	0	4 685	4 685
Subventions aux médias de proximité	33.10	33	CE-LL	10 514	10 500	10 454	10 441
Subvention au Réseau des Médias de proximité pour ses frais spécifiques liés à la sauvegarde, l'indexation et la valorisation des archives numérisées	33.11	33	CE-LL	0	253	0	252
Subvention au réseau des médias de proximité	33.13	33	CE-LL	0	131	0	130
Fonds budgétaire destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques	31.01	34	FBM	1 374	1 374	1 548	1 545
TOTAL				372 495	372 865	375 301	375 655

31 - Dotations et subventions en faveur de la RTBF

41.01	31	<p>Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), y compris créances années antérieures</p> <p>Crédit d'engagement</p> <p>Réduction : - 1901 milliers d'euros</p> <p>Crédit de liquidation</p> <p>Réduction : - 1901 milliers d'euros</p> <p><u>Justification des crédits</u></p> <p>Application de l'article 26 du contrat de gestion 2023-2027 de la RTBF : Montant de base = Montant ajusté 2022 = 301.971.830,00 Indexation IPC (bureau du plan au 07/02/2023) janvier 2023 (127,84) / janvier 2022 (118,32) = 1,080459770 Montant indexé = 326.268.414,02 + Majoration de 2% du montant indexé = 6.525.368,28 Montant total 2022 = 332.793.782,30 Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 332.794 K€</p>
41.03	31	<p>Dotation à la RTBF pour cotisation au pool des parastataux</p> <p>Crédit d'engagement</p> <p>Réduction : - 28 milliers d'euros</p> <p>Crédit de liquidation</p> <p>Réduction : - 28 milliers d'euros</p> <p><u>Justification des crédits</u></p> <p>Adaptation liée à la modification des paramètres d'indexation</p>
41.05	31	<p>Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5</p> <p>Crédit d'engagement</p> <p>Réduction : - 6 milliers d'euros</p> <p>Crédit de liquidation</p> <p>Réduction : - 18 milliers d'euros</p> <p><u>Justification des crédits</u></p> <p>Adaptation liée à la modification des paramètres d'indexation</p>
41.07	31	<p>Dotation à la RTBF pour compenser les efforts réalisés en termes de responsabilisation SEC en application du contrat de gestion</p> <p>Crédit d'engagement</p> <p>Réduction : - 58 milliers d'euros</p> <p>Crédit de liquidation</p> <p>Réduction : - 58 milliers d'euros</p> <p><u>Justification des crédits</u></p> <p>Adaptation liée à la modification des paramètres d'indexation</p>

33 - Soutien aux médias de proximité

31.32	33	<p>Subventions aux médias de proximité relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel</p> <p>Crédit d'engagement</p> <p>Crédit supplémentaire : 4685 milliers d'euros</p> <p>Crédit de liquidation</p> <p>Crédit supplémentaire : 4685 milliers d'euros</p>
33.10	33	<p>Subventions aux médias de proximité</p> <p>Crédit d'engagement</p> <p>Réduction : - 60 milliers d'euros</p> <p>Crédit de liquidation</p> <p>Réduction : - 59 milliers d'euros</p> <p><u>Justification des crédits</u></p> <p>En application de l'article 3.2.4-1 du décret SMA, les crédits sont indexés sur la base de l'indice IPC de janvier 2023. Les crédits ajustés 2022 à indexer en 2023 se décomposent en deux enveloppes : Enveloppe fonctionnement = 8.595.000 Enveloppe développement numérique = 1.080.000 Indexation IPC (bureau du plan 07/02/2023) janvier 2023 (127,84) / janvier 2022 (118,32) = 1,08045977 Montant indexé fonctionnement = 9.286.551,72 + Montant indexé développement numérique = 1.166.896,55 Montant total 2023 = 10.453.448,28 Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 9.287 K€ (85% des engagements 2023 pour les subventions de fonctionnement en janvier 2023 et 15% en octobre 2023 après réception des comptes et rapport d'activité de l'année précédente) + 992 K€ (85% des engagements 2023 pour le développement numérique) Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 162 K€ (15 % des engagements 2022 pour le développement numérique). Le total des CL à prévoir est donc de 10.441 K€.</p>
33.11	33	<p>Subvention au Réseau des Médias de proximité pour ses frais spécifiques liés à la sauvegarde, l'indexation et la valorisation des archives numérisées</p>

Crédit d'engagement**Crédit de liquidation**

Réduction : - 1 milliers d'euros

Justification des crédits

Conformément à la formule d'indexation prévue dans la convention 2020-2024, la subvention 2023 est calculée sur la base de l'indice santé de janvier 2023 :

Montant de base : 218.000,00

Indexation Indice santé (bureau du plan 07/02/2023) janvier 2023 (128,00) / janvier 2020 (109,72) = 1,166605906

Montant indexé = 254.320,09

Crédits de liquidation pour subvention 2023 : 216.172,07 € (85% de la subvention 2023).

Crédits de liquidation nécessaires pour subvention année antérieure : 35.230,29 € (15% de la subvention 2022).

Soit un total de 252 K€ nécessaires en CL.

33.13 33 Subvention au réseau des médias de proximité

Crédit d'engagement**Crédit de liquidation**

Réduction : - 1 milliers d'euros

Justification des crédits

La convention 2022-2026 a été l'objet d'un engagement pluriannuel en 2022 et il n'est donc pas nécessaire de prévoir des crédits d'engagement pour 2023.

Montant de base : 120.000

Indexation IPC (bureau du plan 07/02/2023) janvier 2023 (127,84) / janvier 2022 (118,32) = 1,08045977

Montant indexé = 129.655,17

Crédits de liquidation pour subvention 2023 : 129.655,17 € (85% en janvier 2023 et 15% en juin 2023 après dépôt des comptes de l'année précédente).

Crédits de liquidation nécessaires pour subvention année antérieure : 0 K€

34 - Aide à la création radiophonique

31.01 34 Fonds budgétaire destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 174 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 171 milliers d'euros

Justification des crédits

Alignement des crédits sur la programmation approuvée en gouvernement

PROGRAMME 4 - Presse

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Aide à la presse quotidienne écrite francophone	31.01	41	CE-LL	12 348	12 348	12 335	12 335
Subventions visant à soutenir des initiatives dans la presse	32.02	41	CE-LL	740	290	150	278
Subventions pour l'instance d'autorégulation de la déontologie journalistique	33.05	41	CE-LL	181	179	179	179
Subvention à l'opérateur désigné par le Gouvernement pour mettre en œuvre les aides au journalisme d'investigation	33.06	41	CE-LL	0	575	0	574
TOTAL				13 269	13 392	12 664	13 366

41 - Aide directe à la presse d'opinion

31.01 41 Aide à la presse quotidienne écrite francophone

Crédit d'engagement

Réduction : - 13 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 13 milliers d'euros

Justification des crédits

Les crédits sont calculés en application du décret du 31 mars 2004 :

Montant référence = 6.200.000

Indexation selon indice santé (bureau du plan 07/02/2023) Décembre 2022 (127,89) / Décembre 2003 (98,73 x 0,8280 = 81,75) = 1,56440367

Montant indexé selon décret = 9.699.302,75

+ Reconduction de la décision du Gouvernement de majorer depuis 2019 les crédits de 1.000.000 €

+ Reconduction du montant supplémentaire attribué depuis 2014, soit 1.635.000 €.

Montant total = 12.334.302,75

Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 12.335 K€

Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 0 K€

- 32.02 41 Subventions visant à soutenir des initiatives dans la presse
- Crédit d'engagement**
Réduction : - 590 milliers d'euros
- Crédit de liquidation**
Réduction : - 12 milliers d'euros
- Justification des crédits**
Cet AB couvre des conventions avec des opérateurs dans le domaine de la presse : AJP pour la formation des journalistes, lapresse.be, WE Media, AJP pour l'égalité et la diversité et New6s. Répartition intervenue en cours d'année pour l'engagement annuel de News6s.
- 33.05 41 Subventions pour l'instance d'autorégulation de la déontologie journalistique
- Crédit d'engagement**
Réduction : - 2 milliers d'euros
- Crédit de liquidation**
Justification des crédits
Adaptation des crédits aux paramètres macroéconomiques.
- 33.06 41 Subvention à l'opérateur désigné par le Gouvernement pour mettre en œuvre les aides au journalisme d'investigation
- Crédit d'engagement**
Crédit de liquidation
Réduction : - 1 milliers d'euros
- Justification des crédits**
*Montant de référence = 500.000
Indexation indice santé (bureau du plan 07/02/2023) Décembre 2022 (127,89) / décembre 2020 (109,88) = 1,163906079
Montant indexé 581.953,04
Crédits de liquidation pour engagements 2023 : 494.660,08 € (85% de la subvention 2023).
Crédits de liquidation nécessaires pour engagements années antérieures : 78.904,26 € (15% de la subvention 2022).
Soit un total de 573.564,34 € en CL.*

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de

Madame Françoise BERTIEAUX

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique,
des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de
justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles

CHAPITRE I

SERVICES GÉNÉRAUX

DIVISION ORGANIQUE 06

Cabinets ministériels

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
4	Gouvernement de la Communauté française	2 749	2 749	2 654	2 654
Totaux (en milliers d'euros)		2 749	2 749	2 654	2 654

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 4 - Gouvernement de la Communauté française

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Traitement et frais de représentation de la Ministre	11.01	44	CE-LL	134	134	131	131
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	11.02	44	CE-LL	2 615	2 615	2 523	2 523
TOTAL				2 749	2 749	2 654	2 654

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

44 - Cabinet du Ministre de l'Enseignement supérieur, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, et de la Promotion de Bruxelles

11.01	44	Traitement et frais de représentation de la Ministre
		Crédit d'engagement
		Réduction : - 3 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Réduction : - 3 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Désindexation du salaire ministériel en application de la circulaire budgétaire</i>
11.02	44	Traitements et indemnités du personnel du cabinet
		Crédit d'engagement
		Réduction : - 92 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Réduction : - 92 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Répartition de 70 kEUR CE-CL vers l'AB 12.19.44</i>
		<i>Transfert d'un Effectif Moyen de Référence (EMR, notion assimilable à 1 ETP) : 22 kEUR CE-CL (4/12 en 2023) au cabinet du Ministre-Président</i>

DIVISION ORGANIQUE 11

Affaires générales - Secrétariat général

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
0	Subsistance	13 203	13 203	13 386	13 386
Totaux (en milliers d'euros)		13 203	13 203	13 386	13 386

PROGRAMME 0 - Subsistance

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	12.02	07	CE-LL	389	389	465	465
Subventions relatives aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	33.00	07	CE-LL	12 814	12 814	12 921	12 921
TOTAL				13 203	13 203	13 386	13 386

07 - Soins de santé et hôpitaux universitaires

12.02 07 Dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 76 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 76 milliers d'euros

Justification des crédits

Transfert de 76.000 euros de la DO 12 - AB 01.09.15 (Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique) – vers la DO 11 – AB 12.02.07.

Ce montant correspond à 125 jours de consultance externe facturés pour assurer la réécriture de l'application ECAD afin de pérenniser les données nécessaires au traitement des agréments des prestataires de soins de santé (APSS) suite au transfert de compétence de la 6ème réforme de l'État, ainsi qu'un travail d'adaptation des écrans de la plateforme APSS pour l'intégration des données du Service Public Fédéral (SPF) Santé, lié au projet CoBRHA+ de la plate-forme E-HEALTH du Fédéral.

33.00 07 Subventions relatives aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 107 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 107 milliers d'euros

Justification des crédits

La variation de crédits provient de la prévision d'indexation des montants publiés au Bureau du Plan, des derniers tarifs unitaires connus et de la limite supérieure des tarifications pour les conventions existantes

DIVISION ORGANIQUE 12

Informatique

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
1	Informatique et bureautique	302	302	0	0
Totaux (en milliers d'euros)		302	302	0	0

PROGRAMME 1 - Informatique et bureautique

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	01.09	15	CE-LL	302	302	0	0
TOTAL				302	302	0	0

15 - Expertise numérique

01.09 15 Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique

Crédit d'engagement

Réduction : - 302 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 302 milliers d'euros

Justification des crédits

Transfert de 76.000 euros de la DO 12 - AB 01.09.15 (Dépenses en lien avec le numérique et l'informatique) – vers la DO 11 – AB 12.02.07.

Compensation de 30.000 euros vers la DO 17 - AB 12.01.01 et de 196.000 euros vers la DO 17 AB 12.32.03

CHAPITRE II

SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

DIVISION ORGANIQUE 15

Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
1	Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la santé et des affaires sociales	30 913	30 913	33 567	33 567
2	Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture	1 250	1 250	950	950
Totaux (en milliers d'euros)		32 163	32 163	34 517	34 517

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la santé et des affaires sociales

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Infrastructures hospitalières universitaires – Subventionnement des travaux de construction, de reconstruction et de reconditionnement des installations	01.01	12	CE-LL	17 487	17 487	17 158	17 158
Fonds budgétaire destiné à la correction des avances aux organismes assureurs	01.06	12	FBM	0	0	2 770	2 770
Dépenses relatives à la mise en œuvre du protocole de collaboration avec l'AVIQ en matière de gestion des hôpitaux universitaires	12.01	12	CE-LL	47	47	49	49
Dotation pour les infrastructures de l'Aide à la jeunesse	41.01	13	CE-LL	4 035	4 035	4 034	4 034
Dotation pour les Infrastructures des Services d'Aide et de Protection de la Jeunesse (SAJ-SPJ) et des Maisons de justice	41.01	14	CE-LL	9 344	9 344	9 556	9 556
TOTAL				30 913	30 913	33 567	33 567

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

12 - Hôpitaux universitaires

01.01 12 Infrastructures hospitalières universitaires – Subventionnement des travaux de construction, de reconstruction et de reconditionnement des installations

Crédit d'engagement

Réduction : - 329 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 329 milliers d'euros

Justification des crédits

Le budget prévu s'explique par l'activation des projets de construction des différents hôpitaux universitaires, soit un montant en diminution de -329k € par rapport à l'initial 2023

01.06 12 Fonds budgétaire destiné à la correction des avances aux organismes assureurs

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2770 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2770 milliers d'euros

Justification des crédits

Le montant prévoit le versement des décomptes vers les Organismes Assureurs (OA) des années 2019 à 2021, ainsi que le paiement des avances complémentaires.

12.01 12 Dépenses relatives à la mise en œuvre du protocole de collaboration avec l'AVIQ en matière de gestion des hôpitaux universitaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation du crédit à l'indexation, conformément à la circulaire budgétaire

13 - Aide à la Jeunesse

41.01 13 Dotation pour les infrastructures de l'Aide à la jeunesse

Crédit d'engagement

Réduction : - 1 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 1 milliers d'euros

Justification des crédits

Indexation des contrats "entretien et garantie totale" (EGT), conformément à la circulaire budgétaire

14 - Maisons de justice

41.01 14 Dotation pour les Infrastructures des Services d'Aide et de Protection de la Jeunesse (SAJ-SPJ) et des Maisons de justice

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 212 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 212 milliers d'euros

Justification des crédits

Application des prévisions du bureau du plan concernant les loyers et charges locatives, conformément à la circulaire budgétaire

PROGRAMME 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation exceptionnelle pour l'aménagement de locaux des mouvements de jeunesse dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires	41.03	27	CE-LL	1 250	1 250	950	950
TOTAL				1 250	1 250	950	950

27 - Maison de jeunes

41.03 27 Dotation exceptionnelle pour l'aménagement de locaux des mouvements de jeunesse dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Crédit d'engagement

Réduction : - 300 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 300 milliers d'euros

Justification des crédits

Transfert de 300kEUR CE CL vers la DO 23 - AB 52.02.23 pour l'achat de tentes

DIVISION ORGANIQUE 17

Aide à la Jeunesse

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
0	Subsistance	4 411	4 478	3 624	3 567
1	Jeunes en danger et jeunes délinquants	404 802	404 802	407 840	406 516
Totaux (en milliers d'euros)		409 213	409 280	411 464	410 083

PROGRAMME 0 - Subsistance

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'expert étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures	12.01	01	CE-LL	271	338	401	468
Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	12.03	02	CE-LL	914	914	84	84
Dépenses de consommation énergétique des IPPJ	12.04	02	CE-LL	1 179	1 179	756	632
Transfèrement	12.05	02	CE-LL	155	155	187	187
Dépenses relatives à l'entretien des jeunes confiés aux Institutions Publiques de protection de la jeunesse (y compris les frais de correspondances d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des I.P.P.J.	12.32	03	CE-LL	1 892	1 892	2 196	2 196
TOTAL				4 411	4 478	3 624	3 567

01 - Fonctionnement de divers services

12.01 01 Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'expert étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 130 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 130 milliers d'euros

Justification des crédits

Compensation de 100K EUR CE-CL à partir de l'AB 12.03.02 pour règlement d'un litige.

Transfert de 30K EUR CE-CL à partir de la DO 12 - AB 01.09.15

02 - Energie

12.03 02 Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon

Crédit d'engagement

Réduction : - 830 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 830 milliers d'euros

Justification des crédits

Un nouveau MP de fourniture de mazout de chauffage et de sondes de citernes – centrales d'achats d'une durée 4 ans est accessible aux SAJ/SPJ/IPPJ depuis début 2023. Les crédits inscrits à l'initial 2023 ont été adaptés pour les dépenses annuelles prévues sur cet

AB.
 Compensation de 100K EUR CE-CL vers l'AB 12.01.02 pour règlement d'un litige
 Compensation de 32k EUR CE-CL vers l'AB 12.05.02
 A la demande de l'Administration de l'Aide à la Jeunesse, pour liquider différents marchés publics :
 - Répartition de 54 kEUR CE-CL vers l'AB 12.02.01
 - Répartition de 108 kEUR CE-CL vers l'AB 12.32.03
 - Répartition de 150 kEUR CE-CL vers l'AB 12.33.04

12.04 02 Dépenses de consommation énergétique des IPPJ

Crédit d'engagement

Réduction : - 423 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 547 milliers d'euros

Justification des crédits

Un nouveau MP de fourniture de mazout de chauffage et de sondes de citernes – centrales d'achats d'une durée 4 ans est accessible aux SAJ/SPJ/IPPJ depuis début 2023. Les crédits inscrits à l'initial 2023 ont été adaptés pour les dépenses annuelles prévues sur cet AB.

A la demande de l'Administration de l'Aide à la Jeunesse, pour liquider différents marchés publics :

- Répartition de 279 kEUR CE-CL vers l'AB 12.02.01

12.05 02 Transfèrement

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 32 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 32 milliers d'euros

Justification des crédits

Sur cet AB, sont imputés les transfèrements effectués par l'IPPJ de Saint-Hubert

Compensation de 32K EUR CE-CL à partir de l'AB 12.03.02

03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public

12.32 03 Dépenses relatives à l'entretien des jeunes confiés aux Institutions Publiques de protection de la jeunesse (y compris les frais de correspondances d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des I.P.P.J.

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 304 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 304 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition de 108 kEUR CE-CL de l'AB 12.03.02

Transfert de 196K EUR CE-CL à partir de la DO 12 - AB 01.09.15

PROGRAMME 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses relatives aux actions de prévention par les Conseils de prévention	12.37	11	CE-LL	79	79	102	102
Dépenses de fonctionnement du Conseil de prévention	12.39	11	CE-LL	28	28	29	29
Subventions aux actions de prévention spécialisée	33.08	11	CE-LL	596	596	572	572
Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à l'adoption	01.01	13	FBM	60	60	64	64
Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	33.05	13	CE-LL	1 169	1 169	1 192	1 192
Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse	33.04	14	FBM	13 460	13 460	17 492	16 168
Subsides aux jeunes, particuliers et services couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse	33.10	14	CE-LL	2 300	2 300	2 000	2 000
Subventions aux services de formation et de perfectionnement du personnel des différents secteurs de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse	33.11	14	CE-LL	2 514	2 514	2 577	2 577

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Subventions aux services d'actions en milieu ouvert	33.17	14	CE-LL	37 350	37 350	38 580	38 580
Subventions aux services d'actions restauratrices et éducatives	33.19	14	CE-LL	6 510	6 510	7 184	7 184
Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	33.22	14	CE-LL	412	412	50	50
Subventions aux accueillants familiaux non accompagnés d'un service d'accompagnement de l'accueil familial	33.23	14	CE-LL	4 906	4 906	4 931	4 931
Subventions aux services d'accompagnement en accueil familial	33.24	14	CE-LL	27 530	27 530	28 142	28 142
Subventions aux services d'accompagnement des protutelles	33.25	14	CE-LL	1 206	1 206	1 196	1 196
Subventions à des services non-agrèés pour l'accueil occasionnel des jeunes	33.27	14	CE-LL	62	62	0	0
Subventions aux services résidentiels et aux services qui mettent en œuvre un projet éducatif particulier	33.28	14	CE-LL	238 608	238 608	240 225	240 225
Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes en difficulté en Région wallonne	33.32	14	CE-LL	285	285	287	287
Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes en difficulté en Région bruxelloise	33.33	14	CE-LL	32	32	33	33
Subventions non marchand	33.35	14	CE-LL	5 948	5 948	1 373	1 373
Subventions aux Services d'Accrochage Scolaire	33.37	14	CE-LL	1 395	1 395	1 388	1 388
Subventions aux projets en voie d'agrément	33.41	14	CE-LL	880	880	677	677
Subventions aux services d'accompagnement	33.42	14	CE-LL	55 485	55 485	55 652	55 652
Subventions aux services Maisons de l'adolescent	33.43	14	CE-LL	2 903	2 903	2 878	2 878
Subventions aux services d'accompagnement du parrainage	33.44	14	CE-LL	1 084	1 084	1 216	1 216
TOTAL				404 802	404 802	407 840	406 516

11 - prévention générale, Initiatives novatrices et actions transversales

12.37 11 Dépenses relatives aux actions de prévention par les Conseils de prévention

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 23 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 23 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition de 21 kEUR CE-CL à partir de l'AB 33.08.11

Indexation du crédit, conformément à la circulaire budgétaire

12.39 11 Dépenses de fonctionnement du Conseil de prévention

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Justification des crédits

Indexation du crédit, conformément à la circulaire budgétaire

33.08 11 Subventions aux actions de prévention spécialisée

Crédit d'engagement

Réduction : - 24 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 24 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition de 21 kEUR CE-CL vers l'AB 12.37.11 et de 15 kEUR CE-CL vers l'AB 12.35.11

Indexation du crédit, conformément à la circulaire budgétaire

13 - Aides à l'adoption

01.01 13 Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à l'adoption

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation des recettes et des dépenses du Fonds budgétaire

33.05 13 Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 23 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 23 milliers d'euros

Justification des crédits

Indexation du crédit, conformément à la circulaire budgétaire

14 - Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses

33.04 14 Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4032 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2708 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation des recettes et des dépenses du Fonds budgétaire selon la dernière programmation passée en Gouvernement

33.10 14 Subsidés aux jeunes, particuliers et services couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse

Crédit d'engagement

Réduction : - 300 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 300 milliers d'euros

Justification des crédits

Transfert de 300k EUR CE-CL vers l'AB 33.42.14

33.11 14 Subventions aux services de formation et de perfectionnement du personnel des différents secteurs de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 63 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 63 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation du crédit à l'indexation, conformément à la circulaire budgétaire : -13k EUR CE-CL

Transfert de 76k EUR CE-CL à partir de l'AB 33.35.14 dans le cadre du Non Marchand

33.17 14 Subventions aux services d'actions en milieu ouvert

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1230 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1230 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition de 1.375 kEUR CE-CL à partir de l'AB 33.36.14

Adaptation du crédit à l'indexation, conformément à la circulaire budgétaire

Transfert de 1.756k EUR CE-CL à partir de l'AB 33.35.14 dans le cadre du Non Marchand

Transfert de 50k EUR CE-CL à partir de l'AB 33.22.14

33.19 14 Subventions aux services d'actions restauratrices et éducatives

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 674 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 674 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation du crédit à l'indexation, conformément à la circulaire budgétaire, et aux recalculs de l'AGAJ

Transfert de 89k EUR CE-CL à partir de l'AB 33.35.14 dans le cadre du Non Marchand

33.22 14 Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI

Crédit d'engagement

Réduction : - 362 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 362 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation du crédit à la moyenne des consommations des 3 dernières années et transfert de 50k EUR CE-CL vers l'AB 33.17.14

33.23 14 Subventions aux accueillants familiaux non accompagnés d'un service d'accompagnement de l'accueil familial

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros

Justification des crédits

Indexation du crédit, conformément à la circulaire budgétaire

33.24 14 Subventions aux services d'accompagnement en accueil familial

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 612 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 612 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition de 374 kEUR CE-CL à partir de l'AB 33.36.14

Adaptation du crédit à l'indexation, conformément à la circulaire budgétaire

Transfert de 824k EUR CE-CL à partir de l'AB 33.35.14 dans le cadre du Non Marchand

33.25 14 Subventions aux services d'accompagnement des protutelles

Crédit d'engagement

Réduction : - 10 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 10 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation du crédit à l'indexation, conformément à la circulaire budgétaire

Transfert de 6k EUR CE-CL à partir de l'AB 33.35.14 dans le cadre du Non Marchand

33.27 14 Subventions à des services non-agrèés pour l'accueil occasionnel des jeunes

Crédit d'engagement

Réduction : - 62 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 62 milliers d'euros

Justification des crédits

Transfert de 62k EUR CE-CL vers l'AB 33.44.14

33.28 14 Subventions aux services résidentiels et aux services qui mettent en œuvre un projet éducatif particulier

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1617 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1617 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition de 788 kEUR CE-CL à partir de l'AB 33.36.14

Adaptation du crédit à l'indexation

Transfert de 203 kEUR CE-CL à partir de l'AB 33.41.14 pour l'agrément de l'A.S.B.L. Centre d'Education en Milieu Ouvert (Décision du Gouvernement du 24 août 2023).

Transfert de 450 kEUR CE-CL vers la DO 11 pour le recrutement de 47 ETP pour atteindre les normes réalistes du protocole 443 (Décision du Gouvernement du 13 juillet 2023)

Transfert de 2.370k EUR CE-CL à partir de l'AB 33.35.14 dans le cadre du Non Marchand

33.32 14 Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes en difficulté en Région wallonne

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation du crédit à l'indexation, conformément à la circulaire budgétaire

33.33 14 Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes en difficulté en Région bruxelloise

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Crédit de liquidation

		Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Adaptation du crédit à l'indexation, conformément à la circulaire budgétaire</i>
33.35	14	Subventions non marchand
		<u>Crédit d'engagement</u>
		Réduction : - 4575 milliers d'euros
		<u>Crédit de liquidation</u>
		Réduction : - 4575 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Adaptation du crédit à l'indexation, conformément à la circulaire budgétaire</i>
		<i>Compensation de 876kEUR CE-CL à partir de l'AB 01.20.02 de la DO 11 (Provision non marchand) pour l'application de la décision du Gouvernement du 20 juillet 2023 relative à la revalorisation des heures inconfortables du samedi.</i>
		<i>Transfert de 5.331kEUR CE-CL vers les AB spécifiques 33.11 – 33.17 – 33.19 – 33.24 – 33.25 – 33.28 – 33.37 – 33.42 – 33.43 – 33.44 du programme 14 pour la mise en oeuvre des mesures du non marchand.</i>
33.37	14	Subventions aux Services d'Accrochage Scolaire
		<u>Crédit d'engagement</u>
		Réduction : - 7 milliers d'euros
		<u>Crédit de liquidation</u>
		Réduction : - 7 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Adaptation du crédit à l'indexation, conformément à la circulaire budgétaire</i>
		<i>Transfert de 4k EUR CE-CL à partir de l'AB 33.35.14 dans le cadre du Non Marchand</i>
33.41	14	Subventions aux projets en voie d'agrément
		<u>Crédit d'engagement</u>
		Réduction : - 203 milliers d'euros
		<u>Crédit de liquidation</u>
		Réduction : - 203 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Transfert de 203 kEUR CE-CL vers l'AB 33.28.14 pour l'agrément de l'A.S.B.L. Centre d'Education en Milieu Ouvert</i>
33.42	14	Subventions aux services d'accompagnement
		<u>Crédit d'engagement</u>
		Crédit supplémentaire : 167 milliers d'euros
		<u>Crédit de liquidation</u>
		Crédit supplémentaire : 167 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Répartition de 707 kEUR CE-CL à partir de l'AB 33.36.14</i>
		<i>Adaptation du crédit à l'indexation, conformément à la circulaire budgétaire</i>
		<i>Transfert de 300k EUR CE-CL à partir de l'AB 33.10.14</i>
		<i>Transfert de 104k EUR CE-CL à partir de l'AB 33.35.14 dans le cadre du Non Marchand</i>
33.43	14	Subventions aux services Maisons de l'adolescent
		<u>Crédit d'engagement</u>
		Réduction : - 25 milliers d'euros
		<u>Crédit de liquidation</u>
		Réduction : - 25 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Adaptation du crédit à l'indexation, conformément à la circulaire budgétaire</i>
		<i>Transfert de 27k EUR CE-CL à partir de l'AB 33.35.14 dans le cadre du Non Marchand</i>
33.44	14	Subventions aux services d'accompagnement du parrainage
		<u>Crédit d'engagement</u>
		Crédit supplémentaire : 132 milliers d'euros
		<u>Crédit de liquidation</u>
		Crédit supplémentaire : 132 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Répartition de 210 kEUR CE-CL à partir de l'AB 33.36.14</i>
		<i>Adaptation du crédit à l'indexation, conformément à la circulaire budgétaire</i>
		<i>Transfert de 62k EUR CE-CL à partir de l'AB 33.27.14</i>
		<i>Transfert de 75k EUR CE-CL à partir de l'AB 33.35.14 dans le cadre du Non Marchand</i>

DIVISION ORGANIQUE 18

Maisons de Justice

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
0	Subsistance	100	100	79	79
3	Partenariats	22 364	22 158	22 324	22 140
Totaux (en milliers d'euros)		22 464	22 258	22 403	22 219

PROGRAMME 0 - Subsistance

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	74.01	01	CE-LL	100	100	79	79
TOTAL				100	100	79	79

01 - Administration centrale

74.01 01 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables

Crédit d'engagement

Réduction : - 21 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 21 milliers d'euros

Justification des crédits

Transfert de 21 kEUR CE-CL de l'AB 74.01.01 de la DO 18 vers la DGL DO 11 - AB 74.01.02 pour la remise en service de véhicules pour la Direction de la surveillance électronique

PROGRAMME 3 - Partenariats

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Subventions aux services agréés pour l'aide juridique de première ligne	33.12	31	CE-LL	1 161	1 149	1 154	1 143
Subventions aux services agréés pour l'aide sociale	33.13	31	CE-LL	3 586	3 547	3 565	3 529
Subventions aux services agréés pour l'aide psychologique	33.14	31	CE-LL	4 555	4 506	4 529	4 483
Subventions aux services agréés pour l'aide au lien	33.15	31	CE-LL	5 391	5 335	5 362	5 317
Subventions aux services agréés pour l'aide à la communication	33.16	31	CE-LL	1 618	1 602	1 609	1 596
Subventions aux services agréés pour l'accompagnement	33.17	31	CE-LL	3 310	3 276	3 292	3 259
Subventions pour des projets particuliers d'opérateurs actifs dans les secteurs	33.12	32	CE-LL	2 743	2 743	2 813	2 813
TOTAL				22 364	22 158	22 324	22 140

31 - Missions du Décret du 13 octobre 2016

33.12 31 Subventions aux services agréés pour l'aide juridique de première ligne

Crédit d'engagement

Réduction : - 7 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 6 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation des crédits à l'indexation, conformément à la circulaire budgétaire

33.13 31 Subventions aux services agréés pour l'aide sociale

Crédit d'engagement

Réduction : - 21 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 18 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation des crédits à l'indexation, conformément à la circulaire budgétaire

33.14 31 Subventions aux services agréés pour l'aide psychologique

Crédit d'engagement

Réduction : - 26 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 23 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation des crédits à l'indexation, conformément à la circulaire budgétaire

33.15 31 Subventions aux services agréés pour l'aide au lien

Crédit d'engagement

Réduction : - 29 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 18 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation des crédits à l'indexation, conformément à la circulaire budgétaire

33.16 31 Subventions aux services agréés pour l'aide à la communication

Crédit d'engagement

Réduction : - 9 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 6 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation des crédits à l'indexation, conformément à la circulaire budgétaire

33.17 31 Subventions aux services agréés pour l'accompagnement

Crédit d'engagement

Réduction : - 18 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 17 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation des crédits à l'indexation, conformément à la circulaire budgétaire

32 - Subventions projets particuliers

33.12 32 Subventions pour des projets particuliers d'opérateurs actifs dans les secteurs

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 70 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 70 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition non-marchand : 64kEUR CE-CL en cours d'année + 6 kEUR dans le cadre de l'ajustement

DIVISION ORGANIQUE 23

Jeunesse et éducation permanente

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
2	Jeunesse	55 614	55 614	85 453	85 453
Totaux (en milliers d'euros)		55 614	55 614	85 453	85 453

PROGRAMME 2 - Jeunesse

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française	33.01	21	CE-LL	248	248	259	259
Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 26 mars 2009)	33.01	23	CE-LL	24 165	24 165	37 074	37 074
Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000)	33.02	23	CE-LL	30 678	30 678	47 182	47 182
Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)	33.20	23	CE-LL	523	523	638	638
Subvention à destination des mouvements de jeunesse dans le cadre de l'achat de tentes	52.03	23	CE-LL	0	0	300	300
TOTAL				55 614	55 614	85 453	85 453

21 - Activité du service, soutien aux activités extraordinaires de jeunesse, aux actions de transversalité et au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française

33.01 21 Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 11 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 11 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation des crédits à l'indexation, conformément à la circulaire budgétaire

23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel

33.01 23 Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 26 mars 2009)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 12909 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 12909 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition non-marchand + 11.266 kEUR CE-CL en cours d'année et +617 kEUR CE-CL dans cet ajustement

Indexation, conformément à la circulaire budgétaire : +1026 kEUR CE-CL

33.02 23 Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 16504 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 16504 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition non-marchand +14.149 kEUR CE-CL en cours d'année et +523 kEUR CE-CL dans cet ajustement

Indexation, conformément à la circulaire budgétaire : + 1832 kEUR CE-CL

- 33.20 23 Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)
- Crédit d'engagement**
Crédit supplémentaire : 115 milliers d'euros
- Crédit de liquidation**
Crédit supplémentaire : 115 milliers d'euros
- Justification des crédits**
*Répartition non-marchand +83 kEUR CE-CL en cours d'année et +6 kEUR CE-CL dans cet ajustement
Indexation, conformément à la circulaire budgétaire*
- 52.03 23 Subvention à destination des mouvements de jeunesse dans le cadre de l'achat de tentes
- Crédit d'engagement**
Crédit supplémentaire : 300 milliers d'euros
- Crédit de liquidation**
Crédit supplémentaire : 300 milliers d'euros
- Justification des crédits**
Transfert de 300kEUR CE CL à partir de la DO 15 - AB 41.03.27 pour l'achat de tentes

CHAPITRE III
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION
DIVISION ORGANIQUE 40
Services communs, affaires générales et relations
internationales

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
3	Initiatives et interventions diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur	22 821	22 821	15 992	15 608
4	AEQES	1 211	1 211	1 204	1 204
6	Enseignement supérieur - recherche scientifique - santé - administration	7 350	7 350	7 312	7 312
Totaux (en milliers d'euros)		31 382	31 382	24 508	24 124

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 3 - Initiatives et interventions diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotations et subventions aux institutions supérieures en exécution du décret "Support de cours"	01.04	30	CE-LL	1 281	1 281	1 274	1 274
Dépenses en vue de favoriser le développement et la reconnaissance d'un islam moderne en Fédération Wallonie-Bruxelles	01.05	30	CE-LL	492	492	489	489
Initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur et de Promotion sociale	01.07	30	CE-LL	902	902	1 373	989
Soutien à l'application du Décret Paysage	01.10	30	CE-LL	7 170	7 170	1 075	1 075
Financement des conseillers pour la mise en œuvre de la FIE	01.11	30	CE-LL	1 629	1 629	429	429
Provision pour la mise en œuvre de la FIE	01.13	30	CE-LL	10 557	10 557	11 202	11 202
Dépenses de toute nature relative à la précarité étudiante	01.16	30	CE-LL	790	790	150	150
TOTAL				22 821	22 821	15 992	15 608

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

30 - Initiatives diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur

01.04 30 Dotations et subventions aux institutions supérieures en exécution du décret "Support de cours"

Crédit d'engagement

Réduction : - 7 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 7 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation à l'indice des prix (IPC) réel de janvier de l'année, conformément à la circulaire budgétaire

01.05 30 Dépenses en vue de favoriser le développement et la reconnaissance d'un islam moderne en Fédération Wallonie-Bruxelles

Crédit d'engagement

Réduction : - 3 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 3 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation à l'indice santé (ISA) réel de janvier de l'année, conformément à la circulaire budgétaire

01.07 30 Initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur et de Promotion sociale

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 471 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 87 milliers d'euros

Justification des crédits

Voici les mouvements de cet AB :

La répartition concernant la Présidence belge de l'UE dans le domaine de l'Enseignement supérieur :

- le transfert de 327.000 euros de crédits d'engagement (CE) en provenance de l'AB 01.01.11 "Provision interdépartementale dans le cadre de la présidence belge" de la DO 11 vers l'AB 01.07.30 de la DO 40;

-le transfert de 93.000 euros de crédits de liquidation (CL) en provenance du même AB.

Transfert d'un montant de 6.000 euros de crédits de l'AB 01.07.30 de la DO 40 vers l'AB 12.02.54 de la DO 55 de financement de la Commission du certificat pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur (CAPAES). En effet, l'article 8, § 8, du décret du 17.07.2022 définissant le CAPAES a instauré un jeton de présence de 50 euros pour les experts externes de cette Commission. Un montant de 150 kEUR CE a été octroyé pour l'engagement pluriannuel d'une convention "L'instrument du musicien"

01.10 30 Soutien à l'application du Décret Paysage

Crédit d'engagement

Réduction : - 6095 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 6095 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation à l'indice santé (IS) de janvier 2023 estimé par le Bureau du Plan (BP), conformément à la circulaire budgétaire.

Prise en compte des statistiques des étudiants 2021-2022 estimées.

Ces crédits (à l'exception de ceux dédiés aux Universités payant elles-mêmes leur personnel) ont été répartis en cours d'année vers les 3 AB d'allocations globales des Hautes Ecoles et permettront également de couvrir les coûts des Cac des ESA imputés sur les AB traitements des AB 11.03.30, 43.01.32, 44.01.33 de la DO 57.

Les évolutions des populations étudiantes génèrent 2,5 effectifs temps plein (ETP) supplémentaires de Conseillers académiques.

01.11 30 Financement des conseillers pour la mise en œuvre de la FIE

Crédit d'engagement

Réduction : - 1200 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 1200 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation de l'indice santé (ISA) de janvier de l'année, conformément à la circulaire budgétaire : - 9 milliers d'euros

Transfert des crédits pour le financement des Conseillers pour la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE) des Universités et des Hautes Ecoles de 2023 (DO 40 – AB 01.11.30) vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités et vers les 3 AB de la DO 55 des allocations globales des Hautes Ecoles

01.13 30 Provision pour la mise en œuvre de la FIE

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 645 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 645 milliers d'euros

Justification des crédits

Le calcul du financement de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE) fait intervenir la valeur du financement par Unité de Charge d'Enseignement des Hautes Ecoles (UCE) et la valeur de la partie variable du financement par Nombre Pondéré d'Etudiant Subsidiable (NPES) des Universités.

A l'ajustement 2023, les valeurs précitées (par UCE en Hautes Ecoles et par NPES en Universités) augmentent dans la mesure où les moyens encore inclus au budget initial 2023 dans la provision de refinancement des Universités et des Hautes Ecoles sont transférés dans l'enveloppe pour allocations globales 2023 des Hautes Ecoles et dans l'enveloppe pour allocations de fonctionnement des Universités.

01.16 30 Dépenses de toute nature relative à la précarité étudiante

Crédit d'engagement

Réduction : - 640 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 640 milliers d'euros

Justification des crédits

L'article 55 du décret-programme du 14.12.2022 prévoit, à partir de 2023, un financement de 640.000 euros pour compensation de la suppression de la dérogation à la limite de plafond de droits d'inscription (DI) qui existait en HE organisant les sections technique de l'image, communication appliquée et presse et information.

Ce financement, un montant de 640.000 euros est transféré en faveur des HE concernées à l'ajustement 2023.

PROGRAMME 4 - AEQES

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française	41.30	44	CE-LL	1 211	1 211	1 204	1 204
TOTAL				1 211	1 211	1 204	1 204

44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur

41.30 44 Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française

Crédit d'engagement

Réduction : - 7 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 7 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation à l'indice santé (ISA) réel de janvier de l'année, conformément à la circulaire budgétaire

PROGRAMME 6 - Enseignement supérieur - recherche scientifique - santé - administration

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)	41.40	60	CE-LL	5 076	5 076	5 054	5 054
Pôles académiques	41.70	60	CE-LL	2 274	2 274	2 258	2 258
TOTAL				7 350	7 350	7 312	7 312

60 - Frais de fonctionnement

41.40 60 Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)

Crédit d'engagement

Réduction : - 22 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 22 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation à l'indice santé (ISA) estimé actualisé de décembre de l'année._x000D_

41.70 60 Pôles académiques

Crédit d'engagement

Réduction : - 16 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 16 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation à l'indice santé (ISA) estimé actualisé de décembre de l'année.

DIVISION ORGANIQUE 45

Recherche scientifique

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
2	Aides directes aux acteurs de la recherche de la FWB	57 605	57 605	59 855	57 592
3	Subventions attribuées au FNRS	172 058	171 721	171 039	170 731
Totaux (en milliers d'euros)		229 663	229 326	230 894	228 323

PROGRAMME 2 - Aides directes aux acteurs de la recherche de la FWB

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Soutien à la recherche en Hautes Ecoles	01.05	20	CE-LL	2 232	2 232	2 236	2 084
Soutien à la participation des chercheurs aux initiatives européennes	01.06	20	CE-LL	5 400	5 400	5 000	5 140
Soutien à l'analyse et l'information sur la décision politique et ses effets sociaux	33.10	20	CE-LL	0	0	2 519	408
Soutien aux infrastructures de recherche	41.10	20	CE-LL	582	582	432	432
Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des universités	41.13	20	CE-LL	19 672	19 672	19 553	19 553
Subventions pour le financement des fonds spéciaux pour la recherche au sein des universités	41.14	20	CE-LL	29 569	29 569	29 415	29 415
Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS	41.15	20	CE-LL	150	150	700	560
TOTAL				57 605	57 605	59 855	57 592

20 - Recherche scientifique fondamentale collective

41.10 20 Soutien aux infrastructures de recherche

Crédit d'engagement

Réduction : - 150 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 150 milliers d'euros

Justification des crédits

Transfert de 150 kEUR CE-CL vers l'AB 41.15.20 de la DO 45

01.05 20 Soutien à la recherche en Hautes Ecoles

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 148 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation à l'évolution moyenne de l'indice santé (ISA) réelle de l'année antérieure.

L'évolution moyenne réelle de l'ISA de l'année antérieure est plus élevée que prévue au budget initial.

Transfert de 152 kEUR CL vers l'AB 33.10.20 de la DO 45

01.06 20 Soutien à la participation des chercheurs aux initiatives européennes

Crédit d'engagement

Réduction : - 400 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 260 milliers d'euros

Justification des crédits

Transfert de 400 kEUR CE et 260 kEUR CL vers l'AB 41.15.20 de la DO 45

41.13 20 Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des universités

Crédit d'engagement

Réduction : - 119 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 119 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation à l'indice santé réel (ISA) de janvier de l'année, conformément à la circulaire budgétaire.

41.14 20 Subventions pour le financement des fonds spéciaux pour la recherche au sein des universités

Crédit d'engagement

Réduction : - 154 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 154 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation à l'évolution moyenne de l'indice santé (ISA) réelle de l'année antérieure.

Le budget ajusté, comme le budget initial, comporte le refinancement de 4 millions d'euros prévu à partir de 2023 pour ce fonds par le décret-programme du 14 décembre 2022 (art. 44).

41.15 20 Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 550 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 410 milliers d'euros

Justification des crédits

Transfert de 150 kEUR CE-CL à partir de l'AB 41.10.20 de la DO 45

Transfert de 400 kEUR CE et 260 kEUR CL à partir de l'AB 01.06.20 de la DO 45

33.10 20 Soutien à l'analyse et l'information sur la décision politique et ses effets sociaux

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2519 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 408 milliers d'euros

Justification des crédits

Nouvel AB suite au décret du 27 avril 2023 de la Communauté française relatif au soutien à l'analyse et l'information sur la décision politique et ses effets sociaux et inscription des moyens nécessaires pour l'engagement pluriannuel et les crédits de liquidation nécessaires pour la mise en œuvre du décret en 2023.

Répartition de 442 kEUR CE et 219 kEUR CL à partir de l'AB 33.11.20

Répartition de 1768 kEUR CE à partir de l'AB 01.14.02 de la DO 11 pour l'engagement pluriannuel

Transfert de 309 kEUR en CE à partir de l'AB 01.14.02 de la DO 11 et de 152 kEUR CL à partir de l'AB 01.05.20 de la DO 45

Indexation du crédit, conformément à la circulaire budgétaire : +37 kEUR CL

PROGRAMME 3 - Subventions attribuées au FNRS

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Provision pour revalorisation des bourses de recherche dans le cadre de l'accord sectoriel 2019-2020	01.02	31	CE-LL	2 348	2 348	2 334	2 334
Recherche en Art	40.01	33	CE-LL	642	642	638	638
Subvention légale au Fonds National de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), en ce compris les chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	41.04	33	CE-LL	108 354	108 133	107 707	107 502
Subvention légale au F.R.S.-FNRS pour les programmes de recherche fondamentale intercommunautaire (Fonds EOS) - ex PAI	41.05	33	CE-LL	17 690	17 661	17 595	17 572
Subvention légale pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture (Décret du 17/07/2013)	41.07	33	CE-LL	15 884	15 851	15 788	15 758
Subvention légale au Fonds de la Recherche en Sciences Humaines (FRESH) (Décret du 17/07/2013)	41.09	33	CE-LL	6 759	6 746	6 718	6 706
Subvention légale pour le financement de programmes de recherche fondamentale collective (FRFC, FRSM, IISN), hors chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	41.10	33	CE-LL	20 381	20 340	20 259	20 221
TOTAL				172 058	171 721	171 039	170 731

31 - Subventions ASBL ou assimilés

01.02 31 Provision pour revalorisation des bourses de recherche dans le cadre de l'accord sectoriel 2019-2020

Crédit d'engagement

Réduction : - 14 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 14 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation à l'indice santé réel (ISA) de janvier de l'année, conformément à la circulaire budgétaire.

33 - Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés

40.01	33	Recherche en Art <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 4 milliers d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 4 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Adaptation à l'indice santé (ISA) réel de janvier de l'année, conformément à la circulaire budgétaire.</i>
41.04	33	Subvention légale au Fonds National de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), en ce compris les chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013) <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 647 milliers d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 631 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Adaptation à l'indice santé réel (ISA) de janvier de l'année, conformément à la circulaire budgétaire</i>
41.05	33	Subvention légale au F.R.S.-FNRS pour les programmes de recherche fondamentale intercommunautaire (Fonds EOS) - ex PAI <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 95 milliers d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 89 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Adaptation à l'évolution estimée actualisée par le Bureau du Plan (BP) de l'index des prix (IPC) de l'année, ainsi qu'à l'évolution estimée actualisée par le BP du produit intérieur brut (PIB) de l'année.</i>
41.07	33	Subvention légale pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture (Décret du 17/07/2013) <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 96 milliers d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 93 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Adaptation à l'indice santé réel (ISA) de janvier de l'année, conformément à la circulaire budgétaire.</i>
41.09	33	Subvention légale au Fonds de la Recherche en Sciences Humaines (FRESH) (Décret du 17/07/2013) <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 41 milliers d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 40 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Adaptation à l'indice santé réel (ISA) de janvier de l'année, conformément à la circulaire budgétaire.</i>
41.10	33	Subvention légale pour le financement de programmes de recherche fondamentale collective (FRFC, FRSM, IISN), hors chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013) <u>Crédit d'engagement</u> Réduction : - 122 milliers d'euros <u>Crédit de liquidation</u> Réduction : - 119 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> <i>Adaptation à l'indice santé réel (ISA) de janvier de l'année, conformément à la circulaire budgétaire.</i>

DIVISION ORGANIQUE 46

Financement des Académies royales des Sciences, Lettres et des Beaux-arts et de Médecine

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
1	Subsistance administration - personnel de l'enseignement	1 064	1 064	1 083	1 083
2	Subventions diverses	71	71	73	73
Totaux (en milliers d'euros)		1 135	1 135	1 156	1 156

PROGRAMME 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Personnel statutaire	11.03	12	CE-LNL	323	323	340	340
Personnel autre que statutaire	11.04	12	CE-LNL	741	741	743	743
TOTAL				1 064	1 064	1 083	1 083

12 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03	12	Personnel statutaire
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 17 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 17 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Nouvelle prévision des traitements du personnel statutaire de l'Académie.</i>
11.04	12	Personnel autre que statutaire
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Nouvelle prévision des traitements du personnel autre que statutaire de l'Académie.</i>

PROGRAMME 2 - Subventions diverses

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Subvention pour chercheur belge francophone à l'Ecole française d'Athènes (EFA)	33.01	21	CE-LL	71	71	73	73
TOTAL				71	71	73	73

21 - Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

33.01	21	Subvention pour chercheur belge francophone à l'Ecole française d'Athènes (EFA)
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Adaptation à l'indice santé réel (ISA), conformément à la circulaire budgétaire.</i>

DIVISION ORGANIQUE 47

Allocations d'études

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
1	Allocations	84 337	84 337	89 000	89 000
Totaux (en milliers d'euros)		84 337	84 337	89 000	89 000

PROGRAMME 1 - Allocations

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Octroi d'allocations d'études aux élèves de condition peu aisée	33.01	10	CE-LL	84 337	84 337	89 000	89 000
TOTAL				84 337	84 337	89 000	89 000

10 - Allocations et prêts

33.01 10 Octroi d'allocations d'études aux élèves de condition peu aisée

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4663 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4663 milliers d'euros

Justification des crédits

Répartition de 4.223 kEUR CE-CL à partir de la provision index et octroi de 440 kEUR CE-CL suite principalement à l'augmentation de l'allocation moyenne. En effet, vu que l'exercice d'imposition pris en compte pour 2022-2023 est celui de 2021-Année de revenus 2020 (impacts de la crise sanitaire), il est logique que l'allocation moyenne soit en augmentation.

DIVISION ORGANIQUE 54

Enseignement universitaire

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
0	Contrôle des universités	2 406	2 406	2 496	2 496
1	Universités de la Communauté	323 271	323 271	317 124	317 124
2	Universités libres	656 322	656 322	643 415	643 415
4	Enseignement universitaire	55 638	55 638	59 624	59 624
5	Rémunération du personnel	2 020	2 020	2 061	2 061
Totaux (en milliers d'euros)		1 039 657	1 039 657	1 024 720	1 024 720

PROGRAMME 0 - Contrôle des universités

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et délégués	11.01	01	CE-LNL	1 148	1 148	1 238	1 238
Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement	11.02	01	CE-LNL	417	417	357	357
Remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et délégués	12.01	01	CE-LL	841	841	901	901
TOTAL				2 406	2 406	2 496	2 496

01 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes

11.01	01	Rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et délégués					
		Crédit d'engagement					
		Crédit supplémentaire : 90 milliers d'euros					
		Crédit de liquidation					
		Crédit supplémentaire : 90 milliers d'euros					
		<u>Justification des crédits</u>					
		<i>Nouveau calcul des AB traitements de l'Administration générale de l'Enseignement</i>					
11.02	01	Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement					
		Crédit d'engagement					
		Réduction : - 60 milliers d'euros					
		Crédit de liquidation					
		Réduction : - 60 milliers d'euros					
		<u>Justification des crédits</u>					
		<i>Un montant de 60.000 euros de crédits de l'AB 11.02.01 de la DO 54 pour rémunérations de personnel des Cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement auprès des Universités est transféré vers l'AB 12.01.01 de la DO 54 de remboursement de personnel des Cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement auprès des Universités. Ce transfert vise à pouvoir honorer le remboursement du traitement du niveau 1 de la Cellule de la Déléguée du Gouvernement auprès de l'Université de Namur, les crédits 2022 de cet AB ayant été totalement exécutés hors ce niveau 1.</i>					
12.01	01	Remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et délégués					
		Crédit d'engagement					
		Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros					
		Crédit de liquidation					
		Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros					
		<u>Justification des crédits</u>					
		<i>Un montant de 60.000 euros de crédits est transféré en provenance de de l'AB 11.02.01 de la DO 54 pour rémunérations de personnel des Cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement auprès des Universités sur cet AB 12.01.01 de la DO 54 de remboursement de personnel des Cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement auprès des Universités. Ce transfert vise à pouvoir honorer le remboursement du traitement du niveau 1 de la Cellule de la Déléguée du Gouvernement auprès de l'Université de Namur, les crédits 2022 de cet AB ayant été totalement exécutés hors ce niveau 1.</i>					

PROGRAMME 1 - Universités de la Communauté

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Allocation de fonctionnement - Université de Liège	41.12	10	CE-LL	232 246	232 246	227 594	227 594
Allocation de fonctionnement - Université de Mons	41.13	10	CE-LL	79 059	79 059	77 763	77 763
Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	41.15	13	CE-LL	11 966	11 966	11 767	11 767
TOTAL				323 271	323 271	317 124	317 124

10 - Frais de fonctionnement

41.12 10 Allocation de fonctionnement - Université de Liège

Crédit d'engagement

Réduction : - 4652 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 4652 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation à la prévision d'indice santé (ISA) , conformément à la circulaire budgétaire.

Répartition de crédits du budget initial 2023 de la provision pour le refinancement de l'enseignement supérieur (DO 40 – AB 01.06.30) ::

1°) à raison de 13.000.000 euros représentant le refinancement des allocations des Universités de 2022 récurrent non indexé en 2023, vers les 6 AB - AB 41.12.10, 41.13.10, 44.12.23, 44.13.23, 44.14.23, 44.17.23 - de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités, sur base de l'article 46 du décret-programme du 14.12.2022 ;

2°) à raison de 6.930.000 euros représentant le refinancement 2023 des crédits de grand entretien des bâtiments des Universités, vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités, sur base de l'article 53 du décret-programme du 14.12.2022; et de la provision de négociation sectorielle dans l'enseignement (DO 40 – AB 01.07.21) :

3°) à raison de 534.000 euros pour le financement de la revalorisation des allocations de fin d'année (AFA) des Universités 2023 vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités, sur base des articles 46 et 54 du décret-programme du 14.12.2022 ;

4°) à raison de 1.320.000 euros pour le financement de la prime PC 2023 des personnels des Universités, vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités, sur base de l'article 46 du décret-programme du 14.12.2022.

Répartition de crédits du budget initial 2023 pour le financement des Conseillers académiques (Cac) des Universités de 2023 (DO 40 – AB 01.10.30) vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement.

Répartition de crédits du budget initial 2023 pour le financement des Conseillers pour la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE) des Universités de 2023 (DO 40 – AB 01.11.30) vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités.

Répartition de crédits du budget initial 2023 entre les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités en fonction des nombres pondérés d'étudiants subsidiables (NPES) de 2023 et non plus en fonction des NPES de 2022, afin de pouvoir honorer l'allocation revenant à chaque Université et en tenant compte de l'indice santé, conformément à la circulaire budgétaire.

41.13 10 Allocation de fonctionnement - Université de Mons

Crédit d'engagement

Réduction : - 1296 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 1296 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation à la prévision d'indice santé (ISA) , conformément à la circulaire budgétaire.

Répartition de crédits du budget initial 2023 de la provision pour le refinancement de l'enseignement supérieur (DO 40 – AB 01.06.30) ::

1°) à raison de 13.000.000 euros représentant le refinancement des allocations des Universités de 2022 récurrent non indexé en 2023, vers les 6 AB - AB 41.12.10, 41.13.10, 44.12.23, 44.13.23, 44.14.23, 44.17.23 - de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités, sur base de l'article 46 du décret-programme du 14.12.2022 ;

2°) à raison de 6.930.000 euros représentant le refinancement 2023 des crédits de grand entretien des bâtiments des Universités, vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités, sur base de l'article 53 du décret-programme du 14.12.2022; et de la provision de négociation sectorielle dans l'enseignement (DO 40 – AB 01.07.21) :

3°) à raison de 534.000 euros pour le financement de la revalorisation des allocations de fin d'année (AFA) des Universités 2023 vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités, sur base des articles 46 et 54 du décret-programme du 14.12.2022 ;

4°) à raison de 1.320.000 euros pour le financement de la prime PC 2023 des personnels des Universités, vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités, sur base de l'article 46 du décret-programme du 14.12.2022.

Répartition de crédits du budget initial 2023 pour le financement des Conseillers académiques (Cac) des Universités de 2023 (DO 40 – AB 01.10.30) vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement.

Répartition de crédits du budget initial 2023 pour le financement des Conseillers pour la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE) des Universités de 2023 (DO 40 – AB 01.11.30) vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités.

Répartition de crédits du budget initial 2023 entre les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités en fonction des nombres pondérés d'étudiants subsidiables (NPES) de 2023 et non plus en fonction des NPES de 2022, afin de pouvoir honorer l'allocation revenant à chaque Université et en tenant compte de l'indice santé, conformément à la circulaire budgétaire.

13 - Subventions sociales

41.15 13 Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés

Crédit d'engagement

Réduction : - 199 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 199 milliers d'euros

Justification des crédits*Adaptation à l'index des prix (IPC) réel de janvier de l'année, conformément à la circulaire budgétaire.**Prise en considération des statistiques des étudiants réelles de l'année académique N-2/N-1, au lieu d'estimées à l'initial.*Impacts :*IP réel inférieur à la prévision = - 67 milliers d'euros**Etudiants réels au lieu d'estimés : - 132 milliers d'euros.***PROGRAMME 2 - Universités libres**

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	44.02	20	CE-LL	10 867	10 867	10 534	10 534
Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	44.03	22	CE-LL	27 810	27 810	27 092	27 092
Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	44.12	23	CE-LL	288 880	288 880	279 576	279 576
Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	44.13	23	CE-LL	239 357	239 357	238 456	238 456
Allocation de fonctionnement à l'Université de Namur	44.14	23	CE-LL	65 261	65 261	64 022	64 022
Allocation de fonctionnement à l'Université Saint-Louis - Bruxelles	44.17	23	CE-LL	24 147	24 147	23 735	23 735
TOTAL				656 322	656 322	643 415	643 415

20 - Intervention

44.02 20 Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971

Crédit d'engagement

Réduction : - 333 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 333 milliers d'euros

Justification des crédits*Adaptation à la prévision d'indice santé (ISA), conformément à la circulaire budgétaire***22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées**

44.03 22 Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés

Crédit d'engagement

Réduction : - 718 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 718 milliers d'euros

Justification des crédits*Adaptation à l'indice des prix (IPC) réel de janvier de l'année, conformément à la circulaire budgétaire.**Prise en considération des statistiques des étudiants réelles de l'année académique N-2/N-1, au lieu d'estimées à l'initial.*Impacts :*IP réel inférieur à la prévision = - 154 milliers d'euros**Etudiants réels au lieu d'estimés : - 564 milliers d'euros***23 - Allocations de fonctionnement**

44.12 23 Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain

Crédit d'engagement

Réduction : - 9304 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 9304 milliers d'euros

Justification des crédits*voir commentaire à l'AB 41.12.10 de l'allocation de l'Uliège*

44.13 23 Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles

Crédit d'engagement

Réduction : - 901 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 901 milliers d'euros

Justification des crédits*voir commentaire à l'AB 41.12.10 de l'allocation de l'Uliège**Autre mouvement d'ajustement : Par ailleurs, de l'allocation de fonctionnement de l'Université libre de Bruxelles est déduit un montant*

de 168.000 euros, en considération de l'écart entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées en 2022 pour les personnels des ex-Instituts supérieurs d'Architecture et des ex-Catégories d'études de traduction interprétariat de Hautes Ecoles fusionnées avec l'ULB, dont le Ministère a liquidé les traitements aux personnels concernés ainsi que les charges patronales et sociales y liées.

44.14

23 Allocation de fonctionnement à l'Université de Namur

Crédit d'engagement

Réduction : - 1239 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 1239 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation à la prévision d'indice santé (ISA), conformément à la circulaire budgétaire.

Répartition de crédits du budget initial 2023 de la provision pour le refinancement de l'enseignement supérieur (DO 40 – AB 01.06.30) :

1°) à raison de 13.000.000 euros représentant le refinancement des allocations des Universités de 2022 récurrent non indexé en 2023, vers les 6 AB - AB 41.12.10, 41.13.10, 44.12.23, 44.13.23, 44.14.23, 44.17.23 - de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités, sur base de l'article 46 du décret-programme du 14.12.2022 ;

2°) à raison de 6.930.000 euros représentant le refinancement 2023 des crédits de grand entretien des bâtiments des Universités, vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités, sur base de l'article 53 du décret-programme du 14.12.2022; et de la provision de négociation sectorielle dans l'enseignement (DO 40 – AB 01.07.21) ;

3°) à raison de 534.000 euros pour le financement de la revalorisation des allocations de fin d'année (AFA) des Universités 2023 vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités, sur base des articles 46 et 54 du décret-programme du 14.12.2022 ;

4°) à raison de 1.320.000 euros pour le financement de la prime PC 2023 des personnels des Universités, vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités, sur base de l'article 46 du décret-programme du 14.12.2022.

Répartition de crédits du budget initial 2023 pour le financement des Conseillers académiques (Cac) des Universités de 2023 (DO 40 – AB 01.10.30) vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement.

Répartition de crédits du budget initial 2023 pour le financement des Conseillers pour la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE) des Universités de 2023 (DO 40 – AB 01.11.30) vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités.

Répartition de crédits du budget initial 2023 entre les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités en fonction des nombres pondérés d'étudiants subsidiés (NPES) de 2023 et non plus en fonction des NPES de 2022, afin de pouvoir honorer l'allocation revenant à chaque Université et en tenant compte de l'indice santé, conformément à la circulaire budgétaire.

44.17

23 Allocation de fonctionnement à l'Université Saint-Louis - Bruxelles

Crédit d'engagement

Réduction : - 412 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 412 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation à la prévision d'indice santé (ISA), conformément à la circulaire budgétaire.

Répartition de crédits du budget initial 2023 de la provision pour le refinancement de l'enseignement supérieur (DO 40 – AB 01.06.30) :

1°) à raison de 13.000.000 euros représentant le refinancement des allocations des Universités de 2022 récurrent non indexé en 2023, vers les 6 AB - AB 41.12.10, 41.13.10, 44.12.23, 44.13.23, 44.14.23, 44.17.23 - de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités, sur base de l'article 46 du décret-programme du 14.12.2022 ;

2°) à raison de 6.930.000 euros représentant le refinancement 2023 des crédits de grand entretien des bâtiments des Universités, vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités, sur base de l'article 53 du décret-programme du 14.12.2022; et de la provision de négociation sectorielle dans l'enseignement (DO 40 – AB 01.07.21) ;

3°) à raison de 534.000 euros pour le financement de la revalorisation des allocations de fin d'année (AFA) des Universités 2023 vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités, sur base des articles 46 et 54 du décret-programme du 14.12.2022 ;

4°) à raison de 1.320.000 euros pour le financement de la prime PC 2023 des personnels des Universités, vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités, sur base de l'article 46 du décret-programme du 14.12.2022.

Répartition de crédits du budget initial 2023 pour le financement des Conseillers académiques (Cac) des Universités de 2023 (DO 40 – AB 01.10.30) vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement.

Répartition de crédits du budget initial 2023 pour le financement des Conseillers pour la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE) des Universités de 2023 (DO 40 – AB 01.11.30) vers les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités.

Répartition de crédits du budget initial 2023 entre les 6 AB de la DO 54 des allocations de fonctionnement des Universités en fonction des nombres pondérés d'étudiants subsidiés (NPES) de 2023 et non plus en fonction des NPES de 2022, afin de pouvoir honorer l'allocation revenant à chaque Université et en tenant compte de l'indice santé, conformément à la circulaire budgétaire.

PROGRAMME 4 - Enseignement universitaire

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Allocations pour aides à la réussite	40.05	45	CE-LL	9 314	9 314	12 501	12 501
Organisation de l'examen d'entrée pour les études de sciences médicales et dentaires	40.06	45	CE-LL	1 439	1 439	1 395	1 395
Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Universités (compensations droits d'inscription réduits)	40.07	45	CE-LL	44 272	44 272	45 134	45 134
Allocations complémentaires pour compensations de remplacements de congés de maternité	40.08	45	CE-LL	613	613	594	594
TOTAL				55 638	55 638	59 624	59 624

45 - Coopération interuniversitaire - banque de données

40.05	45	Allocations pour aides à la réussite
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 3187 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 3187 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Adaptation à la prévision actualisée d'indice santé (ISA), conformément à la circulaire budgétaire</i>
		<i>Dans le budget ajusté, comme dans le budget initial, un second transfert de 1 million d'euros est opéré de la partie 4 (aide à la réussite au secteur santé) à la partie 2 (aide à la réussite pour l'ensemble des domaines d'études) (art. 109 et 110 du décret-programme du 14 juillet 2021).</i>
		<i>Le budget ajusté, comme le budget initial, comporte le refinancement de 85.000 euros prévu, à partir de 2023, pour l'allocation d'aide à la réussite de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES) pour coordination des actions et recherches d'accompagnement à la réussite ainsi qu'en matière d'orientation y compris le développement d'un outil d'orientation, pare-programme du 14 décembre 2022 (art. 49).</i>
		<i>Répartition de crédits du budget initial 2023 de la provision pour le refinancement de l'aide à la réussite en Universités, vers l' AB 40.05.45 de la DO 54 des allocations pour aides à la réussite des Universités, sur base des articles 48, 49 et 51 du décret-programme du 14.12.2022.</i>
40.06	45	Organisation de l'examen d'entrée pour les études de sciences médicales et dentaires
		Crédit d'engagement
		Réduction : - 44 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Réduction : - 44 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Adaptation à la prévision actualisée d'indice santé (ISA), conformément à la circulaire budgétaire</i>
40.07	45	Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Universités (compensations droits d'inscription réduits)
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 862 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 862 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Adaptation à l'index des prix (IPC) réel, conformément à la circulaire budgétaire</i>
		<i>Le calcul reste basé sur les prévisions de populations d'étudiants boursiers, de condition modeste et payant les droits d'inscription complets 2022-2023 et 2023-2024 dans l'attente de ces populations réelles.</i>
40.08	45	Allocations complémentaires pour compensations de remplacements de congés de maternité
		Crédit d'engagement
		Réduction : - 19 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Réduction : - 19 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Adaptation à la prévision actualisée d'indice santé (ISA), conformément à la circulaire budgétaire</i>

PROGRAMME 5 - Rémunération du personnel

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses de personnel - Rémunérations des agents contractuels de l'Enseignement universitaire	11.05	50	CE-LL	2 020	2 020	2 061	2 061
TOTAL				2 020	2 020	2 061	2 061

50 - Agents contractuels subventionnés

11.05	50	Dépenses de personnel - Rémunérations des agents contractuels de l'Enseignement universitaire
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 41 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 41 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>La convention signée entre la Région Wallonne (RW) et la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) prévoit une formule d'indexation de ces moyens. Celle-ci est appliquée pour l'ajustement 2023.</i>

DIVISION ORGANIQUE 55

Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
4	Dépenses de personnel des hautes écoles (hors dotations)	16 113	16 113	21 127	21 127
5	Fonctionnement des hautes écoles	575 623	575 623	595 376	595 376
7	Enseignement supérieur hors université	507	507	454	454
8	Hautes écoles et enseignement supérieur hors université	40 236	40 236	38 922	38 922
9	Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	3 226	3 226	3 262	3 262
Totaux (en milliers d'euros)		635 705	635 705	659 141	659 141

PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des hautes écoles (hors dotations)

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Personnel statutaire (cadre d'extinction)	11.03	40	CE-LNL	5 274	5 274	5 356	5 356
Personnel statutaire (mise en disponibilité)	11.03	41	CE-LNL	1 623	1 623	1 769	1 769
Personnel statutaire (chargés de mission)	11.03	42	CE-LNL	815	815	1 237	1 237
Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	43.14	43	CE-LNL	1 893	1 893	2 683	2 683
Subventions-traitements (chargés de mission)	43.15	43	CE-LNL	290	290	1 402	1 402
Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	44.10	44	CE-LNL	5 626	5 626	6 537	6 537
Subventions-traitements (chargés de mission)	44.11	44	CE-LNL	592	592	2 143	2 143
TOTAL				16 113	16 113	21 127	21 127

40 - Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 40 Personnel statutaire (cadre d'extinction)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 82 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 82 milliers d'euros

Justification des crédits

Nouveau calcul des AB traitements de l'Administration générale de l'Enseignement

41 - Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles

11.03 41 Personnel statutaire (mise en disponibilité)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 146 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 146 milliers d'euros

Justification des crédits

Nouveau calcul des AB traitements de l'Administration générale de l'Enseignement

42 - Hautes Ecoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel

11.03 42 Personnel statutaire (chargés de mission)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 422 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 422 milliers d'euros

Justification des crédits

Prévision de traitements sur base des dépenses réelles des 12 derniers mois projetées sur l'année concernée.
 Prise en considération de la prévision du Bureau du Plan d'indexation des traitements durant l'année.
 Sur proposition de l'Administration générale de l'Enseignement, au vu des dépassements budgétaires récurrent ces dernières années,
 une nouvelle méthodologie de calcul a été développée pour refléter les consommations réelles des salaires des chargés de mission

43 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)

43.14 43 Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 790 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 790 milliers d'euros

Justification des crédits

Nouveau calcul des AB traitements de l'Administration générale de l'Enseignement

43.15 43 Subventions-traitements (chargés de mission)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1112 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1112 milliers d'euros

Justification des crédits

Prévision de traitements sur base des dépenses réelles des 12 derniers mois projetées sur l'année concernée.

Prise en considération de la prévision du Bureau du Plan d'indexation des traitements durant l'année.

Sur proposition de l'Administration générale de l'Enseignement, au vu des dépassements budgétaires récurrent ces dernières années,
 une nouvelle méthodologie de calcul a été développée pour refléter les consommations réelles des salaires des chargés de mission

44 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)

44.10 44 Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 911 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 911 milliers d'euros

Justification des crédits

Nouveau calcul des AB traitements de l'Administration générale de l'Enseignement

44.11 44 Subventions-traitements (chargés de mission)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1551 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1551 milliers d'euros

Justification des crédits

Prévision de traitements sur base des dépenses réelles des 12 derniers mois projetées sur l'année concernée.

Prise en considération de la prévision du Bureau du Plan d'indexation des traitements durant l'année.

Sur proposition de l'Administration générale de l'Enseignement, au vu des dépassements budgétaires récurrent vers dernières années,
 une nouvelle méthodologie de calcul a été développée pour refléter les consommations réelles des salaires des chargés de mission

PROGRAMME 5 - Fonctionnement des hautes écoles

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Allocations globales aux Hautes Ecoles de la Communauté française	41.21	51	CE-LNL	105 271	105 271	108 740	108 740
Personnel statutaire des internats autonomes	11.03	52	CE-LNL	11 275	11 275	11 815	11 815
Dotation aux internats autonomes	41.23	52	CE-LL	2 677	2 677	2 660	2 660
Allocations globales aux Hautes Ecoles officielles subventionnées	43.14	56	CE-LNL	158 293	158 293	162 781	162 781
Allocations globales aux Hautes Ecoles libres subventionnées	44.13	57	CE-LNL	276 823	276 823	287 922	287 922
Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Hautes Ecoles (compensations droits d'inscription réduits)	01.03	58	CE-LL	21 284	21 284	21 458	21 458
TOTAL				575 623	575 623	595 376	595 376

51 - Hautes Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Ecoles de la Communauté française

41.21 51 Allocations globales aux Hautes Ecoles de la Communauté française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 3469 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 3469 milliers d'euros

Justification des crédits

Actualisation de l'indexation de l'enveloppe pour allocations globales à l'évolution moyenne réelle de l'indice santé (ISA) de l'année antérieure. L'évolution moyenne de l'ISA 2022 (9,25 %) est plus élevée que celle qui était estimée par le Bureau du Plan lors de l'élaboration du budget initial 2023 (9,1 %), ce qui explique l'augmentation des crédits de l'AB.

Actualisation de l'indexation de l'aide à la démocratisation de l'accès à l'évolution moyenne réelle de l'indice des prix (IPC) de l'année antérieure. L'évolution moyenne de l'IPC 2022 (9,59 %) est plus élevée que celle qui était estimée par le Bureau du Plan lors de l'élaboration du budget initial 2023 (9,4 %), ce qui explique l'augmentation des crédits de l'AB.

Répartitions de crédits du budget initial 2023 de la provision pour le refinancement de l'enseignement supérieur (DO 40 – AB 01.06.30) :

1°) à raison de 7.000.000 euros représentant le refinancement des allocations globales des Hautes Ecoles de 2022 vers les 3 AB - AB 41.21.51, 43.14.56, 44.13.57 - de la DO 55 des allocations globales des Hautes Ecoles, sur base de l'article 54 du décret-programme du 14.12.2022 ;

2°) à raison de 5.600.000 euros représentant le refinancement des allocations globales des Hautes Ecoles de 2023, vers les 3 AB - AB 41.21.51, 43.14.56, 44.13.57 - de la DO 55 des allocations globales des Hautes Ecoles, sur base de l'article 54 du décret-programme du 14.12.2022

Répartition de crédits du budget initial 2023 de la provision de négociation sectorielle dans l'enseignement (DO 40 – AB 01.07.21) à raison de 355.000 euros pour le financement de la revalorisation des allocations de fin d'année (AFA) des Hautes Ecoles de 2023 vers les 3 AB de la DO 55 des allocations globales des Hautes, sur base de l'article 54 du décret-programme du 14.12.2022.

Répartition de crédits du budget initial 2023 pour le financement des Conseillers académiques (Cac) des Hautes Ecoles de 2023 (DO 40 – AB 01.10.30) vers les 3 AB de la DO 55 des allocations globales des Hautes Ecoles

Répartition de crédits du budget initial 2023 pour le financement des Conseillers pour la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE) des Hautes Ecoles de 2023 (DO 40 – AB 01.11.30) vers les 3 AB de la DO 55 des allocations globales des Hautes Ecoles, pour un montant de 1.039.000 euros.

Répartition de crédits du budget initial 2023 entre les 3 AB de la DO 55 des allocations globales des Hautes Ecoles en fonction des unités de charges d'enseignement (UCE) de 2023 et non plus en fonction des UCE de 2022, afin de pouvoir honorer l'allocation globale revenant à chaque Haute Ecole et en tenant compte de l'évolution moyenne d'indice santé de l'année antérieure, conformément à la circulaire budgétaire.

Actualisation de l'aide à la démocratisation de l'accès à l'évolution moyenne réelle de l'indice des prix de l'année antérieure, conformément à la circulaire budgétaire

52 - Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

11.03 52 Personnel statutaire des internats autonomes

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 540 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 540 milliers d'euros

Justification des crédits

Nouveau calcul des AB traitements de l'Administration générale de l'Enseignement

41.23 52 Dotation aux internats autonomes

Crédit d'engagement

Réduction : - 17 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 17 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation à l'indice des prix (IPC) réel de janvier de l'année, conformément à la circulaire budgétaire

56 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subventionnées

43.14 56 Allocations globales aux Hautes Ecoles officielles subventionnées

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4488 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4488 milliers d'euros

Justification des crédits

Actualisation de l'indexation de l'enveloppe pour allocations globales à l'évolution moyenne réelle de l'indice santé (ISA) de l'année antérieure. L'évolution moyenne de l'ISA 2022 (9,25 %) est plus élevée que celle qui était estimée par le Bureau du Plan lors de l'élaboration du budget initial 2023 (9,1 %), ce qui explique l'augmentation des crédits de l'AB.

Actualisation de l'indexation de l'aide à la démocratisation de l'accès à l'évolution moyenne réelle de l'indice des prix (IPC) de l'année antérieure. L'évolution moyenne de l'IPC 2022 (9,59 %) est plus élevée que celle qui était estimée par le Bureau du Plan lors de l'élaboration du budget initial 2023 (9,4 %), ce qui explique l'augmentation des crédits de l'AB.

Répartitions de crédits du budget initial 2023 de la provision pour le refinancement de l'enseignement supérieur (DO 40 – AB 01.06.30) :

1°) à raison de 7.000.000 euros représentant le refinancement des allocations globales des Hautes Ecoles de 2022 vers les 3 AB - AB 41.21.51, 43.14.56, 44.13.57 - de la DO 55 des allocations globales des Hautes Ecoles, sur base de l'article 54 du décret-programme du 14.12.2022 ;

2°) à raison de 5.600.000 euros représentant le refinancement des allocations globales des Hautes Ecoles de 2023, vers les 3 AB - AB 41.21.51, 43.14.56, 44.13.57 - de la DO 55 des allocations globales des Hautes Ecoles, sur base de l'article 54 du décret-programme

du 14.12.2022

Répartition de crédits du budget initial 2023 de la provision de négociation sectorielle dans l'enseignement (DO 40 – AB 01.07.21) à raison de 355.000 euros pour le financement de la revalorisation des allocations de fin d'année (AFA) des Hautes Ecoles de 2023 vers les 3 AB de la DO 55 des allocations globales des Hautes, sur base de l'article 54 du décret-programme du 14.12.2022.

Répartition de crédits du budget initial 2023 pour le financement des Conseillers académiques (Cac) des Hautes Ecoles de 2023 (DO 40 – AB 01.10.30) vers les 3 AB de la DO 55 des allocations globales des Hautes Ecoles

Répartition de crédits du budget initial 2023 pour le financement des Conseillers pour la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE) des Hautes Ecoles de 2023 (DO 40 – AB 01.11.30) vers les 3 AB de la DO 55 des allocations globales des Hautes Ecoles, pour un montant de 1.039.000 euros.

Répartition de crédits du budget initial 2023 entre les 3 AB de la DO 55 des allocations globales des Hautes Ecoles en fonction des unités de charges d'enseignement (UCE) de 2023 et non plus en fonction des UCE de 2022, afin de pouvoir honorer l'allocation globale revenant à chaque Haute Ecole et en tenant compte de l'évolution moyenne d'indice santé de l'année antérieure, conformément à la circulaire budgétaire.

Actualisation de l'aide à la démocratisation de l'accès à l'évolution moyenne réelle de l'indice des prix de l'année antérieure, conformément à la circulaire budgétaire

57 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées

44.13 57 Allocations globales aux Hautes Ecoles libres subventionnées

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 11099 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 11099 milliers d'euros

Justification des crédits

Actualisation de l'indexation de l'enveloppe pour allocations globales à l'évolution moyenne réelle de l'indice santé (ISA) de l'année antérieure. L'évolution moyenne de l'ISA 2022 (9,25 %) est plus élevée que celle qui était estimée par le Bureau du Plan lors de l'élaboration du budget initial 2023 (9,1 %), ce qui explique l'augmentation des crédits de l'AB.

Actualisation de l'indexation de l'aide à la démocratisation de l'accès à l'évolution moyenne réelle de l'indice des prix (IPC) de l'année antérieure. L'évolution moyenne de l'IPC 2022 (9,59 %) est plus élevée que celle qui était estimée par le Bureau du Plan lors de l'élaboration du budget initial 2023 (9,4 %), ce qui explique l'augmentation des crédits de l'AB.

Répartitions de crédits du budget initial 2023 de la provision pour le refinancement de l'enseignement supérieur (DO 40 – AB 01.06.30) :

1°) à raison de 7.000.000 euros représentant le refinancement des allocations globales des Hautes Ecoles de 2022 vers les 3 AB - AB 41.21.51, 43.14.56, 44.13.57 - de la DO 55 des allocations globales des Hautes Ecoles, sur base de l'article 54 du décret-programme du 14.12.2022 ;

2°) à raison de 5.600.000 euros représentant le refinancement des allocations globales des Hautes Ecoles de 2023, vers les 3 AB - AB 41.21.51, 43.14.56, 44.13.57 - de la DO 55 des allocations globales des Hautes Ecoles, sur base de l'article 54 du décret-programme du 14.12.2022

Répartition de crédits du budget initial 2023 de la provision de négociation sectorielle dans l'enseignement (DO 40 – AB 01.07.21) à raison de 355.000 euros pour le financement de la revalorisation des allocations de fin d'année (AFA) des Hautes Ecoles de 2023 vers les 3 AB de la DO 55 des allocations globales des Hautes, sur base de l'article 54 du décret-programme du 14.12.2022.

Répartition de crédits du budget initial 2023 pour le financement des Conseillers académiques (Cac) des Hautes Ecoles de 2023 (DO 40 – AB 01.10.30) vers les 3 AB de la DO 55 des allocations globales des Hautes Ecoles

Répartition de crédits du budget initial 2023 pour le financement des Conseillers pour la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE) des Hautes Ecoles de 2023 (DO 40 – AB 01.11.30) vers les 3 AB de la DO 55 des allocations globales des Hautes Ecoles, pour un montant de 1.039.000 euros.

Répartition de crédits du budget initial 2023 entre les 3 AB de la DO 55 des allocations globales des Hautes Ecoles en fonction des unités de charges d'enseignement (UCE) de 2023 et non plus en fonction des UCE de 2022, afin de pouvoir honorer l'allocation globale revenant à chaque Haute Ecole et en tenant compte de l'évolution moyenne d'indice santé de l'année antérieure, conformément à la circulaire budgétaire.

Actualisation de l'aide à la démocratisation de l'accès à l'évolution moyenne réelle de l'indice des prix de l'année antérieure, conformément à la circulaire budgétaire

L'article 55 du décret-programme du 14.12.2022 prévoit, à partir de 2023, un financement de 640.000 euros pour compensation de la suppression de la dérogation à la limite de DI qui existait en HE organisant les sections technique de l'image, communication appliquée et presse et information. Ce financement est prévu au départ des crédits de l'AB 01.16.30 « Dépenses de toute nature relatives à la précarité étudiante » de la DO 40 dont un montant de 640.000 euros est transféré en faveur des allocations des HE concernées à l'ajustement 2023, soit les Hautes Ecoles Galilée et Ilya Prigogine (DO 55 – AB 44.13.57).

58 - Refinancement des Hautes Ecoles - Enseignement

01.03 58 Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Hautes Ecoles (compensations droits d'inscription réduits)

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 174 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 174 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation à l'indice des prix (IPC), conformément à la circulaire budgétaire

Le calcul reste basé sur les prévisions de populations d'étudiants boursiers, de condition modeste et payant les droits d'inscription complets 2022-2023 et 2023-2024 dans l'attente de ces populations réelles.

PROGRAMME 7 - Enseignement supérieur hors université

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité	01.01	72	CE-LNL	507	507	454	454

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
TOTAL				507	507	454	454

72 - Congés de maternité

01.01 72 Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité

Crédit d'engagement

Réduction : - 53 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 53 milliers d'euros

Justification des crédits

Nouveau calcul des AB traitements de l'Administration générale de l'Enseignement

PROGRAMME 8 - Hautes écoles et enseignement supérieur hors université

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles	40.02	81	CE-LL	637	637	638	638
Subventions sociales aux Hautes Ecoles	33.01	82	CE-LL	39 599	39 599	38 284	38 284
TOTAL				40 236	40 236	38 922	38 922

81 - Divers

40.02 81 Allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Justification des crédits

Actualisation de l'indexation à l'évolution moyenne réelle de l'indice santé (ISA) de l'année antérieure, conformément à la circulaire budgétaire

82 - Subventions sociales

33.01 82 Subventions sociales aux Hautes Ecoles

Crédit d'engagement

Réduction : - 1315 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 1315 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation à l'indice des prix (IPC), conformément à la circulaire budgétaire et prise en considération de la statistique des étudiants réelle au lieu d'estimée.

Impacts :

IP réel inférieur à la prévision = - 266 milliers d'euros

Etudiants réels au lieu d'estimés : - 1.049 milliers d'euros

PROGRAMME 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université	11.05	90	CE-LNL	3 226	3 226	3 262	3 262
TOTAL				3 226	3 226	3 262	3 262

90 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi

11.05 90 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 36 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 36 milliers d'euros

Justification des crédits

Nouveau calcul des AB traitements de l'Administration générale de l'Enseignement

DIVISION ORGANIQUE 57

Enseignement artistique

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
3	Dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur	85 666	85 666	88 946	88 946
4	Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur	16 485	16 485	16 055	16 055
9	Equipements	83	83	81	81
Totaux (en milliers d'euros)		102 234	102 234	105 082	105 082

PROGRAMME 3 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Personnel statutaire	11.03	30	CE-LNL	31 771	31 771	33 061	33 061
Personnel statutaire	11.03	31	CE-LNL	6 518	6 518	6 402	6 402
Subventions-traitements	43.01	32	CE-LNL	15 072	15 072	15 613	15 613
Subventions-traitements	44.01	33	CE-LNL	32 305	32 305	33 870	33 870
TOTAL				85 666	85 666	88 946	88 946

30 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 30 Personnel statutaire
Crédit d'engagement
 Crédit supplémentaire : 1290 milliers d'euros
Crédit de liquidation
 Crédit supplémentaire : 1290 milliers d'euros
Justification des crédits
Nouveau calcul des AB traitements de l'Administration générale de l'Enseignement

31 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 31 Personnel statutaire
Crédit d'engagement
 Réduction : - 116 milliers d'euros
Crédit de liquidation
 Réduction : - 116 milliers d'euros
Justification des crédits
Nouveau calcul des AB traitements de l'Administration générale de l'Enseignement

32 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions - Traitements

43.01 32 Subventions-traitements
Crédit d'engagement
 Crédit supplémentaire : 541 milliers d'euros
Crédit de liquidation
 Crédit supplémentaire : 541 milliers d'euros
Justification des crédits
Nouveau calcul des AB traitements de l'Administration générale de l'Enseignement

33 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions - Traitements

44.01 33 Subventions-traitements
Crédit d'engagement
 Crédit supplémentaire : 1565 milliers d'euros
Crédit de liquidation
 Crédit supplémentaire : 1565 milliers d'euros

PROGRAMME 4 - Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotations de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française	41.01	40	CE-LL	3 599	3 599	3 576	3 576
Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées	43.03	42	CE-LL	1 210	1 210	1 159	1 159
Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées	44.30	44	CE-LL	3 134	3 134	2 900	2 900
Subventions pour le financement des projets artistiques au sein des Écoles supérieures des Arts (FiPA-ESA)	33.01	45	CE-LL	100	100	112	112
Subsides sociaux aux écoles supérieures des arts	33.02	46	CE-LL	4 335	4 335	4 201	4 201
Allocation d'aide à la démocratisation (hors part complément subsides sociaux) et de promotion de l'accès (compensations droits d'inscription réduits) aux Ecoles supérieures des Arts	01.01	49	CE-LL	3 756	3 756	3 758	3 758
Allocations pour aides à la réussite aux Ecoles supérieures des Arts	01.02	49	CE-LL	351	351	349	349
TOTAL				16 485	16 485	16 055	16 055

40 - Etablissements de la Communauté - Frais de fonctionnement

41.01 40 Dotations de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française

Crédit d'engagement

Réduction : - 23 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 23 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation à l'indice des prix réel (IPC), conformément à la circulaire budgétaire

42 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement

43.03 42 Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées

Crédit d'engagement

Réduction : - 51 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 51 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation à l'indice des prix réel (IPC), conformément à la circulaire budgétaire. Ajustement de l'estimation des étudiants subsidiés 2022-2023 dans l'attente de cette statistique, en fonction de la dernière statistique connue (2021-2022) et de l'évolution entre les dernières statistiques connues.

Impacts :

IP réel inférieur à la prévision = - 9 milliers d'euros

Etudiants réels au lieu d'estimés : - 42 milliers d'euros

44 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement

44.30 44 Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées

Crédit d'engagement

Réduction : - 234 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 234 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation à l'indice des prix réel (IPC), conformément à la circulaire budgétaire. Ajustement de l'estimation des étudiants subsidiés 2022-2023 dans l'attente de cette statistique, en fonction de la dernière statistique connue (2021-2022) et de l'évolution entre les dernières statistiques connues.

Impacts :

IP réel inférieur à la prévision = - 23 milliers d'euros

Etudiants réels au lieu d'estimés : - 211 milliers d'euros

45 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Divers

- 33.01 45 Subventions pour le financement des projets artistiques au sein des Écoles supérieures des Arts (FiPA-ESA)
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros
Justification des crédits
Adaptation du montant global dédié au financement de projets artistiques (FiPA) en Ecoles supérieures des Arts à l'index des prix (IPC), conformément à la circulaire budgétaire

46 - Subsidés sociaux - Ecoles supérieures des arts

- 33.02 46 Subsidés sociaux aux écoles supérieures des arts
Crédit d'engagement
Réduction : - 134 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 134 milliers d'euros
Justification des crédits
Adaptation à l'indice des prix (IPC), conformément à la circulaire budgétaire et prise en considération de la statistique des étudiants réelle au lieu d'estimée.
Impacts :
IP réel inférieur à la prévision = - 29 milliers d'euros
Etudiants réels au lieu d'estimés : - 105 milliers d'euros

49 - Démocratisation et promotion de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts

- 01.01 49 Allocation d'aide à la démocratisation (hors part complément subsidés sociaux) et de promotion de l'accès (compensations droits d'inscription réduits) aux Ecoles supérieures des Arts
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
Justification des crédits
Adaptation à l'indice des prix (IPC), conformément à la circulaire budgétaire et au texte décrets en vigueur.
- 01.02 49 Allocations pour aides à la réussite aux Ecoles supérieures des Arts
Crédit d'engagement
Réduction : - 2 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 2 milliers d'euros
Justification des crédits
Adaptation à l'indice des prix (IPC), conformément à la circulaire budgétaire et au texte décrets en vigueur.

PROGRAMME 9 - Equipements

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	64.01	90	CE-LL	83	83	81	81
TOTAL				83	83	81	81

90 - Dépenses en matière d'équipement

- 64.01 90 Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées
Crédit d'engagement
Réduction : - 2 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 2 milliers d'euros
Justification des crédits
Adaptation à l'index des prix (IPC), conformément à la circulaire budgétaire

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023

EXPOSÉ PARTICULIER

Secteur budgétaire de
Madame Caroline DESIR
Ministre de l'Education

CHAPITRE I

SERVICES GÉNÉRAUX

DIVISION ORGANIQUE 06

Cabinets ministériels

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
4	Gouvernement de la Communauté française	2 813	2 813	2 810	2 810
Totaux (en milliers d'euros)		2 813	2 813	2 810	2 810

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 4 - Gouvernement de la Communauté française

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Traitement et frais de représentation de la Ministre	11.01	45	CE-LL	134	134	131	131
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	11.02	45	CE-LL	2 499	2 499	2 479	2 479
Frais de fonctionnement du cabinet	12.19	45	CE-LL	180	180	200	200
TOTAL				2 813	2 813	2 810	2 810

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

45 - Cabinet du Ministre de l'Education

11.01	45	Traitement et frais de représentation de la Ministre
		Crédit d'engagement
		Réduction : - 3 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Réduction : - 3 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Adaptation du crédit sur base des nouveaux paramètres d'indexation.</i>
11.02	45	Traitements et indemnités du personnel du cabinet
		Crédit d'engagement
		Réduction : - 20 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Réduction : - 20 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Répartition interne des crédits cabinet</i>
12.19	45	Frais de fonctionnement du cabinet
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Répartition interne des crédits cabinet</i>

CHAPITRE III
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION
DIVISION ORGANIQUE 40
Services communs, affaires générales et relations
internationales

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
0	Subsistance administration - enseignement et recherche	278	278	478	478
1	Personnel de l'enseignement	78 409	77 566	79 816	78 320
8	Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	28 701	28 701	28 874	28 874
Totaux (en milliers d'euros)		107 388	106 545	109 168	107 672

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12.01	02	CE-LL	142	142	202	202
Dépenses de toute nature favorisant la communication interne et externe de l'Administration générale de l'Enseignement	12.02	02	CE-LL	86	86	102	102
Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école	12.03	02	CE-LL	50	50	174	174
TOTAL				278	278	478	478

(*) Crédits d'engagement et Fonds budgétaires moyens d'engagement

(**) Crédits de liquidation limitatifs, Crédits de liquidation non limitatifs et Fonds budgétaires de moyens de liquidation

02 - Frais de fonctionnement

12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros

Justification des crédits

Besoin sollicité par l'administration.

Variation compensée à partir de l'AB 12.03.02.

12.02 02 Dépenses de toute nature favorisant la communication interne et externe de l'Administration générale de l'Enseignement

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 16 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 16 milliers d'euros

Justification des crédits

Besoin sollicité par l'administration.

Variation compensée à partir de l'AB 12.03.02.

12.03 02 Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 124 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 124 milliers d'euros

Justification des crédits

Réévaluation des crédits sur base des dépenses effectives de l'année.
Compensation des variations positives des AB 12.01.02 et 12.02.02.

PROGRAMME 1 - Personnel de l'enseignement

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	01.02	12	CE-LL	45 602	45 602	45 512	45 512
Dépenses relatives à la formation professionnelle continue répondant à des besoins collectifs et personnalisés	01.05	12	CE-LL	15 438	14 543	16 719	15 440
Dépenses dédiées à l'organisation des demi-jours supplémentaires de formation	01.06	12	CE-LL	951	1 003	1 084	1 096
Dépenses relatives aux remplacements des enseignants et à l'encadrement des élèves dans le cadre de la formation professionnelle continue	01.07	12	CE-LL	2 087	2 087	2 286	2 057
Intervention financière au profit des membres du personnel enseignant utilisant leur matériel informatique sur leur lieu de travail	11.01	12	CE-LNL	11 204	11 204	11 163	11 163
Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	12.01	14	CE-LL	863	863	906	906
Primes aux enseignants pour formation en cours de carrière	11.01	16	CE-LL	2 264	2 264	2 146	2 146
TOTAL				78 409	77 566	79 816	78 320

12 - Frais de fonctionnement

01.02	12	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires Crédit d'engagement Réduction : - 90 milliers d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 90 milliers d'euros Justification des crédits <i>Application de l'évolution de la population scolaire (ordinaire : 476.862 élèves - spécialisé : 18.117 élèves) aux forfaits adaptés sur base du montant complémentaire de 7.800 kEUR octroyé dans le cadre du protocole d'accord sectoriel adopté par le Gouvernement le 05 mai 2022 (protocole d'accord sectoriel 2021-2024) + 39 kEUR relatifs à 3 régularisations. Forfaits réévalués, pour l'année scolaire 2023-2024, à 90 EUR pour l'enseignement ordinaire et à 141 EUR pour l'enseignement spécialisé correspondant à une augmentation de 15,97 EUR dans l'enseignement ordinaire, et de 23,94 EUR dans l'enseignement spécialisé par rapport aux forfaits initiaux indexés.</i>
01.05	12	Dépenses relatives à la formation professionnelle continue répondant à des besoins collectifs et personnalisés Crédit d'engagement Crédit supplémentaire : 1281 milliers d'euros Crédit de liquidation Crédit supplémentaire : 897 milliers d'euros Justification des crédits <i>Réévaluation des moyens sur l'AB suite à la répartition définitive, approuvée par le Gouvernement, de l'enveloppe globale prévue par le Décret. A noter que celle-ci a fait l'objet d'une indexation telle que prévue par le Décret.</i>
01.06	12	Dépenses dédiées à l'organisation des demi-jours supplémentaires de formation Crédit d'engagement Crédit supplémentaire : 133 milliers d'euros Crédit de liquidation Crédit supplémentaire : 93 milliers d'euros Justification des crédits <i>Réévaluation des moyens sur l'AB suite à la répartition définitive, approuvée par le Gouvernement, de l'enveloppe globale prévue par le Décret. A noter que celle-ci a fait l'objet d'une indexation telle que prévue par le Décret.</i>
01.07	12	Dépenses relatives aux remplacements des enseignants et à l'encadrement des élèves dans le cadre de la formation professionnelle continue Crédit d'engagement Crédit supplémentaire : 199 milliers d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 30 milliers d'euros

Justification des crédits

Réévaluation des moyens sur l'AB suite à la répartition définitive, approuvée par le Gouvernement, de l'enveloppe globale prévue par le Décret. A noter que celle-ci a fait l'objet d'une indexation telle que prévue par le Décret.

11.01 12 Intervention financière au profit des membres du personnel enseignant utilisant leur matériel informatique sur leur lieu de travail

Crédit d'engagement

Réduction : - 41 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 41 milliers d'euros

Justification des crédits

Le crédit est adapté sur base du nombre d'enseignants qui entrent dans les conditions pour bénéficier de l'intervention visée.

14 - Chargés de mission - Transports scolaires

12.01 14 Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 43 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 43 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation du crédit sur base du montant du marché engagé cette année.

16 - Formation en cours de carrière du personnel enseignant

11.01 16 Primes aux enseignants pour formation en cours de carrière

Crédit d'engagement

Réduction : - 118 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 118 milliers d'euros

Justification des crédits

Le montant inscrit sur cet AB couvre l'octroi des primes qui seront accordées aux enseignants qui auront suivi l'ensemble de la formation obligatoire. Il est prévu, en 2023, que 9.455 enseignants bénéficient de la prime dont 975 suite aux sessions reportées P1-P2 et 8.480 suite aux sessions P3-P4 et ce pour un montant total de 2.145.771 EUR.

PROGRAMME 8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Fonds budgétaire pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et l'enseignement en alternance	30.02	80	FBM	22 500	22 500	22 000	22 000
Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	01.07	81	CE-LNL	6 201	6 201	6 874	6 874
TOTAL				28 701	28 701	28 874	28 874

80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles

30.02 80 Fonds budgétaire pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et l'enseignement en alternance

Crédit d'engagement

Réduction : - 500 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 500 milliers d'euros

Justification des crédits

Sur base des trois dernières années connues et en tenant compte des facteurs tels que l'inflation et la nouvelle programmation, le Centre de Coordination et de Gestion des fonds européens (CCG) prévoit des dépenses à hauteur de 22.000 kEUR en 2023.

81 - Rémunérations liées au programme de transition professionnelle

01.07 81 Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 673 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 673 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023).

DIVISION ORGANIQUE 41

Pilotage de l'enseignement

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
1	Subsistance inspection - dépenses de personnel	14 415	14 415	16 717	16 717
3	Service et cellules de soutien et d'accompagnement	16 207	16 207	15 701	15 701
4	Recherche en éducation, pilotage interréseaux – activités pédagogiques interréseaux – orientation	43 629	43 762	45 631	45 553
5	Délégués aux contrats d'objectifs et directeurs de zones	8 461	8 461	8 168	8 168
6	Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – divers	282	282	281	281
Totaux (en milliers d'euros)		82 994	83 127	86 498	86 420

PROGRAMME 1 - Subsistance inspection - dépenses de personnel

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Personnel statutaire	11.03	11	CE-LNL	73	73	249	249
Personnel statutaire	11.03	12	CE-LNL	6 917	6 917	7 807	7 807
Personnel statutaire	11.03	13	CE-LNL	4 783	4 783	6 000	6 000
Personnel statutaire	11.03	14	CE-LNL	680	680	880	880
Personnel statutaire	11.03	15	CE-LNL	910	910	634	634
Personnel statutaire	11.03	16	CE-LNL	536	536	663	663
Personnel statutaire	11.03	17	CE-LNL	516	516	484	484
TOTAL				14 415	14 415	16 717	16 717

11 - Personnel de l'Inspection des centresPMS

11.03 11 Personnel statutaire
Crédit d'engagement
 Crédit supplémentaire : 176 milliers d'euros
Crédit de liquidation
 Crédit supplémentaire : 176 milliers d'euros
Justification des crédits
AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

12 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire

11.03 12 Personnel statutaire
Crédit d'engagement
 Crédit supplémentaire : 890 milliers d'euros
Crédit de liquidation
 Crédit supplémentaire : 890 milliers d'euros
Justification des crédits
AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

13 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire

11.03 13 Personnel statutaire
Crédit d'engagement
 Crédit supplémentaire : 1217 milliers d'euros
Crédit de liquidation
 Crédit supplémentaire : 1217 milliers d'euros
Justification des crédits
AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

14 - Personnel de l'Inspection et de l'Enseignement spécial

11.03	14	Personnel statutaire
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.</i>

15 - Personnel de l'Inspection, Inspecteur général Coordonnateur et Inspecteurs de Religion

11.03	15	Personnel statutaire
		Crédit d'engagement
		Réduction : - 276 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Réduction : - 276 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.</i>

16 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale

11.03	16	Personnel statutaire
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 127 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 127 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.</i>

17 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement artistique

11.03	17	Personnel statutaire
		Crédit d'engagement
		Réduction : - 32 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Réduction : - 32 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.</i>

PROGRAMME 3 - Service et cellules de soutien et d'accompagnement

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Traitements du personnel du Service de soutien et d'accompagnement	11.03	30	CE-LNL	15 141	15 141	14 635	14 635
Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de soutien et d'accompagnement	12.01	30	CE-LL	1 066	1 066	1 066	1 066
TOTAL				16 207	16 207	15 701	15 701

30 - Service de Conseil et de soutien pédagogique

11.03	30	Traitements du personnel du Service de soutien et d'accompagnement
		Crédit d'engagement
		Réduction : - 506 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Réduction : - 506 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.</i>
12.01	30	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de soutien et d'accompagnement
		Crédit d'engagement

PROGRAMME 4 - Recherche en éducation, pilotage interréseaux – activités pédagogiques interréseaux – orientation

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses de toute nature relatives au renforcement de la gratuité scolaire	01.05	40	CE-LL	19 106	19 106	19 165	19 165
Subventions octroyées dans le cadre du soutien apporté aux écoles en dispositif d'ajustement	01.06	40	CE-LL	2 013	2 013	2 001	2 001
Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de lutte contre le harcèlement à l'école	01.10	40	CE-LL	2 641	2 609	2 550	2 518
Dépenses de toute nature relative aux initiatives en matière d'apprentissage des mathématiques, des sciences, du numérique et de la lecture en vue de lutter contre l'échec scolaire	01.11	40	CE-LL	0	28	0	55
Dépenses de toute nature relative à l'acquisition des manuels scolaires, de logiciels scolaires, d'outils pédagogiques et de livres pour la jeunesse	01.13	40	CE-LL	4 349	4 349	4 343	4 343
Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12.01	40	CE-LL	1 143	1 140	1 545	1 314
Subvention destinée à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un programme..." - Mission locale forestoise	33.04	40	CE-LL	200	200	197	197
Institut de la formation en cours de carrière	41.01	40	CE-LL	10 089	10 089	11 592	11 592
Dépenses de toute nature relatives aux processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement	01.11	41	CE-LL	4 078	4 218	4 228	4 368
Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	12.30	41	CE-LL	10	10	10	0
TOTAL				43 629	43 762	45 631	45 553

40 - Inspection - Pilotage interréseaux

01.05 40 Dépenses de toute nature relatives au renforcement de la gratuité scolaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 59 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 59 milliers d'euros

Justification des crédits

Application de l'indexation (actualisation des paramètres) et de l'évolution de la population scolaire (maternel ordinaire : 185.092 - primaire ordinaire : 104.344 - maternel spécialisé : 1.818 - primaire spécialisé : 3.922) aux forfaits prévus par le décret (maternel ordinaire et spécialisé : 59,09 EUR - primaire ordinaire et spécialisé : 75 EUR).

01.06 40 Subventions octroyées dans le cadre du soutien apporté aux écoles en dispositif d'ajustement

Crédit d'engagement

Réduction : - 12 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 12 milliers d'euros

Justification des crédits

Application de l'indexation au montant de l'enveloppe décrétable (actualisation des paramètres).

01.10 40 Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de lutte contre le harcèlement à l'école

Crédit d'engagement

Réduction : - 91 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 91 milliers d'euros

Justification des crédits

Moyens transférés vers les AB traitements dans le cadre de l'octroi d'une période à chacune des écoles en programme.

01.11 40 Dépenses de toute nature relative aux initiatives en matière d'apprentissage des mathématiques, des sciences, du numérique et de la lecture en vue de lutter contre l'échec scolaire

Crédit d'engagement

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 27 milliers d'euros

Justification des crédits*Moyens complémentaires prévus en CL afin d'apurer les encours existants sur l'AB en 2023.*

01.13 40 Dépenses de toute nature relative à l'acquisition des manuels scolaires, de logiciels scolaires, d'outils pédagogiques et de livres pour la jeunesse

Crédit d'engagement

Réduction : - 6 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 6 milliers d'euros

Justification des crédits*Application de l'indexation au montant forfaitaire du décret (actualisation des paramètres).*

12.01 40 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 402 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 174 milliers d'euros

Justification des crédits*Plusieurs postes de dépenses de l'AB ont subi des augmentations en raison de l'inflation.*

33.04 40 Subvention destinée à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un programme..." - Mission locale forestoise

Crédit d'engagement

Réduction : - 3 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 3 milliers d'euros

Justification des crédits*Actualisation des paramètres d'indexation de la part "traitements" de la subvention.*

41.01 40 Institut de la formation en cours de carrière

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1503 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1503 milliers d'euros

Justification des crédits*Le montant de la dotation globale de l'IFPC est porté à 11.592 kEUR :**- sa dotation de base est réestimée à 7.845.798 EUR (dotation de base initiale 2023 : 6.991.900 EUR) suite à la répartition définitive de l'enveloppe globale FPC prévue par le Décret et à l'indexation de celle-ci ;**- ses dotations complémentaires sont réestimées à 3.746.000 EUR (dotations complémentaires initiale 2023 : 3.096.732 EUR).***41 - Recherche en éducation**

01.11 41 Dépenses de toute nature relatives aux processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros

Justification des crédits*150 kEUR sont prévus dans le cadre d'un marché public de services portant sur la recherche de services professionnels en communication en vue de la réalisation de différents supports (web/print/ vidéo) pour accompagner et soutenir le lancement de l'accompagnement de l'élève. Ce montant est transféré depuis l'AB Provision 01.01.35 de la DO 11.*

12.30 41 Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation

Crédit d'engagement**Crédit de liquidation**

Réduction : - 10 milliers d'euros

Justification des crédits*Pas de liquidations prévues en 2023 (reportées à 2024).***PROGRAMME 5 - Délégués aux contrats d'objectifs et directeurs de zones**

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Traitement du personnel (Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones)	11.03	50	CE-LNL	8 461	8 461	8 168	8 168
TOTAL				8 461	8 461	8 168	8 168

50 - Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones

11.03 50 Traitement du personnel (Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones)

Crédit d'engagement

Réduction : - 293 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 293 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

PROGRAMME 6 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – divers

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Subventions aux associations de parents	33.11	60	CE-LL	282	282	281	281
TOTAL				282	282	281	281

60 - Subventions, cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes

33.11 60 Subventions aux associations de parents

Crédit d'engagement

Réduction : - 1 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 1 milliers d'euros

Justification des crédits

Actualisation des paramètres d'indexation de la subvention octroyée aux deux fédérations d'associations de parents (UFAPEC et FAPEO).

DIVISION ORGANIQUE 48

Centres PMS

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
4	Dépenses de personnel et des centres PMS	115 652	115 652	119 657	119 657
5	Fonctionnement des centres PMS	12 538	12 538	12 482	12 482
Totaux (en milliers d'euros)		128 190	128 190	132 139	132 139

PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel et des centres PMS

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Personnel statutaire	11.03	40	CE-LNL	28 927	28 927	30 300	30 300
Subventions-traitements	43.01	42	CE-LNL	34 943	34 943	35 688	35 688
Subventions-traitements	44.01	43	CE-LNL	51 782	51 782	53 669	53 669
TOTAL				115 652	115 652	119 657	119 657

40 - Centres PMS de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03	40	Personnel statutaire
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 1373 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 1373 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.</i>

42 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions - Traitements

43.01	42	Subventions-traitements
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 745 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 745 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.</i>

43 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions - traitements

44.01	43	Subventions-traitements
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 1887 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 1887 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.</i>

PROGRAMME 5 - Fonctionnement des centres PMS

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation globale	41.23	50	CE-LL	3 895	3 895	3 874	3 874
Subventions forfaitaires	43.23	52	CE-LL	3 495	3 495	3 457	3 457
Subventions forfaitaires	44.23	54	CE-LL	5 148	5 148	5 151	5 151
TOTAL				12 538	12 538	12 482	12 482

50 - Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement

41.23 50 Dotation globale
Crédit d'engagement
Réduction : - 21 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 21 milliers d'euros
Justification des crédits
Actualisation des paramètres d'indexation de la dotation + prise en compte des moyens pour les conseillers en prévention et de l'enveloppe complémentaire structurelle pour le remboursement des frais de transport.

52 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement

43.23 52 Subventions forfaitaires
Crédit d'engagement
Réduction : - 38 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Réduction : - 38 milliers d'euros
Justification des crédits
Adaptation du crédit en fonction de l'indexation et du nombre d'agents + prise en compte des moyens pour les conseillers en prévention et de l'enveloppe complémentaire structurelle pour le remboursement des frais de transport.

54 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement

44.23 54 Subventions forfaitaires
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
Justification des crédits
Adaptation du crédit en fonction de l'indexation et du nombre d'agents + prise en compte des moyens pour les conseillers en prévention et de l'enveloppe complémentaire structurelle pour le remboursement des frais de transport.

DIVISION ORGANIQUE 50

Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
3	Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française	581	581	583	583
4	Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française	4 180	4 180	4 106	4 106
6	Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	9 503	9 503	10 092	10 092
8	Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	649	649	723	723
Totaux (en milliers d'euros)		14 913	14 913	15 504	15 504

PROGRAMME 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation globale	41.23	31	CE-LL	581	581	583	583
TOTAL				581	581	583	583

31 - Frais de fonctionnement

41.23	31	Dotation globale
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>Moyens complémentaires accordés dans le cadre de l'indexation des traitements.</i>

PROGRAMME 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Traitements des chargés de mission	11.03	40	CE-LNL	1 838	1 838	1 798	1 798
Personnel statutaire	11.03	41	CE-LNL	2 342	2 342	2 308	2 308
TOTAL				4 180	4 180	4 106	4 106

40 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03	40	Traitements des chargés de mission
		Crédit d'engagement
		Réduction : - 40 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Réduction : - 40 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.</i>

41 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier. Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03	41	Personnel statutaire
-------	----	----------------------

Crédit d'engagement

Réduction : - 34 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 34 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

PROGRAMME 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	11.03	60	CE-LNL	5 798	5 798	6 154	6 154
Personnel statutaire	11.03	61	CE-LNL	3 705	3 705	3 938	3 938
TOTAL				9 503	9 503	10 092	10 092

60 - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 60 Traitements des chargés de mission et personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 356 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 356 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

61 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 61 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 233 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 233 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

PROGRAMME 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation globale	41.23	80	CE-LL	649	649	723	723
TOTAL				649	649	723	723

80 - Frais de fonctionnement

41.23 80 Dotation globale

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 74 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 74 milliers d'euros

Justification des crédits

Moyens complémentaires accordés dans le cadre de l'indexation des traitements et de la prise en compte de la hausse du coût des matières premières.

DIVISION ORGANIQUE 51

Enseignement préscolaire et Enseignement primaire

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
2	Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental	76 263	76 263	80 378	80 378
3	Fonctionnement des écoles de l'enseignement fondamental	8 036	8 036	7 996	7 996
4	Dépenses de personnel des écoles maternelles	726 343	726 343	748 031	748 031
6	Dépenses de personnel des écoles primaires	1 549 642	1 549 642	1 598 801	1 598 801
7	Fonctionnement des écoles fondamentales	302 479	302 479	313 759	313 764
9	Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite	9 752	9 752	8 745	8 745
Totaux (en milliers d'euros)		2 672 515	2 672 515	2 757 710	2 757 715

PROGRAMME 2 - Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	11.05	20	CE-LNL	76 263	76 263	80 378	80 378
TOTAL				76 263	76 263	80 378	80 378

20 - Dépenses liées aux paiements des agents contractuels subventionnés

11.05 20 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4115 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4115 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

PROGRAMME 3 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement fondamental

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d'enseignement fondamental CF	41.01	30	CE-LL	577	577	578	578
Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondamental de l'EOS	43.01	30	CE-LL	4 142	4 142	4 114	4 114
Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS	44.01	30	CE-LL	3 317	3 317	3 304	3 304
TOTAL				8 036	8 036	7 996	7 996

30 - Dépenses pour les surveillances sur l'heure de midi

41.01 30 Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d'enseignement fondamental CF

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1 milliers d'euros

Justification des crédits

Application de l'Arrêté de l'Exécutif de la CF du 18/07/1991 - actualisation des paramètres d'indexation du taux horaire (7,55 EUR) et

			actualisation du nombre d'heures de surveillance (76.468).
43.01	30		Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondamental de l'EOS
			Crédit d'engagement
			Réduction : - 28 milliers d'euros
			Crédit de liquidation
			Réduction : - 28 milliers d'euros
			<u>Justification des crédits</u>
			Application de l'Arrêté de l'Exécutif de la CF du 18/07/1991 - actualisation des paramètres d'indexation du taux horaire (7,55 EUR) et actualisation du nombre d'heures de surveillance (544.878).
44.01	30		Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS
			Crédit d'engagement
			Réduction : - 13 milliers d'euros
			Crédit de liquidation
			Réduction : - 13 milliers d'euros
			<u>Justification des crédits</u>
			Application de l'Arrêté de l'Exécutif de la CF du 18/07/1991 - actualisation des paramètres d'indexation du taux horaire (7,55 EUR) et actualisation du nombre d'heures de surveillance (436.431) + 8.211 EUR pour deux régularisations.

PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Personnel statutaire du maternel	11.03	41	CE-LNL	49 833	49 833	53 733	53 733
Subventions-traitements dans le maternel	43.01	44	CE-LNL	394 813	394 813	406 010	406 010
Subventions-traitements dans le maternel	44.01	45	CE-LNL	281 697	281 697	288 288	288 288
TOTAL				726 343	726 343	748 031	748 031

41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03	41		Personnel statutaire du maternel
			Crédit d'engagement
			Crédit supplémentaire : 3900 milliers d'euros
			Crédit de liquidation
			Crédit supplémentaire : 3900 milliers d'euros
			<u>Justification des crédits</u>
			AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

44 - Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions - Traitements

43.01	44		Subventions-traitements dans le maternel
			Crédit d'engagement
			Crédit supplémentaire : 11197 milliers d'euros
			Crédit de liquidation
			Crédit supplémentaire : 11197 milliers d'euros
			<u>Justification des crédits</u>
			AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

45 - Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions - Traitements

44.01	45		Subventions-traitements dans le maternel
			Crédit d'engagement
			Crédit supplémentaire : 6591 milliers d'euros
			Crédit de liquidation
			Crédit supplémentaire : 6591 milliers d'euros
			<u>Justification des crédits</u>
			AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

PROGRAMME 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Personnel statutaire du primaire	11.03	61	CE-LNL	133 037	133 037	137 196	137 196
Personnel statutaire du primaire	11.03	62	CE-LNL	8 855	8 855	9 166	9 166

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Subventions-traitements dans le primaire	43.01	63	CE-LNL	786 832	786 832	808 948	808 948
Subventions-traitements dans le primaire	44.01	64	CE-LNL	620 918	620 918	643 491	643 491
TOTAL				1 549 642	1 549 642	1 598 801	1 598 801

61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03	61	Personnel statutaire du primaire
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 4159 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 4159 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.</i>

62 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconque

11.03	62	Personnel statutaire du primaire
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 311 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 311 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.</i>

63 - Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions - Traitements

43.01	63	Subventions-traitements dans le primaire
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 22116 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 22116 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.</i>

64 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions - Traitements

44.01	64	Subventions-traitements dans le primaire
		Crédit d'engagement
		Crédit supplémentaire : 22573 milliers d'euros
		Crédit de liquidation
		Crédit supplémentaire : 22573 milliers d'euros
		<u>Justification des crédits</u>
		<i>AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.</i>

PROGRAMME 7 - Fonctionnement des écoles fondamentales

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation globale pour le fondamental	41.23	70	CE-LL	25 902	25 902	40 380	40 380
Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	43.05	72	CE-LL	16	16	8	8
Subventions forfaitaires dans le fondamental	43.23	72	CE-LL	152 538	152 538	151 239	151 239
Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	44.21	74	CE-LL	219	219	206	206
Subventions forfaitaires dans le fondamental	44.23	74	CE-LL	123 089	123 089	121 228	121 228
Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	33.05	76	CE-LL	715	715	698	703
TOTAL				302 479	302 479	313 759	313 764

70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

41.23 70 Dotation globale pour le fondamental

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 14478 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 14478 milliers d'euros

Justification des crédits

Application du calcul du décret saint-boniface + prise en compte :

- des moyens dévolus aux conseillers en prévention,
- des moyens relatifs aux accords sectoriels,
- des moyens structurels complémentaires débloqués pour le remboursement des frais de transport des personnels enseignants,
- de la répartition du financement complémentaire de 27 MEUR.

72 - Ecoles fondamentales officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement

43.05 72 Subventions de fonctionnement aux internats du primaire

Crédit d'engagement

Réduction : - 8 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 8 milliers d'euros

Justification des crédits

Actualisation des paramètres d'indexation du forfait prévu par élève primaire interne (774,44 EUR) + évolution de la population scolaire (10 internes).

43.23 72 Subventions forfaitaires dans le fondamental

Crédit d'engagement

Réduction : - 1299 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 1299 milliers d'euros

Justification des crédits

Application du décret saint-boniface + prise en compte :

- des moyens dévolus aux conseillers en prévention,
- des moyens structurels complémentaires débloqués pour le remboursement des frais de transport des personnels enseignants.

74 - Ecoles fondamentales libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

44.21 74 Subventions de fonctionnement aux internats du primaire

Crédit d'engagement

Réduction : - 13 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 13 milliers d'euros

Justification des crédits

Actualisation des paramètres d'indexation du forfait prévu par élève primaire interne (774,44 EUR) et du forfait prévu par internat (25.893,96 EUR) + évolution de la population scolaire (165 élèves internes) et du nombre d'internats (3).

44.23 74 Subventions forfaitaires dans le fondamental

Crédit d'engagement

Réduction : - 1861 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 1861 milliers d'euros

Justification des crédits

Application du décret saint-boniface + prise en compte :

- des moyens dévolus aux conseillers en prévention,
- des moyens structurels complémentaires débloqués pour le remboursement des frais de transport des personnels enseignants.

76 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses

33.05 76 Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française

Crédit d'engagement

Réduction : - 17 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 12 milliers d'euros

Justification des crédits

Adaptation des crédits aux montants des subventions 2022 et 2023 au regard des engagements et des liquidations prévus (engagement 100% subvention 2023 + liquidation solde subvention 2022 et 1re tranche subvention 2023).

PROGRAMME 9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	01.02	90	CE-LL	9 752	9 752	8 745	8 745
TOTAL				9 752	9 752	8 745	8 745

90 - Discrimination positive

01.02 90 Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié

Crédit d'engagement

Réduction : - 1007 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 1007 milliers d'euros

Justification des crédits

Le montant total des moyens ayant été octroyés en janvier 2023 dans le cadre de l'encadrement différencié pour l'année scolaire 2022-2023 s'élève à 8.744.464 EUR, soit un montant de 8.745 kEUR.

Comparé au montant calculé lors de l'initial 2023, les fermetures d'implantations effectuées en septembre 2022 ont été prises en compte.

De plus, conformément au point 11° de l'article 9, §2 du Décret du 30 avril 2009, les écoles ont la possibilité de convertir des moyens financiers en périodes. Pour l'année 2023, les montants relatifs à la conversion en périodes s'élèvent à un total de 1.002.320 EUR. Etant donné que le personnel engagé sur les périodes converties a été payé sur les AB traitements, cet AB est diminué de ce montant.

DIVISION ORGANIQUE 52

Enseignement secondaire

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
0	Subsistance administration - enseignement et recherche	378	378	320	320
4	Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement de plein exercice	2 841 492	2 841 492	2 903 131	2 903 131
5	Fonctionnement des écoles de l'enseignement de plein exercice	412 408	412 408	411 412	411 412
6	Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	75 390	75 390	74 895	74 895
7	Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	2 385	2 385	2 434	2 434
8	Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	27 003	27 003	26 863	26 863
9	Discriminations positives - divers	16 130	16 208	19 527	19 598
Totaux (en milliers d'euros)		3 375 186	3 375 264	3 438 582	3 438 653

PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Rémunération des examinateurs non permanents des jurys du secondaire	11.01	01	CE-LL	378	378	320	320
TOTAL				378	378	320	320

01 - Dépenses de personnel

11.01 01 Rémunération des examinateurs non permanents des jurys du secondaire

Crédit d'engagement

Réduction : - 58 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 58 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement de plein exercice

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	11.03	41	CE-LNL	660 788	660 788	672 497	672 497
Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	11.03	42	CE-LNL	78 745	78 745	80 074	80 074
Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	43.01	44	CE-LNL	470 679	470 679	478 527	478 527
Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	44.01	45	CE-LNL	1 626 447	1 626 447	1 667 328	1 667 328
Rémunérations du personnel du Service de médiation	11.01	46	CE-LNL	4 833	4 833	4 705	4 705
TOTAL				2 841 492	2 841 492	2 903 131	2 903 131

41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 41 Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 11709 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 11709 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 42 Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1329 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1329 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

44 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements

43.01 44 Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 7848 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 7848 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

45 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements

44.01 45 Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 40881 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 40881 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

46 - Service de médiation scolaire - Rémunération

11.01 46 Rémunérations du personnel du Service de médiation

Crédit d'engagement

Réduction : - 128 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 128 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

PROGRAMME 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement de plein exercice

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation globale - Enseignement de plein exercice	41.23	50	CE-LL	99 589	99 589	101 869	101 869
Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	43.05	53	CE-LL	1 222	1 222	1 251	1 251
Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	43.23	53	CE-LL	65 727	65 727	65 168	65 168
Subventions de fonctionnement aux internats	44.21	55	CE-LL	2 579	2 579	2 530	2 530
Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	44.23	55	CE-LL	243 291	243 291	240 594	240 594
TOTAL				412 408	412 408	411 412	411 412

50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

41.23 50 Dotation globale - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 2280 milliers d'euros

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 2280 milliers d'euros

Justification des crédits
Application du calcul du décret saint-boniface + prise en compte :
- des moyens dévolus aux conseillers en prévention,
- des moyens relatifs aux accords sectoriels,
- des moyens structurels complémentaires débloqués pour le remboursement des frais de transport des personnels enseignants,
- de la répartition du financement complémentaire de 27 MEUR.

53 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement

43.05 53 Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 29 milliers d'euros

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 29 milliers d'euros

Justification des crédits
Actualisation des paramètres d'indexation du forfait prévu par internat (27.396,04 EUR) et du forfait prévu par élève interne (684,82 EUR) + évolution de la population scolaire (1.266 internes) et du nombre d'internats (14).

43.23 53 Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement
Réduction : - 559 milliers d'euros

Crédit de liquidation
Réduction : - 559 milliers d'euros

Justification des crédits
Application du décret saint-boniface + prise en compte :
- des moyens dévolus aux conseillers en prévention,
- des primes pour les nouvelles écoles,
- des moyens structurels complémentaires débloqués pour le remboursement des frais de transport des personnels enseignants.

55 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement

44.21 55 Subventions de fonctionnement aux internats

Crédit d'engagement
Réduction : - 49 milliers d'euros

Crédit de liquidation
Réduction : - 49 milliers d'euros

Justification des crédits
Actualisation des paramètres d'indexation du forfait prévu par internat (27.396,04 EUR) et du forfait prévu par élève interne (684,82 EUR) + évolution de la population scolaire (2.453 internes) et du nombre d'internats (31).

44.23 55 Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice

Crédit d'engagement
Réduction : - 2697 milliers d'euros

Crédit de liquidation
Réduction : - 2697 milliers d'euros

Justification des crédits
Application du décret saint-boniface + prise en compte :
- des moyens dévolus aux conseillers en prévention,
- des moyens structurels complémentaires débloqués pour le remboursement des frais de transport des personnels enseignants.

PROGRAMME 6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance	11.03	61	CE-LNL	13 027	13 027	13 396	13 396
Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	43.01	63	CE-LNL	20 873	20 873	20 516	20 516
Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	44.01	64	CE-LNL	41 490	41 490	40 983	40 983
TOTAL				75 390	75 390	74 895	74 895

61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 61 Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 369 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 369 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

63 - Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements

43.01 63 Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance

Crédit d'engagement

Réduction : - 357 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 357 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

64 - Ecoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements

44.01 64 Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance

Crédit d'engagement

Réduction : - 507 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 507 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

PROGRAMME 7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	41.23	70	CE-LL	2 385	2 385	2 434	2 434
TOTAL				2 385	2 385	2 434	2 434

70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

41.23 70 Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 49 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 49 milliers d'euros

Justification des crédits

Application du calcul du décret saint-boniface + prise en compte des moyens structurels complémentaires débloqués pour le remboursement des frais de transport des personnels enseignants.

PROGRAMME 8 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire	11.05	80	CE-LNL	27 003	27 003	26 863	26 863
TOTAL				27 003	27 003	26 863	26 863

80 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi

11.05 80 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire

Crédit d'engagement

Réduction : - 140 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 140 milliers d'euros

PROGRAMME 9 - Discriminations positives - divers

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	01.06	90	CE-LL	7 039	7 039	4 932	4 932
Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de médiation scolaire	12.01	90	CE-LL	171	249	178	249
Subventions aux services d'accrochage scolaire	33.02	90	CE-LL	1 634	1 634	2 894	2 894
Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise	33.01	92	CE-LL	364	364	728	728
Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	01.04	94	CE-LL	2 322	2 322	2 004	2 004
Fonds budgétaire pour le renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance	01.06	94	FBM	4 600	4 600	8 791	8 791
TOTAL				16 130	16 208	19 527	19 598

90 - Discriminations positives - Enseignement secondaire

01.06	90	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié Crédit d'engagement Réduction : - 2107 milliers d'euros Crédit de liquidation Réduction : - 2107 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> Le montant total qui a été payé aux implantations de l'enseignement secondaire ordinaire bénéficiaires de l'encadrement différencié en 2023, après déduction du montant relatif aux moyens financiers reconvertis en périodes, est de 4.931.894,64 EUR. Le montant à prévoir à l'ajusté 2023 pour l'AB 01.06.90 de la DO 52 est dès lors de 4.932.000 EUR.
12.01	90	Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de médiation scolaire Crédit d'engagement Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros Crédit de liquidation <u>Justification des crédits</u> Besoin complémentaire en CE par rapport au montant prévu à l'initial 2023.
33.02	90	Subventions aux services d'accrochage scolaire Crédit d'engagement Crédit supplémentaire : 1260 milliers d'euros Crédit de liquidation Crédit supplémentaire : 1260 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> Un montant complémentaire de 1.260 kEUR en provenance de l'AB provision 01.01.35 de la DO 11 a été transféré vers l'AB 33.02.90 de la DO 52 dans le cadre de l'O.S.4.2.a « Mettre en œuvre des stratégies de lutte contre le redoublement et le décrochage scolaire ». Ces moyens permettront l'indexation de la subvention provisionnelle pour frais de personnel ainsi que l'octroi d'un complément pour les frais de fonctionnement qui font l'objet de dispositions dans le projet de décret-programme.

92 - Activités interréseaux

33.01	92	Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise Crédit d'engagement Crédit supplémentaire : 364 milliers d'euros Crédit de liquidation Crédit supplémentaire : 364 milliers d'euros <u>Justification des crédits</u> La subvention à Technocampus de 2022 a été engagée et liquidée sur le budget 2023 suite à une erreur de l'administration. Il était donc nécessaire de prévoir de nouveaux crédits pour l'engagement et la liquidation de la subvention de 2023.
-------	----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel

01.04 94 Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel

Crédit d'engagement

Réduction : - 318 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 318 milliers d'euros

Justification des crédits

Principe du budget base zéro : adaptation des crédits sur base du consommé de l'année.

01.06 94 Fonds budgétaire pour le renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4191 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4191 milliers d'euros

Justification des crédits

Montants adaptés sur base des éléments repris dans la programmation annuelle. Les dépenses prévues sont les suivantes :

- coût des périodes-professeur relatives à l'année scolaire 2021-2022 dont le transfert d'imputation n'a pas pu se faire début 2023 et coût des périodes-professeur relatives à l'année scolaire 2022-2023 (transferts d'imputations prévus des AB traitements vers le fonds en janvier 2024 sur le budget 2023) ;

- remboursement des frais de fonctionnement pour les années scolaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

DIVISION ORGANIQUE 53

Enseignement spécialisé

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
4	Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement spécialisé	734 785	734 785	741 133	741 133
5	Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé	59 678	59 678	63 816	63 816
6	Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	5 014	5 014	5 182	5 182
Totaux (en milliers d'euros)		799 477	799 477	810 131	810 131

PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement spécialisé

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Personnel statutaire pédagogique	11.03	41	CE-LNL	162 214	162 214	163 476	163 476
Personnel statutaire	11.03	42	CE-LNL	15 329	15 329	15 656	15 656
Personnel statutaire paramédical	11.03	44	CE-LNL	38 563	38 563	40 376	40 376
Subventions-traitements du personnel pédagogique	43.01	46	CE-LNL	141 670	141 670	148 149	148 149
Subventions-traitements du personnel paramédical	43.01	47	CE-LNL	24 910	24 910	26 722	26 722
Subventions-traitements du personnel pédagogique	44.01	48	CE-LNL	297 242	297 242	289 391	289 391
Subventions-traitements du personnel paramédical	44.01	49	CE-LNL	54 857	54 857	57 363	57 363
TOTAL				734 785	734 785	741 133	741 133

41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 41 Personnel statutaire pédagogique

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1262 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1262 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 42 Personnel statutaire

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 327 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 327 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

44 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 44 Personnel statutaire paramédical

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1813 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1813 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

46 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements

43.01 46 Subventions-traitements du personnel pédagogique

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 6479 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 6479 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

47 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical

43.01 47 Subventions-traitements du personnel paramédical

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1812 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 1812 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

48 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements

44.01 48 Subventions-traitements du personnel pédagogique

Crédit d'engagement

Réduction : - 7851 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 7851 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

49 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical

44.01 49 Subventions-traitements du personnel paramédical

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2506 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2506 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

PROGRAMME 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Dotations pour le paiement des prestations de surveillance de midi CF	41.06	50	CE-LL	65	65	73	73
Dotation globale	41.23	50	CE-LL	16 911	16 911	22 276	22 276
Subventions forfaitaires	43.23	53	CE-LL	13 698	13 698	13 897	13 897
Subventions forfaitaires	44.23	56	CE-LL	28 874	28 874	27 436	27 436
Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	44.06	57	CE-LL	130	130	134	134
TOTAL				59 678	59 678	63 816	63 816

50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

41.06 50 Dotations pour le paiement des prestations de surveillance de midi CF

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros

Justification des crédits

Application de l'Arrêté de l'Exécutif de la CF du 18/07/1991 - actualisation des paramètres d'indexation du taux horaire (7,55 EUR) et actualisation du nombre d'heures de surveillance (9.570).

41.23 50 Dotation globale

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 5365 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 5365 milliers d'euros

Justification des crédits

Application du calcul du décret saint-boniface + prise en compte :

- des moyens dévolus aux conseillers en prévention,
- des moyens relatifs aux accords sectoriels,
- des moyens structurels complémentaires débloqués pour le remboursement des frais de transport des personnels enseignants,
- de la répartition du financement complémentaire de 27 MEUR.

53 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement

43.23 53 Subventions forfaitaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 199 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 199 milliers d'euros

Justification des crédits

Application du décret saint-boniface + prise en compte :

- des moyens dévolus aux conseillers en prévention,
- des moyens structurels complémentaires débloqués pour le remboursement des frais de transport des personnels enseignants.

56 - Ecoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

44.23 56 Subventions forfaitaires

Crédit d'engagement

Réduction : - 1438 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Réduction : - 1438 milliers d'euros

Justification des crédits

Application du décret saint-boniface + prise en compte :

- des moyens dévolus aux conseillers en prévention,
- des moyens structurels complémentaires débloqués pour le remboursement des frais de transport des personnels enseignants.

57 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné

44.06 57 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros

Justification des crédits

Application de l'Arrêté de l'Exécutif de la CF du 18/07/1991 - actualisation des paramètres d'indexation du taux horaire (7,55 EUR) et actualisation du nombre d'heures de surveillance (17.662).

PROGRAMME 6 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	11.05	60	CE-LNL	5 014	5 014	5 182	5 182
TOTAL				5 014	5 014	5 182	5 182

60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi

11.05 60 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 168 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 168 milliers d'euros

Justification des crédits

DIVISION ORGANIQUE 57

Enseignement artistique

RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES

Prog.	Libellés	2023 Initial		2023 Ajusté	
		Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
7	Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit	117 423	117 423	120 664	120 664
8	Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit	3 757	3 757	3 830	3 830
Totaux (en milliers d'euros)		121 180	121 180	124 494	124 494

PROGRAMME 7 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Subventions-traitements	43.01	70	CE-LNL	103 070	103 070	105 568	105 568
Subventions-traitements	44.01	71	CE-LNL	11 719	11 719	11 922	11 922
Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	01.01	72	CE-LNL	2 634	2 634	3 174	3 174
TOTAL				117 423	117 423	120 664	120 664

70 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés

43.01 70 Subventions-traitements

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 2498 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 2498 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

71 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés

44.01 71 Subventions-traitements

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 203 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 203 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

72 - Humanités artistiques

01.01 72 Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 540 milliers d'euros

Crédit de liquidation

Crédit supplémentaire : 540 milliers d'euros

Justification des crédits

AB Traitements - nouvelle prévision de la "base ETNIC" sur base des 12 derniers mois de liquidation (septembre 2022 – août 2023) + facteurs exogènes.

PROGRAMME 8 - Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit

Libellés	A.B.	P.A.	Type de crédit	2023 Initial		2023 Ajusté	
				Eng. (*)	Liq. (**)	Eng. (*)	Liq. (**)
Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	43.02	80	CE-LL	3 455	3 455	3 525	3 525
Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	44.30	82	CE-LL	302	302	305	305
TOTAL				3 757	3 757	3 830	3 830

80 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement

43.02 80 Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 70 milliers d'euros

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 70 milliers d'euros

Justification des crédits
Actualisation des paramètres d'indexation des forfaits + variation de la population.

82 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement

44.30 82 Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés

Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros

Crédit de liquidation
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros

Justification des crédits
Actualisation des paramètres d'indexation des forfaits + variation de la population.